

PLAISANCE & PÊCHE
ÉCORESPONSABLES



Trimestriel n° 85
Mars 2025

Pêche Plaisance

*Contribution économique de la pêche récréative en mer
L'ikejime - Pêcher la seiche en bateau - Open bar
Le grand requin blanc - Capture d'un poisson malade*



Respectons les tailles

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire : arrêtés du 26/10/2012 modifié (tailles) et du 17/05/2011 modifié (marquage des captures) - * Tailles préconisées FNPP

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

| POISSONS | | | | | |
|---------------------------|----------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| Alose | 30 cm | Lotte/Baudroie | 50 cm | Langoustine | LT* 9 cm |
| Anchois | 12 cm | Maigre | ✂ 50 cm | Queues de langoustines | 4,6 cm |
| Baliste | * 23 cm | Makaire blanc | ✂ LJFL* 168 cm | Tourteau | 13 Sud 48°/15 Nord 48° cm |
| Bar 2/1 Sud 48°/j/pêcheur | ✂ 42 cm | Makaire bleu | ✂ LJFL* 251 cm | MOLLUSQUES | |
| Bar moucheté | 30 cm | Maquereau* | ✂ 20/30 MN* cm | Bulot | 4,5 cm |
| Barbue | 30 cm | Merlan | 27 cm | Clovisse | 4 cm |
| Bonite | ✂ * 40 cm | Merlu | 27 cm | Couteau | 10 cm |
| Cabillaud | ✂ 42 cm | Mostelle | 30 cm | Coque/Henon | 2,7/3 LB* cm |
| Cardine | 20 cm | Mulet | 30 cm | Coquille Saint-Jacques | 11 cm |
| Chapon | 30 cm | Orphie | 30 cm | Huître creuse | 5 cm |
| Chinchard | 15 cm | Plie carrelet | 27 cm | Huître plate | 6 cm |
| Congre | 60 cm | Rougets (barbet/grondin*) | 15 cm | Mactre solide | 2,5 cm |
| Dorade grise | 23 cm | Sar commun | ✂ 25 cm | Moule | 4 cm |
| Dorade rose/Pageot rose | ✂ 40 cm | Sardine | 11 cm | Ormeau | 9 cm |
| Dorade royale | ✂ 23 cm | Saumon | 50 cm | Oursin piquants exclus | 4 cm |
| Églefin | 30 cm | Sole commune | ✂ 25 cm | Oursin (Bretagne) piquants exclus | 5,5 cm |
| Espadon | ✂ LJFL* 170 cm | Thon rouge | LJFL* 30 kg ou 115 cm | Palourde européenne | 4 cm |
| Flet | 20 cm | Truite de mer | 35 cm | Palourde japonaise | 3,5/4 CM* cm |
| Hareng | 20 cm | Turbot | 30 cm | Palourde rose | 4 cm |
| Lieu jaune 2/j/pêcheur | ✂ 42 cm | CRUSTACÉS | | Pétoncle noir/Vanneaux | 4 cm |
| Lieu noir | ✂ 35 cm | Araignée de mer | 12 cm | Poulpe | 750 g |
| Limande | 20 cm | Crevette bouquet | 5 cm | Praire/Clam | 4,3 cm |
| Limande sole | 25 cm | Crevettes (autres) | 3 cm | Telline/Olive de mer | 2,5 cm |
| Lingue julienne | 63 cm | Étrille | 6,5 cm | Vernis/Palourde rouge | 6 cm |
| Lingue bleue | 70 cm | Homard* | ✂ LC* 9 cm | Vénus spissule | 2,8 cm |
| | | Langouste* | ✂ LC* 11 cm | | |

* MN : Mer du Nord, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE

| POISSONS | | | | CRUSTACÉS | |
|----------------------------|-----------|-----------------------|-----------------|------------------------|-------------|
| Anchois | 9 cm | Mostelle | 30 cm | Crevettes rose | LC* 2 cm |
| Bar commun/Loup | ✂ 30 cm | Pageot acarné | 17 cm | Homard* | ✂ LT* 30 cm |
| Cernier | 45 cm | Pageot rouge | 15 cm | Langouste* | ✂ LC* 9 cm |
| Chapon | 30 cm | Pagre commun | ✂ 18 cm | Langoustine | LT* 7 cm |
| Chinchard | 15 cm | Raie pastenague | * 36 cm | MOLLUSQUES ET AUTRES | |
| Congre | 60 cm | Raie torpille marbrée | * 36 cm | Coque/Henon | 2,7 cm |
| Denti | ✂ * 50 cm | Rougets | 15 cm | Coquille Saint-Jacques | 10 cm |
| Dorade commune/Pageot rose | ✂ 33 cm | Sar commun | ✂ 23 cm | Huître creuse | 6 cm |
| Dorade grise | 23 cm | Sar à museau pointu | 18 cm | Huître plate | 6 cm |
| Dorade royale | ✂ 23 cm | Sar à tête noire | 18 cm | Oursin piquants exclus | 5 cm |
| Maigre | ✂ 45 cm | Sardine | 11 cm | Palourde européenne | 3,5 cm |
| Maquereau* | ✂ 18 cm | Sole commune | ✂ 24 cm | Palourdes (autres) | 3 cm |
| Marbré | 20 cm | Sparillon | 12 cm | Praire | 2,5 cm |
| Merlu | 20 cm | Thon rouge | 30 kg ou 115 cm | Telline | 2,5 cm |

AUTRES ESPÈCES SANS TAILLE faisant l'objet d'un marquage obligatoire : dorade coryphène, espadon voilier, marlin bleu/makaire bleu, pagre, rascasse rouge, thazard, thons albacore/germon/listao/obèse, voilier de l'Atlantique.

Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir : corb, espadon (Méd.), esturgeon, mérrou brun, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM 7d & 7e : 78 cm), requin-hâ (pêche interdite à la palangre CIEM 4 & 6 à 8), requin-taupo commun (pêche interdite toutes zones).

Espèces soumises à quotas : bar, espadon (Atl.), lieu jaune, thon rouge.

• LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.
* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.



Festival National - DE LA PÊCHE -



23/25
mai 2025

Parc des Expositions
Nantes

Suivez-nous sur



gifap



www.festivalpeche.com



■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 21
- Actualité régionale P 24 à 32

■ REPORTAGES

- L'ikejime P 34 & 35
- Pêcher la seiche en bateau P 36 à 38
- Open bar P 39
- Capture d'un poisson malade P 39
- Le grand requin blanc P 40
- Le sauvetage en mer, ça s'apprend dès l'école ! P 42 & 43
- Le Costa Rica, une ressource préservée P 44 & 45
- Règlementation de la pêche maritime de loisir Parc naturel marin du golfe du Lion P 46 & 47

■ DIVERS

- Les brèves P 48
- Les beaux livres P 48

■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Crozon-Morgat - Courseulles-s/Mer Le Grau-du-Roi P 49
- Saint-Brévin Mindin P 40



Pêche de loisir en mer : comprendre les enjeux et agir ensemble

Depuis plusieurs mois, les pêches de loisir et sportives en mer font face à une forme d'accumulation de réglementations de plus en plus strictes, suscitant interrogations et inquiétudes légitimes sur plusieurs d'entre elles. Pourquoi ces restrictions ? Quels sont les impacts sur la biodiversité et les pratiquants ? Quelles solutions peuvent être envisagées pour concilier protection des ressources marines et préservation des traditions et activités récréatives ?

Concertation essentielle mais encore insuffisante

Le lundi 10 février, la FNPP et la Confédération Mer & Liberté ont été reçues par madame Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. L'objectif était d'abord de mieux faire connaître la confédération en tant qu'organe représentatif des pêcheurs en mer de plaisance, reconnue publiquement comme tel en juillet 2023 lors de sa création selon le souhait des Autorités. Il était également de discuter des contraintes et restrictions pesant sur la pêche de loisir. Les échanges ont porté sur la nécessité de mesures plus justes et d'une meilleure reconnaissance des efforts déjà importants des pêcheurs, de nos associations et fédérations. Notons que la ministre a pris le temps de l'écoute.

La confédération a insisté sur l'importance d'un dialogue constructif et d'une meilleure prise en compte de nos intérêts vers une réglementation plus équilibrée et proche des réalités du terrain qu'elle ne l'est sur plusieurs sujets aujourd'hui. Plusieurs points ont ainsi été soulevés concernant notamment le lieu jaune, le thon rouge et le bar. La ministre a été invitée à venir s'exprimer lors de l'assemblée générale de la confédération qui aura lieu en marge du Festival de la pêche à Nantes du 23 au 25 mai prochain.

Il faut rappeler que la Confédération Mer & Liberté, réunissant les principales fédérations françaises, a justement été créée pour faciliter le dialogue avec les autorités et assurer une meilleure prise en compte des préoccupations des pêcheurs de loisir. Pourtant, de nombreuses décisions sont encore prises de manière unilatérale, sans vraie consultation approfondie en amont des acteurs du terrain, et trop souvent sur base des mêmes modes de faire et dont l'impact sur la biodiversité va parfois à l'encontre même de la protection ou renouvellement de la ressource dès lors que chacun n'est pas amené à respecter les mêmes règles durant les périodes les plus sensibles. Ceci ne peut que générer frustration et sentiment d'injustice, sans compter que cela revient à parfois opposer inutilement les uns aux autres au lieu de développer ensemble des solutions bien comprises.

Les chiffres avancés pour justifier certaines restrictions sont souvent contestés par les fédérations et les associations, qui dénoncent un manque de transparence dans l'évaluation de l'impact de la pêche de loisir sur les stocks halieutiques. Une approche plus participative, impliquant les pêcheurs dans la collecte et l'analyse des données, permettrait une meilleure compréhension des réalités et une prise de décision plus équitable.

PÊCHE PLAISANCE

N° 85 - Mars 2025

Bulletin de liaison de la FNPP
 Directeur de la publication : Jean Mitsialis
 Assistante : Muriel Jourdrein
 Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne



BP N°14
 29393 Quimperlé Cedex
 Tél. 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr

Ont collaboré :

Patrice Allin
 Jean Lepigouchet
 Annick Danis
 Dominique Viard
 Christophe Goumas
 Claude Bougault
 Jean Mitsialis
 Alain Scriban
 Joël Arvor
 Jacques Andrieu
 Jackie Plataut
 Christian Cano

Camille Domingo
 Patrick Zimmermann
 Jean-Pierre Fouquet
 Dominique Ropars
 Christian Guiraud
 Patrick Gobbe
 Michel Larose
 Sonia Broux
 Jean-Luc Coret
 Gwénola de Roton
 Nicolas Ziari
 Jacques Tallut
 Luc Martínez

Jean Lepigouchet
 Denis Cottard
 Denis Richard
 Maurice Rogeret
 Vincent Guillois
 Claude Mulcey
 Bruno Fanara
 Lionel Bert
 Pierre Colin
 Jean-Maurice Titren
 Nicolas Sivan
 Yves Thillet
 Alexis Chatelain

Photographes : Jean-Charles Pauvert, Dominique Ternisien, André Bléas, SNSM, Cot&pêche, David Chapelle

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engageant le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire
 n° 0222 G 85896
 ISSN 249-9630
 Dépôt légal juin 2008

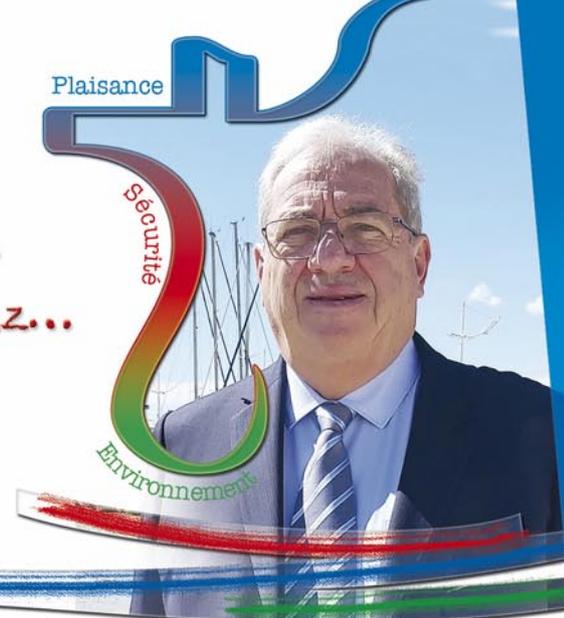
Prix : 4,00 €
 Tirage : 21 300 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy
 Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne
 Tél. : 672231532

Rejoignez-nous !



La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



Des mesures controversées

Certaines restrictions suscitent une forte incompréhension, comme le quota extrêmement limité sur le thon rouge (1 % du quota français, soit un thon par bateau tous les 10 ans) ou la limitation à un seul bar prélevé par jour au sud du 48° parallèle. Le cas du lieu jaune est également préoccupant : si les pêcheurs de loisir peuvent comprendre la logique de se voir imposer des interdictions strictes durant la période de repos biologique - même si la période de quatre mois reste par contre excessive -, il est difficile d'accepter que les mêmes règles ne puissent être imposées à tous, laissant des formes de pêche plus intensives continuer d'exploiter cette espèce sur les mêmes zones et périodes, au détriment durable de la biodiversité et du renouvellement même de la ressource.

D'une façon plus générale, ce type de mesures de court terme, perçues comme disproportionnées et mal ciblées, reposent en plus sur des estimations trop souvent jugées peu fiables par les acteurs du secteur, au moment même où d'autres formes de pêche, notamment industrielles, continuent d'exploiter les mêmes ressources sans faire l'objet de restrictions équivalentes, ce qui ne fait que détruire la ressource et accroître l'incompréhension et le sentiment d'injustice parmi les pêcheurs de loisir.

Enfin, la surtransposition de certaines règles européennes au niveau national ajoute des contraintes et complexifie la réglementation pour les plaisanciers. La mise en place d'un cadre réglementaire plus adapté, prenant en compte les spécificités de chaque région maritime et les pratiques réelles des pêcheurs de loisir, apparaît indispensable pour rétablir un équilibre entre conservation des ressources et accessibilité de la pêche récréative.

Vers une gestion plus équilibrée

À partir de 2026, l'enregistrement obligatoire des pêcheurs de loisir sera normalement mis en place et permettra de mieux évaluer leur poids relatif et surtout leur impact réel sur les ressources marines. Ce dispositif, développé en collaboration avec l'administration et la Confédération Mer & Liberté, visera à rappeler les grands principes d'une pêche écoresponsable via une charte de bonne conduite tout en fournissant des données plus précises sur les grandes pratiques de la pêche de loisir tout en garantissant une gestion plus juste et adaptée aux réalités du terrain. Toutefois, il est essentiel que cette mesure ne devienne pas une contrainte excessive, mais bien aussi un outil d'accompagnement où l'administration devrait aussi donner accès plus facilement aux informations légales ou autres concernant les plaisanciers.

Parallèlement, l'enregistrement obligatoire des prises ne devra concerner que les espèces les plus sensibles et sous gestion, facilitant l'évaluation de l'impact relatif réel de la pêche en mer de loisir.

En définitive, plutôt que des interdictions rigides guidées souvent par le court terme, une approche tenant plus compte des réalités du terrain et de leur impact, réellement concertée et pédagogique, est nécessaire. Une meilleure sensibilisation aux enjeux environnementaux et l'implication des pêcheurs dans la gestion durable des ressources marines pourraient aboutir à des décisions mieux comprises et acceptées. Il est essentiel de reconnaître que la majorité des pêcheurs de loisir sont soucieux de la préservation des écosystèmes marins et prêts à adopter des pratiques responsables, à condition que celles-ci soient cohérentes, justifiées scientifiquement et équitablement appliquées par tous les acteurs.

Le développement d'initiatives telles que des chartes de bonnes pratiques, des programmes de sciences participatives impliquant les plaisanciers dans la collecte de données biologiques, ou encore la mise en place d'un dialogue régulier entre les pêcheurs, les scientifiques et les autorités, pourrait constituer une alternative crédible et efficace aux restrictions imposées sans concertation.

Un appel à un dialogue constructif

Face à ces enjeux, la FNPP et la Confédération Mer & Liberté poursuivent leurs efforts pour défendre les intérêts des pêcheurs de loisir tout en œuvrant à une préservation efficace de la biodiversité. Le congrès national de la FNPP fin mars à Talmont-Saint-Hilaire sera l'occasion d'échanger et d'avancer vers des solutions adaptées à tous.

Plutôt que l'opposition, c'est par le dialogue et la coopération que pourront émerger des décisions plus équilibrées et pérennes. C'est aussi en tenant mieux compte du résultat de concertations ayant eu valeur d'exemple - comme pour certains parcs éoliens - que l'on fera la différence au bénéfice de tous. Un engagement renforcé des autorités en faveur d'une concertation réelle et constructive que ce soit au niveau national, régional et local, associée à une reconnaissance accrue du rôle des pêcheurs de loisir dans la gestion durable des ressources, est donc aujourd'hui indispensable pour apaiser les tensions et garantir l'avenir de cette activité emblématique de notre patrimoine maritime.

Jean Mitsialis
président de la FNPP

Pêcher intelligemment Pêcher durablement

fnpp.fr

Cet article fait partie d'un ensemble de deux volets, celui d'aujourd'hui trouvant sa suite dans le prochain *Pêche Plaisance* de juin 2025. Si le premier se réfère essentiellement à des données publiées avant 2017, mais toujours d'actualité, et le prochain à des données plus récentes et présentées selon le type d'activité (pêche du rivage, pêche en bateau, pêche sous-marine, etc.), tous deux partagent bien le même objectif : analyser et valoriser la contribution économique de la pêche récréative en mer non seulement sur le plan monétaire, mais aussi sur les plans social et sociétal.

Ce premier article apporte ici une vision globale de l'économie liée à la pêche récréative en mer, décrit son importance en termes de nombre de pêcheurs, d'effort de pêche, et de dépenses engagées par les pêcheurs durant cette première période. Il permet aussi de se familiariser avec les méthodes de l'évaluation économique. Le prochain article s'appuiera quant à lui sur des données et évolutions plus récentes et ciblées. Il offrira ainsi un regard plus précis au travers de certaines contributions comparatives de la pêche de loisir et de la pêche commerciale en mer. **Nous y présenterons également certains résultats intéressants d'études ayant analysé la contribution sociale de la pêche de loisir en mer.**

Il est important de rappeler les définitions et concepts utilisés dans notre analyse. Le mot « pêcherie » est apparu en français vers 1150 avec le sens de lieu de pêche, en particulier l'ensemble des installations aménagées pour la pêche (Alain Rey 2016). Le mot anglais « fishery » est apparu plus tard vers 1528 avec le sens d'activité, d'industrie ou de saison de pêche (Merriam-Webster.com Dictionary 2025). Le mot « fishery » peut être traduit en français de différentes manières selon le contexte : si l'on parle d'une entreprise ou d'un lieu de pêche, on le traduit par « pêcherie » ; si l'on parle de la pêche en tant qu'industrie, on le traduit par « pêche », si c'est un terme scientifique ou réglementaire on préfère « exploitation halieutique ». Le titre de notre article comporte l'expression « pêche récréative en mer », traduction de « marine recreational fishing » ou de « sea recreational fishing ». Mais nous aurions pu choisir « pêche maritime de loisir » car ces deux termes sont interchangeables. Dans un contexte général grand public, on utilise plutôt « pêche en mer de loisir » et dans un contexte réglementaire ou scientifique on parle de « pêche récréative en mer ».

La pêche récréative en mer, comme toutes les activités de loisir en mer, connaît une forte croissance depuis une trentaine d'années. Ce phénomène concerne toutes les zones côtières du monde entier. Il repose sur de fortes racines sociales, touche des millions de passionnés pour la pêche récréative en mer et est reconnu pour ses capacités à créer de la valeur ajoutée et des emplois dans les zones concernées (García-de-la-Fuente et al. 2020). À partir de données de 2003, Cisneros-Montemayor et Sumaila (Cisneros-Montemayor et Sumaila 2010) ont estimé que **pour les cent quarante-quatre pays du monde ayant une frontière maritime, 58 millions de personnes pratiquaient la pêche récréative en mer, qu'ils généraient 39,7 milliards de dollars de dépense pour leur pratique, et qu'ils avaient contribué à financer plus de 954 000 emplois.** (Voir tableau)



Les données en Europe avant 2017

En 2017, des chercheurs de différents organismes européens gouvernementaux ou intergouvernementaux ont évalué l'importance de la pêche récréative en mer en Europe (Hyder et al. 2018). Dans cette étude, la littérature disponible a été compilée pour vingt-sept pays d'Europe dont la France ayant un littoral sur l'océan Atlantique, la mer du Nord, la mer Baltique, la mer Méditerranée et la mer Noire. La seule exception était la Bosnie-Herzégovine, qui dispose d'un littoral très limité. Ils ont utilisé des données publiées entre 2010 et 2017, et ont corrigé les données manquantes selon une méthodologie rigoureuse, mais en acceptant une certaine imprécision.

Le nombre de pêcheurs récréatifs en mer a été estimé à 8,7 millions en Europe, ce qui correspond à un taux de participation de 1,6 % de la population totale. Ils ont effectué 77,6 millions de jours de pêche par an (voir tableau). Il y a plus de pêcheurs en Atlantique qu'en mer Méditerranée, que ce soit en pourcentage de la population totale qu'en nombre absolu. Deux pays dépassent les 30 % de pêcheurs en mer dans leur population. Il s'agit de la Norvège et de l'Islande avec respectivement 33 % et 31,5 %. De même, l'effort de pêche (nombre de sorties en mer par pêcheur) est bien supérieur en Atlantique avec deux pays qui sont loin devant les autres, l'Espagne et la Norvège avec respectivement trente-et-un et douze jours de pêche par pêcheur et par an. (Voir tableau)

En s'appuyant sur les données françaises disponibles (Herfaut et al. 2013), (Levrel et al. 2013), (Rocklin et al. 2014), Hyder a estimé pour la France, le nombre de pêcheurs récréatifs en mer à 1,32 millions, le taux de participation de la population française à 2,06 %, le nombre de jours de pêche par pêcheur et par an à 6,8 jours et le nombre total de jours de pêche en France à 8,96 millions (Hyder et al 2018).

En ce qui concerne l'impact économique de la pêche récréative en mer en Europe, l'étude de Hyder a montré que, en moyenne, les pêcheurs européens avaient dépensé 5,9 milliards d'euros par an pour pratiquer leur activité de loisir (Hyder et al. 2018).



Nombre de pêcheurs récréatifs en mer, effort de pêche et dépenses

(en prix constants de 2015) par pays dans le monde

| Pays | Participation | | Effort (jours) | | Dépenses (€) | | Emplois temps-plein |
|---------------------|---------------|---------------------|--|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| | Pêcheurs (%) | Pêcheurs (milliers) | Jours de pêche (par pêcheur et par an) | Total des jours de pêche (milliers) | Dépenses (par pêcheur et par an) | Total des dépenses par an (million) | |
| Monde* | - | 58 000 | | | | 31 500** | 954 000 |
| Europe | 1,60 | 8 669 | 8,95 | 77 619 | 680 | 5 891 | - |
| Europe Atlantique | 1,70 | 5 902 | 9,62 | 56 765 | 842 | 4971 | - |
| Europe Méditerranée | 1,41 | 2 767 | 7,54 | 20 855 | 332 | 920 | - |
| Royaume-Uni | 1,79 | 1 150 | 6,15 | 7 074 | 1 732 | 1 991 | - |
| Irlande | 2,13 | 77 | 8,28 | 634 | 1 654 | 127 | - |
| Norvège | 33,00 | 1 285 | 11,50 | 14 779 | 899 | 1 155 | - |
| Espagne*** | 0,66 | 298 | 31,32 | 9 288 | 729 | 217 | - |
| France*** | 2,06 | 1 139 | 6,79 | 8 960 | 595 | 785 | - |

* Selon Cisneros (Cisneros-Montemayor et Sumaila 2010). ** Conversion USD/euro sur le taux de change au 31/12/2003. ** Données calculées à partir du tableau de Hyder (Hyder et al. 2018).

Le Royaume-Uni et la Norvège représentaient 53 % de ces dépenses. Le Royaume-Uni avait la dépense annuelle moyenne la plus élevée par pêcheur récréatif en mer, soit 1732 € alors que les pêcheurs récréatifs européens dépensaient en moyenne 680 € par an.

En raison de la rareté et de la qualité des données publiées, les dépenses induites par la pratique de la pêche récréative en mer en France ont été estimées par comparaison aux dépenses effectuées par les pêcheurs allemands. Elles seraient de 785 millions d'euros par an, ce qui représenterait 595 € par pêcheur récréatif en mer français et par an. L'estimation de la robustesse de ces chiffres a été jugée satisfaisante. Ceci place la France derrière l'Espagne (729 €), et loin derrière le Royaume-Uni (1732 €), l'Irlande (1654 €) et la Norvège (899 €). (Voir tableau)

L'aspect social de la pêche récréative en mer, en particulier sa contribution à l'emploi n'a été mentionné que par le Danemark. Les dépenses des Danois ont contribué à la subvention de 2473 équivalents postes plein-temps (Hyder et al. 2018).

La variabilité observée des dépenses induites par la pêche récréative en mer entre les différents pays d'Europe peut s'expliquer d'une part par l'emploi d'extrapolations entre les pays pour 42 % des pays européens n'ayant pas de données, mais aussi par la méthodologie employée. La plupart des études ont fait appel à des enquêtes en ligne ou à des entretiens en face à face, mais qui n'ont pas utilisé de questionnaires comparables, ce qui rend difficile les comparaisons entre les pays.

Enfin, aucune étude n'a fait appel au modèle d'analyse économique dit des « entrées-sorties » qui est une référence en termes d'analyse économique d'une industrie.

La pêche récréative en mer et La Politique commune de La pêche (PCP) en Europe

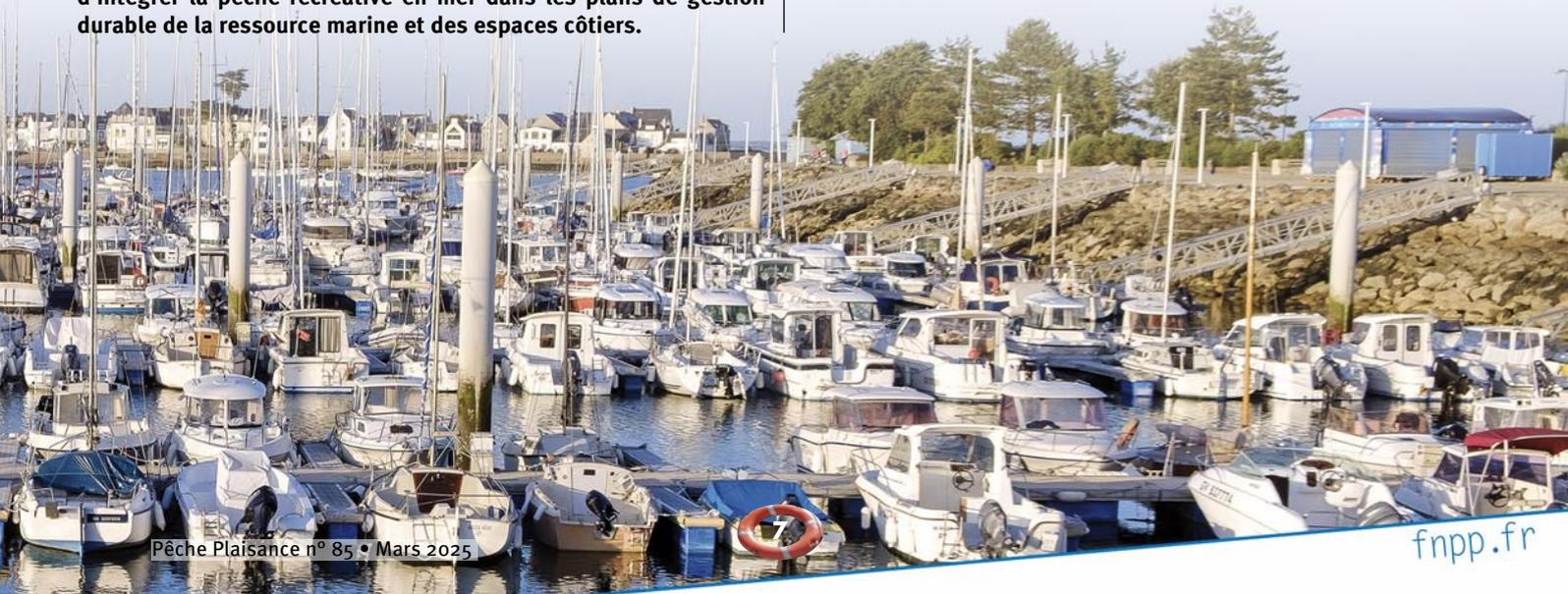
L'importance de la pêche récréative en mer en termes de nombre de pêcheurs et de dépenses engagées a conduit à une prise de conscience croissante, depuis les années 2000, de la nécessité d'intégrer la pêche récréative en mer dans les plans de gestion durable de la ressource marine et des espaces côtiers.

En contrepartie la collecte régulière de données est nécessaire pour améliorer à la fois la compréhension et la gestion de la pêche récréative en mer (Hyder et al. 2018). Si dans certains pays, l'analyse des suivis annuels des pêches récréatives a permis de dégager les facteurs influençant les dynamiques sociales, économiques et biologiques de la pêche récréative en mer, ils manquent dans de nombreux pays. Ceci est lié d'une part à la grande expertise nécessaire pour mener ces études complexes et d'autre part à la croyance générale que la pêche récréative a un impact minimal sur les stocks halieutiques (Hyder et al. 2018).

Dès 2001, la Commission européenne a établi un cadre pour la collecte des données de la pêche pour certaines espèces sélectionnées, y compris pour la pêche récréative. Celui-ci, mal suivi, a été remplacé par le programme pluriannuel de l'Union européenne UE-MAP (EU,2016). Malgré les exigences de l'Union européenne et les recommandations des organismes scientifiques, les données disponibles au niveau des pays européens, pour la pêche récréative en mer, sont soit limitées, soit de mauvaise qualité et obsolètes.

En conséquence, la pêche récréative en mer n'est pas représentée dans les instances Européennes, ce qui est préjudiciable pour son activité d'une part, mais aussi à la mise en place de La Politique commune de la pêche à laquelle elle ne participe pas.

Ainsi en Europe, les captures de la pêche récréative en mer et de la pêche commerciale en mer) ne sont prises en compte conjointement que pour les évaluations des stocks de trois espèces dans certaines zones du Ciem (le saumon de la Baltique, de la morue de l'ouest de la baltique et du bar européen) (García-de-la-Fuente et al. 2020). Il y a donc urgence à renforcer les mécanismes de surveillance et d'obtention de données fiables sur la pêche récréative en Europe. Pour permettre une gestion conjointe et comparable avec la pêche commerciale en mer et une approche écosystémique de la pêche récréative en mer, l'obtention de ces données est fondamentale.



Les particularités de la pêche récréative en mer pour l'évaluation de sa contribution économique

La pêche commerciale en mer est une industrie d'extraction répétée des ressources (production mesurée en termes de quantité de poissons récoltés). **La pêche récréative en mer est une activité de loisir dont l'objectif de production n'est pas d'extraire du poisson, mais d'apporter au pêcheur un bien-être personnel et social** en exerçant son activité dans un milieu naturel bénéfique sur les plans personnels et sociaux et avec l'espoir de pouvoir capturer quelques exemplaires de ses ressources naturelles (les poissons le plus souvent). Ceci explique que dans les statistiques économiques officielles, la production de la pêche récréative en mer ne soit pas reflétée par la quantité de poissons récoltés, mais par une mesure du type nombre de jours-pêcheurs (García-de-la-Fuente et al. 2020).

Un rapport de l'organisation anglaise à but non lucratif *Angling Trust* a montré que la pêche récréative en mer offrait de nombreux avantages sociaux, tels que le contact avec la nature, le temps passé en famille et entre amis, l'amélioration de la santé et du bien-être, ainsi que la préservation de l'environnement. Elle permettait aux groupes socio-économiquement défavorisés du Royaume-Uni d'accéder aux multiples bienfaits qu'elle procure. Ces bénéfices sociaux ont un impact sur le

développement personnel et communautaire, le tourisme et l'éducation, contribuant ainsi aux économies locales et nationales et s'inscrivant dans la stratégie gouvernementale anglaise de réduction des inégalités (Levelling Up). En s'appuyant sur une étude allemande, les auteurs de ce rapport ont décrit cinq types de pêcheurs selon leurs motivations spécifiques : les pêcheurs en quête de trophées (ne pratiquant pas nécessairement le relâcher du poisson), les pêcheurs en quête de défis (qui ne recherchent pas de trophées mais accordent une grande importance à la motivation liée à la réussite de la prise), les pêcheurs orientés vers la nature, les pêcheurs sociaux et les pêcheurs de consommation.

Une meilleure compréhension de l'éventail des avantages sociaux, économiques et environnementaux générés par la pêche récréative en mer deviendra de plus en plus nécessaire à mesure que les décisions en matière de gestion de la pêche et plus largement des activités marines seront prises dans le cadre d'une analyse écosystémique. L'Europe manque actuellement d'un cadre de gestion visant à équilibrer ces avantages en lien avec la pêche récréative en mer et la pêche commerciale (Roberts et al. 2017).

Méthodes d'analyse pour évaluer la contribution économique de la pêche récréative en mer

L'évaluation économique est un processus d'analyse qui permet de mesurer la valeur économique d'un bien ou d'un service en tenant compte des coûts et des bénéfices d'une activité, d'un projet ou d'une politique (Gislason 2013). Par exemple, une évaluation économique d'une politique de quotas de pêche analyserait les coûts pour les pêcheurs, les bénéfices pour la conservation des stocks et l'impact économique global.

Les bénéfices sont des avantages qui peuvent être tangibles ou intangibles. Un avantage tangible est un avantage matériel qui a une valeur monétaire claire et qui peut être échangé sur un marché. C'est par exemple le revenu de la pêche commerciale. Un avantage intangible est un bénéfice qui ne peut pas être mesuré directement en termes monétaires car il n'a pas de valeur marchande évidente. Il est souvent subjectif. C'est pour le pêcheur récréatif le fait d'être en mer et de profiter des paysages marins, la satisfaction d'attraper un poisson, le plaisir de faire partie d'une communauté de passionnés, etc.

Les coûts de production désignent la valeur des ressources utilisées pour produire un bien ou un service. Le coût d'opportunité correspond à ce à quoi on renonce pour produire son activité.

Prenons le cas d'un pêcheur de loisir en mer qui va prendre son bateau pour faire une sortie en mer de cinq heures. S'il avait proposé ses services pour aider à caréner le bateau de son ami, il aurait pu gagner $5h \times 30 \text{ €} = 150 \text{ €}$; c'est un coût d'opportunité lié au temps. Au lieu de sortir avec son bateau, il aurait pu le louer à un autre pêcheur pour 100 €, ce qui représente aussi un coût d'opportunité du bateau de 100 €. Enfin le coût du carburant de 50 € aurait pu être utilisé pour une sortie en famille avec un coût d'opportunité de 50 €. Le coût d'opportunité total pour la sortie en mer est de $150 \text{ € (temps)} + 100 \text{ € (bateau)} + 50 \text{ € (carburant)} = 300 \text{ €}$. Même si la pêche récréative semble « gratuite », elle a un coût caché lié aux alternatives perdues !

Pour Gislason, la valeur économique est la différence entre les bénéfices sociaux et les coûts sociaux (Gislason 2013). Les bénéfices sociaux comprennent d'une part les bénéfices tangibles (revenus générés, emplois créés, production de biens et de services), mais aussi les bénéfices intangibles (bien-être, loisirs, préservation de l'environnement). Les coûts sociaux sont représentés par les dépenses directes (coûts de production, dépenses publiques) mais aussi les coûts indirects ou externalités (pollution, épuisement des ressources naturelles).





actu
natio
nale

La valeur économique représente alors la valeur nette d'une activité pour la société. Pourquoi la phrase de Gislason est importante ?

Parce qu'elle montre que l'évaluation économique ne se limite pas à un simple calcul financier, mais doit prendre en compte l'impact global sur la société. Une activité peut sembler rentable en apparence, mais si ses coûts cachés (pollution, épuisement des ressources) sont trop élevés, sa valeur économique réelle peut être négative.

Conclusion

Les études réalisées avant 2017 montrent l'importance grandissante de la pêche récréative en mer. Cette importance est liée d'une part au grand nombre de pêcheurs qui la pratiquent, mais aussi aux dépenses qu'ils acceptent de payer pour accéder à leur loisir. **Le produit de la pêche récréative en mer, si on considère qu'il s'agit d'une industrie comme l'est la pêche commerciale, n'est pas la quantité de poissons pêchés, mais le nombre de jours passés en mer à pêcher.** Il s'agit d'une mesure indirecte des bénéfices sociaux que la pêche de loisir procure.

L'évaluation économique purement financière de la pêche récréative est très importante pour quantifier la valeur ajoutée qu'elle produit, en particulier en comparaison avec la pêche commerciale.

La collecte de données économiques permettant d'évaluer et de comparer la contribution économique de la pêche récréative en mer à la pêche commerciale en mer est importante pour quantifier l'impact économique des politiques adoptées par les autorités de pêche. Mais l'approche économique incluant les conséquences sociales est tout aussi importante.

Nous verrons dans le prochain article les résultats liés à ces deux types d'approche de la contribution économique de la pêche récréative en mer. Et nous dégagerons les besoins et les actions qui incombent à la pêche récréative en mer.

Luc Martinez et Annick Danis

Références

- Alain Rey. *Dictionnaire historique de la langue française* - [Internet]. Éditions Le Robert; 2016 [cité 1 févr 2025]. Disponible sur : <https://dictionnaire-historique.lerobert.com/>
- Cisneros-Montemayor AM, Sumaila UR. A global estimate of benefits from ecosystem-based marine recreation : potential impacts and implications for management. *Journal of Bioeconomics*. 1 oct 2010;12(3):245-68.
- García-de-la-Fuente L, García-Flórez L, Fernández-Rueda MP, Alcázar-Álvarez J, Colina-Vuelta A, Fernández-Vázquez E, et al. Comparing the contribution of commercial and recreational marine fishing to regional economies in Europe. An Input-Output approach applied to Asturias (Northwest Spain). *Marine Policy*. 1 août 2020;118:104024.
- Gislason G. Economic Valuation of Commercial and Recreational Fisheries - A Framework [Internet]. ASC 2013 - Theme session R; 2013. Disponible sur : https://ices-library.figshare.com/articles/conference_contribution/Economic_Valuation_of_Commercial_and_Recreational_Fisheries_A_Framework/24754017
- Herfaut J, Levrel H, Thébaud O, Véron G. The nationwide assessment of marine recreational fishing : A French example. *Ocean & Coastal Management*. juin 2013;78:121-31.
- Hyder K, Weltersbach MS, Armstrong M, Ferter K, Townhill B, Ahvonen A, et al. Recreational sea fishing in Europe in a global context-Participation rates, fishing effort, expenditure, and implications for monitoring and assessment. *Fish and Fisheries*. 1 mars 2018;19(2):225-43.
- Levrel H, Bellanger M, Le Goff R, Drogou M. La pêche récréative en mer en France métropolitaine (Atlantique, Manche, Mer du Nord, Méditerranée). Résultats de l'enquête 2011-2013 [Internet]. Ifremer; 2013. Disponible sur : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00162/27300/>
- Merriam-Webster.com Dictionary. Definition of FISHERY [Internet]. Merriam-Webster.com Dictionary. 2025 [cité 1 févr 2025]. Disponible sur : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/fishery>
- Roberts A, Munday M, Roche N, Brown A, Armstrong M, Hargreaves J, et al. Assessing the contribution of recreational sea angling to the English economy. *Marine Policy*. 1 sept 2017;83:146-52.
- Rocklin D, Levrel H, Drogou M, Herfaut J, Veron G. Combining telephone surveys and fishing catches self-report : the French sea bass recreational fishery assessment. *PLoS One*. 2014/02/04 éd. 2014;9(1):e87271.

Comment marquer vos prises ? Schéma de marquage

Le marquage consiste à couper la queue des poissons et crustacés. Il est obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

| Caudale bifide inférieure | Caudale arrondie | Crustacés |
|---------------------------|------------------|-----------|
| | | |

Tableau des tailles minimales p. 2.



Les outils FNPP



Retrouver toute l'actualité de la FNPP sur www.fnpp.fr contact@fnpp.fr





Naviguer en bateau c'est tellement bien, et si en plus cela devenait enrichissant... et bien ce n'est pas loin d'être tout à fait vrai. Et si j'allais plus loin encore, même à pied ou du bord, simple promeneur côtier, voici une application gratuite et ludique, voire pédagogique que je conseille à tous et cela vous semblera évident après la lecture de ces quelques lignes.

L'OFB (Office français de la biodiversité), le secrétariat de la Mer et le Shom viennent de s'associer pour développer et piloter cette application mobile qui a pour but de nous sensibiliser à nos environnements, au-dessus, au bord et juste au-dessous, oui, sous la coque de nos bateaux. C'est ce que j'écrivais il y a deux ans en préambule à la création de l'application Nav&Co. Et si j'étais enthousiaste sur la qualité et l'intérêt réel que présentait cette application, et bien je le suis encore davantage à vous présenter cette évolution par intégration de la plateforme Ping (Plateforme de l'information nautique géoréférencée). La DGAMPA (Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture), le Shom et l'OFB sont maintenant associés à cette aventure pour toujours davantage de sécurité en mer disponible pour tous et totalement gratuite.

L'application Nav&Co et Ping

Nav&Co est une application accessible à tous via les stores (Apple, Android...) même si le format mobile est actuellement privilégié. Depuis février 2023, chez vous sur l'ordinateur (Naveco) comme sur tous les smartphones (Nav&Co). Elle se présente comme un **compagnon de navigation informatif**, sans se substituer aux outils de navigation réglementaires que sont votre GPS et ou votre traceur. **L'application propose plusieurs modes d'utilisation :**

- le **mode découverte**, qui met en avant la richesse environnementale avec des points d'intérêts (espèces, fonds marins, anecdotes écologiques et bonnes pratiques) ;
- le **mode info nautique** qui intègre la toute nouvelle plateforme Ping qui regroupe les informations essentielles pour la navigation, telles que les avertissements urgents, les avis aux navigateurs et les informations réglementaires.
- le **mode carnet** permettant d'enregistrer ses traces de navigation (fonctionnalité nécessitant la création d'un compte). En activant cette option vous pourrez consulter les traces de navigation ultérieurement.

Un menu permet de choisir la zone de navigation (ex. façade atlantique, Méditerranée, Guadeloupe, Martinique) et d'accéder aux paramètres (informations météo, marées, etc.).

La plateforme Ping (intégrée à Nav&Co)

Ping est la plateforme nationale de l'information nautique, co-éditée par la DGAMPA et le Shom. Son rôle est de numériser et diffuser l'information nautique officielle, incluant :

- la **saisie et la publication des avertissements de navigation (Avurnav) et avis aux navigateurs (Avinav)** par les centres opérationnels régionaux (Cherbourg, Brest, Toulon...). Important, les avertissements sont actualisés toutes les vingt minutes ;
- la **diffusion des arrêtés spatialisés des préfets maritimes**, consultables via des liens directs et téléchargeables en formats tels que PDF et GPX.



Concernant les déploiements à venir :

- **en 2025, l'extension de Ping** est prévue aux Antilles, en Guyane, à St-Pierre-et-Miquelon ainsi qu'au sud de l'océan Indien (La Réunion, Mayotte, Taaf) ;
- **en 2026, le déploiement** devrait s'effectuer en Polynésie française, aux îles Pitcairn et Clipperton, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie.

Tous les usagers du portail peuvent également remonter des informations importantes pour la sécurité de la navigation, via l'onglet « Mes contributions ». Vous pouvez signaler un feu dysfonctionnel ou une épave non répertoriée par exemple.

Attention, l'alerte VHF sur le canal 16 reste le premier moyen de signaler un danger.

Conclusion

Nav&Co avec l'intégration Ping est un outil ludique, actuel, à la prise en main facile. C'est le petit plus à nos balades en mer avec nos jeunes mais aussi les autres, c'est la transmission de connaissances de notre milieu marin. **C'est davantage de sécurité, d'attention à notre biodiversité, une invitation à être ensemble davantage écoresponsables et protecteurs de notre environnement.**

C'est un quiz gagnant-gagnant à proposer dès l'amarre levée. Alors, belles navigations.

Christophe Goumas
responsable de la commission plaisance





a
c
t
u
n
a
t
i
o
n
a
e

SÉCURITÉ

Modifications ou précisions de la Division 240 parues par arrêté le 11 octobre 2024

Vous devez maintenant prendre connaissance des modifications ou précisions de la Division 240 et respecter cette nouvelle réglementation. Pour rappel, elle concerne les points principaux suivants.

Les équipements individuels de flottaison (EIF)

Les gilets sont maintenant soumis aux conditions de poids et de taille du plaisancier en fonction de trois catégories nouvellement créées : jeunes enfants, enfants, adultes. Globalement, dans toute la division, la notion de flottabilité exprimée jusqu'à présent en N (newton) est supprimée au profit « d'un niveau de performance noté N » : 50, 100, 150, etc. C'est la mise en conformité avec la norme EN ISO 12402 qui s'impose désormais. Norme européenne qui comporte différentes sections, celles notées de 12402 2 à 12402 5 définissent les exigences décroissantes de flottabilité des EIF : 275, 150, 100, 50. Les EIF 275 sont prévus pour une navigation au large et sont conçus pour retourner une personne inanimée et lui permettre de respirer. Les EIF 50 étant réservés aux usages près de la côte. Une grille guide est annexée à la D240.

Coupe-circuit obligatoire pour moteur HB et VNM

- **Filaire**, en aucun cas il ne peut être rallongé. Il doit être relié au poignet ou la jambe, mais maintenant aussi avec la possibilité de le relier à l'EIF, quand il est porté évidemment. Un deuxième coupe-circuit filaire doit aussi obligatoirement être présent sur le bateau.
- **Électro-magnétique**, il est soumis aux mêmes conditions d'arrêt du moteur si le pilote s'éloigne du poste de conduite sauf si un passager est en capacité de le remplacer pour garantir qu'aucun moyen de propulsion ne puisse être mis en action.

Le compas de route

« Le compas doit : être de classe A ou B ; être compensé ; disposer d'un éclairage ; afficher le cap au poste de barre principal du navire ; être indépendant de toute source d'énergie, à l'exception de l'éclairage ».

Disposer d'un éclairage pose problème aux plaisanciers qui ne possèdent pas de circuit électrique à bord, notamment les voiliers. Un compas pourra-t-il être éclairé à partir d'une source extérieure type lampe de poche ? Beaucoup d'entre nous « les anciens » l'avons déjà fait. Devront-ils acheter un nouveau compas avec éclairage autonome intégré ?

VHF

« Tout navire équipé d'une installation radioélectrique VHF fixe ou portable doit, lorsqu'il est à la mer, et lorsque cela est possible, rester en permanence à l'écoute de la voie 16 en ondes métriques. Cette veille doit être assurée au poste de navigation habituel du navire. »

Le harnais et la ligne de vie

Au-delà des 6 M, un harnais et sa sauvegarde (longe) à bord des navires non-voiliers pouvant s'accrocher à un système de ligne de vie ou point d'accrochage du navire ; de même un harnais et sa sauvegarde (longe) par personne à bord des voiliers pouvant s'accrocher à un système de ligne de vie ou point d'accrochage du navire.

Un point d'accrochage pourrait donc se substituer, dans certains cas, à la ligne vie.

Location ou prêt de navire ou de VNM

Une déclaration préalable à l'utilisation d'un navire ou d'un Véhicule nautique à moteur (VNM) devient obligatoire pour une location ou un prêt entre particuliers ou par des professionnels. Durcissement des conditions, documents d'engagement par les loueurs et locataires à présenter à la demande des autorités.

Événements sportifs encadrés

De nouvelles dispositions sont définies dans cette nouvelle version Division 240 à l'attention des organisateurs et des pratiquants de manifestations nautiques. Les conditions de dérogations y sont précisées.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site : <https://www.fnpp.fr/les-thematiques/securite>.

Nav&Co

Application à télécharger gratuitement permettant de bénéficier d'une cartographie Shom de qualité, de votre positionnement GPS, des données de votre navigation, des Avinav et Avurnav, des textes relatifs à la réglementation, des données environnementales et sur l'écologie locale.

Une vraie mine de renseignements à la fois pour la sécurité mais aussi dans le but de mieux respecter l'environnement.

Patrice Allin
responsable de la commission sécurité

Le secteur de la plaisance constitue une activité commerciale et industrielle non négligeable en France dont il conviendrait qu'elle soit plus visible et reconnue. En effet, face à nos détracteurs habituels, quelles sont les données chiffrées qui permettraient de faire mieux prendre conscience du poids financier et politique que nous représentons ?

Quelques données chiffrées

Selon les données disponibles, au 31 août 2022, la France comptait un total de 1 052 675 navires de plaisance immatriculés en eaux maritimes. Parmi eux, 777 707 étaient des bateaux à moteur, 201 756 des voiliers, et 61 523 appartenaient à d'autres catégories. La répartition régionale des immatriculations était la suivante :

- Bretagne : 256 346 navires
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 250 464 navires
- Languedoc-Roussillon : 115 937 navires
- Pays de la Loire : 87 461 navires

- Aquitaine : 85 752 navires
- Poitou-Charentes : 59 971 navires
- Basse-Normandie : 56 715 navires
- Corse : 53 688 navires
- Haute-Normandie : 44 919 navires
- Nord/Pas-de-Calais/Picardie : 29 454 navires

En moyenne, près de 9 000 bateaux à moteur sont enregistrés chaque année et près de 70 000 mutations de propriété sont observées.

Ces chiffres témoignent de la popularité de notre activité, malgré une légère tendance à la baisse observée depuis quelques années.



Et les ports dans tout cela ?

Si en 2024, les ports de plaisance en France ont été le théâtre de plusieurs développements notables, reflétant une dynamique d'expansion, de modernisation et d'engagement environnemental, l'année 2025 va voir de nouvelles évolutions.

L'avenir des ports de plaisance dépendra de plusieurs facteurs, notamment l'évolution de la demande touristique, les réglementations environnementales, la transition énergétique et l'innovation technologique.

Voici quelques tendances et perspectives qui pourraient se faire jour dans les prochaines années.

Transition écologique et développement durable

- **Ports écoresponsables** : adoption de solutions pour réduire l'impact environnemental, comme l'installation de panneaux solaires, d'éoliennes et de systèmes de recyclage des eaux usées.
- **Gestion des déchets et des eaux de carénage** : développement de systèmes de collecte et de traitement plus efficaces pour éviter la pollution maritime.
- **Électrification des infrastructures** : mise en place de bornes de recharge pour les bateaux électriques et hybrides.

Digitalisation et innovations technologiques

- **Smart Marinas (ports intelligents)** : utilisation d'outils numériques (capteurs IoT, applications mobiles) pour optimiser la gestion des places, des consommations énergétiques et des services aux plaisanciers.
- **Réservation en ligne et automatisée** : développement de plateformes permettant aux plaisanciers de réserver des places en temps réel, avec gestion automatisée de l'accès aux pontons et aux services.
- **Drones et robots pour la maintenance** : utilisation de robots sous-marins pour inspecter et entretenir les infrastructures portuaires.



Nouvelles formes de navigation et diversification de l'offre

- **Montée en puissance du bateau électrique et à hydrogène** : une transition progressive vers des navires plus propres, nécessitant des infrastructures adaptées.
- **Développement de l'écotourisme nautique** : offres touristiques intégrant des circuits écoresponsables, comme des mouillages en zone protégée avec un impact minimal.
- **Location et partage de bateaux (nautisme collaboratif)** : une évolution vers des modèles similaires à l'autopartage, permettant une démocratisation de la plaisance.

Adaptation aux défis environnementaux

- **Adaptation des infrastructures** aux risques climatiques et mise en place de protections contre les tempêtes.
- **Règlementations environnementales plus strictes** : imposition progressive de normes plus rigoureuses en matière d'émissions et de gestion des déchets.
- **Sécurité renforcée** : développement de mesures contre la délinquance

Attractivité des ports

- **Services haut de gamme et diversification des activités** : développement d'espaces de loisirs, de restauration et d'hébergement pour attirer un public plus large.
- **Ports comme lieux de vie** : intégration des ports dans le tissu urbain en créant des espaces mixtes (logements, commerces, événements culturels).

L'avenir des ports de plaisance s'oriente vers une modernisation écologique, technologique et touristique. En ce qui nous concerne, nous autres pêcheurs de loisir, il conviendra de peser de tout notre poids dans ces évolutions afin qu'elle ne se réalisent pas sans nous ou pire, contre nous.

La gestion des ports de plaisance est aujourd'hui un mélange entre gestion publique et privée, avec une tendance croissante vers la délégation de service public et la gestion par des entreprises spécialisées. Selon la taille du port et son importance, il peut être administré par

une commune, un département, une région, une entreprise privée, ou un syndicat mixte.

L'organe consultatif et d'orientation de la stratégie est la **commission portuaire**. Elle joue un rôle important dans la gestion des ports de plaisance, en associant élus, gestionnaires, professionnels et usagers. MAIS elle n'a pas de pouvoir décisionnel et ne formule que des recommandations en vue d'influencer la politique portuaire, la gestion des infrastructures et le développement économique local. **Aujourd'hui la Confédération Mer & Liberté est le grand absent de ces commissions, alors qu'un de ses représentants devrait être systématiquement invité à y participer.**

Il conviendra absolument que ces structures évoluent et permettent une meilleure intégration des usagers et de leurs organes représentatifs au vu du poids financier et politique que nous représentons. **Nous demandons donc qu'une révision de la composition des commissions portuaires soit engagée afin que notre confédération soit partie prenante de ces enceintes aujourd'hui trop verrouillées.**

Patrick Zimmermann
responsable de la commission infrastructures portuaires



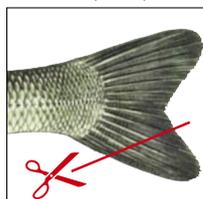
Comment marquer vos prises ?

Schéma de marquage

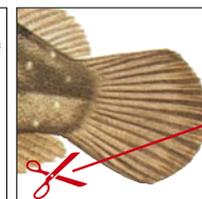
Le marquage consiste à couper la queue des poissons et crustacés. Il est obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales p. 2.

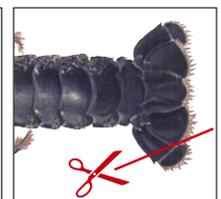
Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



Les outils FNPP

Bonne mer,
bon vent à tous.

Retrouver toute l'actualité de la FNPP sur www.fnpp.fr - contact@fnpp.fr

Changements majeurs à venir pour la pêche récréative

Dans un communiqué de presse du 6 décembre, peu de temps avant les discussions entre ministres européens pour définir les quotas 2025, le Conseil international pour l'exploitation de la mer (Ciem) qui constitue une structure clé dans le processus décisionnel européen par les avis qu'il donne sur les autorisations de prélèvements, suggère des changements majeurs à venir pour la pêche récréative. En effet, selon lui, « loin d'être une activité de niche, la pêche récréative (marine recreational fisheries MRF) mérite d'être prise en compte, notamment sur les environnements côtiers, mais également sur les stocks de poissons sans oublier les avantages en termes de santé, de bien-être et économiques pour les participants ». Retenons en tout cas que c'est la première fois que le Ciem est aussi explicite sur sa vision de la pêche récréative.

La pêche récréative est-elle trop complexe pour être incluse dans cette démarche ?

Les travaux relatifs à la feuille de route du Ciem sur la pêche récréative dirigés, par Kieran Hyder, Cefas, et Estanis Mugerza, Azti, coprésidents du groupe de travail du Ciem sur la science de la pêche récréative (WGRFS), révèlent plusieurs raisons qui expliquent le manque d'inclusion de la pêche récréative dans les évaluations. En effet, souligne M. Hyder, les processus consultatifs actuels pour ces pêcheries sont divers et dispersés, avec de nombreux engins utilisés et un manque de listes de participants les rendant difficiles à surveiller.

L'absence de mise en œuvre dans de nombreuses régions complique les efforts visant à garantir le respect des mesures de gestion. Ainsi, de nombreuses parties prenantes se demandent s'il vaut la peine d'inclure quelque chose d'aussi complexe dans le système existant. L'avenir nécessitera collaboration, innovation et adaptabilité.

Depuis que la collecte de données sur la pêche récréative est devenue obligatoire dans le cadre du DCF (Data Collection Framework qui permet de collecter et diffuser les informations), la quantité et la qualité des données collectées se sont considérablement améliorées. Les données sur le MRF ne doivent être incluses que dans les évaluations de stocks où la pêche récréative a un impact.

La première étape consiste à classer par ordre de priorité les espèces sur lesquelles la pêche récréative est susceptible d'avoir un impact. Une fois cette étape franchie, la pêche récréative peut être incluse dans la liste des questions à traiter lors des évaluations des performances. Pour ce faire, il faudra instaurer un climat de confiance entre la communauté des pêcheurs récréatifs et le Ciem, relançant ainsi pour la pêche plaisir en mer le débat sur les déclarations de prises de poissons sensibles, mais également sur un permis ou la déclaration annuelle du pêcheur.

Pour le moment, il n'y aura pas de changement majeur pour l'année 2025, sauf la pêche « No-kill » du lieu dans les zones 7 et 8, qui est désormais interdite dans l'Atlantique et la Manche du 1^{er} janvier au 30 avril.

Rappel : la pêche de loisir, du bar et du lieu jaune en mer Celtique, Manche, mer d'Irlande, mer du Nord. Méridionale et golfe de Gascogne en zone économique exclusive française

Le lieu jaune (*Pollachius pollachius*)

- Interdiction de pratiquer le pêché-relâché du 1^{er} janvier au 30 avril, aucun spécimen de lieu ne peut être capturé et détenu.
- Du 1^{er} mai au 31 décembre, pas plus de deux spécimens de lieux jaunes ne peuvent être capturés et détenus par pêcheur et par jour.

Le bar (*Dicentrarchus labrax*)

Au Nord du 48^e parallèle

- Du 1^{er} février au 31 mars : la détention à bord, le transbordement, le transfert ou le débarquement de bar capturé dans les eaux de la zone économique européenne bordant les côtes françaises au nord du parallèle 48°N (divisions Ciem 4b et 4c et sous zone Ciem 7) sont interdits. Seule la pêche à la canne ou à la ligne à la main suivie d'un relâché est autorisée dans cette zone, y compris depuis la côte.
- La pêche du bar à l'aide de filets fixes est interdite.

Au Sud du 48^e parallèle

- Dans les eaux de la zone économique européenne bordant les côtes françaises au sud du parallèle 48°N (divisions Ciem 8a et 8b), pas plus d'un spécimen de bar ne peut être détenu par pêcheur et par jour, y compris depuis la côte.
- La pêche de bar à l'aide de filets fixes est interdite.
- La taille minimale de conservation pour le bar européen est de 42 cm.
- La taille minimale de capture de lieu jaune est fixée à 42 cm.





Taille minimale de capture

- Les tailles (ou poids) à respecter, s'appliquent aux espèces listées et à toute pêche maritime de loisir.
- À partir de navires ou embarcations de plaisance battant pavillon français, quelle que soit la zone de capture, étranger dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française.
- en action de nage ou de plongée.
- à pied sur le domaine public maritime et sur la partie des fleuves, rivières et canaux où les eaux sont salées.

Sanction applicable en cas d'infraction

- Amende pénale (jusqu'à 22 500 €)
- Sanction administrative (amende jusqu'à 1 500 €/quintal), retrait de l'autorisation de pêcher.

Marquage des captures

- Marquage obligatoire des espèces par ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale.
- Les captures doivent être conservées entières jusqu'à leur débarquement pour permettre le contrôle de leur taille.

Denis Cottard

responsable commission pêche

PÊCHE SOUS-MARINE

La sécurité encore et toujours



©David Chapelle

La disparition tragique de Benjamin Brisson nous a rappelé que notre activité sportive peut s'avérer dangereuse. Malgré toutes les précautions que nous pouvons prendre pour sécuriser nos sorties, le risque zéro n'existera jamais. L'accident dont a été victime Benjamin est rarissime fort heureusement.

Le danger auquel est le plus fréquemment exposé le pêcheur sous-marin reste celui du **non-respect des règles de sécurité élémentaires**, au premier rang desquelles on trouvera la signalisation. Mes propos peuvent sembler récurrents, mais c'est une réalité : **trop d'usagers ne réagissent pas comme il se doit à la vue de ces signalisations**. Il est totalement inacceptable qu'un bateau arborant ses pavillons Alpha et croix Saint-André se fasse encore approcher à grande vitesse par d'autres embarcations. **Méconnaissance de la réglementation, défaut de vigilance... les raisons de ces incidents sont diverses, mais peuvent aboutir à des situations dramatiques.**

Le 11 décembre dernier comparaisait devant le tribunal maritime de Brest, le pilote d'un semi-rigide qui avait heurté en juillet 2022 un plongeur en action de pêche dans le secteur d'Ouessant. Ce plongeur a été sérieusement blessé et s'est vu signifier quatre-vingts jours d'incapacité totale de travail. Le bateau de ce dernier était pourtant surmonté du pavillon Alpha réglementaire. Sans préjuger de la décision à intervenir, l'affaire ayant été mise en délibéré et le pilote contestant toute responsabilité, cette histoire illustre parfaitement le risque essentiel auquel sont confrontés les pêcheurs en apnée.

La diffusion de nos affiches « sécurité plongeurs » a pour vocation de prévenir ce genre de situations. Elles ont connu un certain succès et permis de rappeler la réglementation existante en Atlantique et en Méditerranée, une différence de traitement incompréhensible entre ces deux façades maritimes d'ailleurs. En effet, il faut être conscient que, même à vitesse réduite, heurter un plongeur peut avoir de graves conséquences. **Un périmètre de sécurité autour du bateau ou de la bouée devrait être la règle partout.**

Une nouvelle édition de cet affichage va être réalisée. **Il est important que ces affiches soient largement diffusées dans les locaux des associations, les capitaineries ou les magasins.** Par ailleurs, un rappel de cette réglementation peut être effectué lors de nos assemblées générales. **Une veille de tous les instants doit être la règle, surtout en navigation côtière.**

Rappelons également que la vitesse est limitée à 5 nœuds dans la bande des 300 mètres. Le respect de cette vitesse doit permettre d'anticiper la présence d'usagers dans les zones côtières, dont les plongeurs font partie, mais également les nageurs de plus en plus nombreux qui eux ne sont pas soumis à l'obligation d'un marquage.

Joël Arvor

responsable commission pêche sous-marine



Concilier environnement et pêche des espèces sensibles comme le bar et le lieu... une gageure, vraiment ?

La pêche du bar (*Dicentrarchus labrax*) et du lieu jaune (*Pollachius pollachius*) est une activité importante tant pour les professionnels que pour les pêcheurs de loisir. Toutefois, la préservation de ces espèces repose sur une gestion écologique des ressources halieutiques, prenant en compte leur écosystème, leur cycle de vie et leur période de repos physiologique. La surexploitation et les changements environnementaux menacent ces poissons, nécessitant des mesures de protection confinant parfois à l'extrême, notamment pour les pêcheurs de loisir, et une sensibilisation accrue de tous.

L'écosystème du bar et du lieu jaune

Le bar et le lieu jaune sont des espèces emblématiques des côtes européennes, présentes principalement en Atlantique Nord-Est et en Manche. On retrouve le loup en Méditerranée, un peu différent tout de même car il semble que son génome soit similaire à celui du bar, mais à seulement 74 %. Toutefois le vocable bar va embrasser le loup dans les lignes à suivre.

- Le bar préfère les zones côtières rocheuses, les estuaires et les eaux peu profondes, où il chasse principalement des petits poissons, crustacés et mollusques.

- Le lieu jaune est une espèce semi-pélagique, fréquentant les zones rocheuses et les fonds sableux jusqu'à 200 m de profondeur. Il se nourrit de petits poissons, ainsi que de crustacés.

Ces deux princes des mers jouent un rôle crucial dans la chaîne alimentaire marine et leur présence est un indicateur de la santé des écosystèmes marins.

Période de repos physiologique et reproduction

Les périodes de reproduction du bar et du lieu jaune sont essentielles à leur préservation et doivent être prises en compte dans la gestion des ressources.

- Le bar se reproduit en moyenne durant trois mois répartis entre décembre et avril selon les zones et la température de l'eau. Pendant cette période, il migre vers des zones plus profondes et forme des bancs pour frayer. Les femelles peuvent pondre jusqu'à plusieurs millions d'œufs qui éclosent en quelques jours.

- Le lieu jaune se reproduit variablement selon les zones entre janvier et avril, avec un pic commun en février-mars. Comme le bar, il se regroupe en bancs pour frayer et ses œufs sont pélagiques, se déplaçant avec les courants.

Durant ces périodes, la pêche professionnelle et de loisir pourrait être mieux réglementée pour ne pas perturber la reproduction, à commencer par identifier plus clairement les zones de frayères à protéger comme les périodes les plus sensibles, et permettre ainsi un renouvellement naturel des stocks.

Menaces et enjeux environnementaux

Les populations de bar et de lieu jaune sont menacées par plusieurs facteurs environnementaux et anthropiques² :

- la surexploitation : la pêche intensive par des bâtiments de bon tonnage avec des techniques redoutables, réduit évidemment les populations et contraint leur renouvellement ;
- la nature des engins utilisés en faisant plus place à la recherche et aux engins innovants plus sélectifs sur les espèces ;
- les changements climatiques : la hausse des températures marines et l'acidification des océans modifient les habitats et les ressources alimentaires des poissons ;
- la pollution : les déchets plastiques, les hydrocarbures et les produits chimiques altèrent la qualité de l'eau et impactent les cycles biologiques des espèces marines « fourrage » ;
- la destruction des habitats : l'urbanisation côtière, le dragage des fonds marins et la diminution des zones de frayères obèrent de façon non négligeable la reproduction des espèces.

Parallèle avec la gestion de la coquille Saint-Jacques

Un exemple de gestion réussie en matière de conservation marine est celui de la coquille Saint-Jacques³. Face à une surexploitation dans les années 1990, des mesures strictes ont été mises en place, notamment :

- des quotas rigoureux et des périodes de fermeture pour permettre aux stocks de se renouveler ;
- un suivi scientifique accru pour ajuster les réglementations en fonction de l'état des populations ;
- l'implication active des professionnels, qui participent directement à la gestion des ressources et au respect des réserves géographiques.

Ces actions ont permis le retour de populations abondantes de coquilles Saint-Jacques, prouvant que des mesures de conservation efficaces peuvent rétablir une ressource en péril. La pêche du bar et du lieu jaune pourrait bénéficier d'une approche similaire en renforçant les zones de protection et en adaptant les pratiques de pêche aux cycles biologiques des espèces.



Conclusion

La préservation du bar et du lieu jaune repose sur une approche équilibrée entre exploitation et protection de l'environnement. Elle repose également sur l'acceptation d'une responsabilité et un effort collectif de toutes les parties sur les mêmes fondements. Ceci implique de sortir d'un système où les uns appliquent certaines règles, et d'autres en sont dédouanés au motif officiel qu'on a été « très dur » puisqu'on leur a réduit drastiquement leurs quotas. Or, cette méthode revient à scier la branche sur laquelle tout le monde est assis, puisqu'il suffit d'un seul passage sur une frayère pour détruire toute reproduction et renouvellement pour de longues années dans une zone donnée. Ainsi, le cercle vicieux continue et l'étau se resserre d'année en année en ruinant tout espoir de renouvellement et donc la ressource.

Sortir de ce mode de pensée que ce soit au niveau européen - où nous sommes parties prenantes des décisions - ou au niveau national, et de ces façons de procéder à court terme, en agissant de concert comme pour les coquilles Saint-Jacques, sera le seul garant d'un vrai changement fondé sur le respect des périodes sensibles, l'exclusion de toute pêche dans les zones connues de frayère et l'interdiction d'y pratiquer certaines techniques destructrices.

Ces mesures de gestion doivent donc être mieux appréhendées par l'ensemble des acteurs de la pêche. Les limitations kafkaïennes imposées aux pêcheurs de loisir doivent être renégociées et établies par les Autorités en concertation avec la Confédération Mer & Liberté. Par exemple, pourquoi ne pas imposer un « bag limit » annuel pour le bar et le lieu plutôt que la prise d'un bar ainsi que deux lieux par jour et par pêcheur ? Ceci serait aussi plus en adéquation avec l'approche qui a permis d'augmenter sensiblement la taille minimale à 42 cm, qui aurait dû d'ailleurs logiquement conduire

déjà au moins à la suppression du quota journalier, voire de l'augmenter. Pourquoi ne pas vraiment étudier une ou des période(s) de repos physiologique de ces espèces sur trois mois (et non sur une cote mal taillée de quatre mois par défaut) selon les grandes zones de façade pour tous les acteurs de la pêche et non pas seulement à la pêche de loisir si peu destructrice ? Pourquoi donc ne pas créer en priorité ces zones d'exclusion sur les frayères ? Et il existe encore de nombreuses idées à étudier de concert avec les professionnels et l'administration, si tant est que chacun souhaite s'attaquer de façon responsable et ensemble aux vraies causes de l'épuisement de certaines ressources.

Mais pour cela, il faut choisir courageusement d'agir ensemble sur des constats et principes analogues, sauf à vouloir opposer inutilement les uns aux autres tout en continuant à ruiner la ressource dans un cercle vicieux au cœur même de son renouvellement. En s'inspirant de méthodes ayant fait leurs preuves en matière de conservation des stocks de la coquille Saint-Jacques, nous pourrions sinon garantir, au moins tenter de contribuer à la pérennité de la pêche du bar et du lieu jaune, tout en préservant la richesse de nos écosystèmes marins, au bénéfice de tous.

Patrick Zimmermann
pour la commission environnement

- 1-<https://lemarin.ouest-france.fr/peche/loup-et-bar-finalement-ce-nest-pas-la-meme-espece-86ec20d1-eeb1-4590-9541-31f52eb14a8f>
- 2-Fait par un être humain ; dû à l'existence et à la présence d'humains.
- 3-<https://lemarin.ouest-france.fr/peche/la-coquille-saint-jacques-bat-de-nouveaux-records-dabondance-selon-lifremer-9f3f3290-8bof-11ef-9133-31ed8d3d7b40>

SCIENCES PARTICIPATIVES

Avancement de l'étude de la dynamique des populations de palourdes

Les échantillonnages de ces coquillages effectués pendant dix ans sont terminés. C'est maintenant Nantes Université qui prend intensivement le relais des recherches.

Jade, la doctorante, achève les analyses d'investigation des métaux lourds dans les chairs de toutes les palourdes prélevées et des sédiments où elles étaient enfouies, site par site. Au cours du premier trimestre 2025, elle pourra utiliser ses résultats pour rédiger un article argumenté destiné à une publication scientifique reconnue. D'autres analyses vont suivre afin de détecter la présence d'hydrocarbures et de microplastiques.

Le comptage des pêcheurs à pied présents sur l'ensemble des huit sites choisis par la FNPP sera bientôt organisé simultanément à l'heure de la basse mer lors de grandes marées et d'une marée à coefficient 80/85. L'objectif est de comparer l'impact de la pression de pêche selon nos zones suivies de la Manche à la Charente-Maritime.

Parallèlement, l'étude socio-économique se poursuit. Une nouvelle équipe d'étudiants dans le cadre d'un projet tutoré a restitué les résultats devant un jury universitaire le jeudi 13 février. Jade, partie prenante, les utilisera au cours de la rédaction de la thèse. Prochainement, des volontaires en mission de service civique pour la FNPP vont appuyer les derniers travaux en laboratoire, les enquêtes, les sondages et/ou les comptages.

Nouveau projet en gestation

La commission qui, pour l'instant, se consacre uniquement à l'étude des palourdes, ne doit pas disparaître après la soutenance de la thèse. L'objectif est, cette fois, plus destiné à la plaisance et au thème de la biodiversité.

Dès à présent, un appel est lancé : « recherchons des personnes compétentes pour identification de la faune et la flore terrestre et marine ».

N'hésitez pas à me contacter pour plus amples renseignements. Le nombre de réponses sera déterminant. Je compte sur vous !

Annick Danis
responsable de la commission sciences participatives





Harmonisation des pratiques de pêche à pied : un énorme chantier à mettre en œuvre ! (suite)

Dans le dernier *Pêche Plaisance*, vous avez pu découvrir les différents outils de pêche à pied utilisés sur le littoral Manche, mer du Nord et Atlantique. Je me suis intéressé, dans ce deuxième volet, aux quotas ou limitations de capture et aux dates d'ouverture. Découvrons ensemble ce labyrinthe...

Quotas ou limitations de capture

| Coquillages (espèces) | 59 | 62/80 | 76 | 14 | 50 | Bretagne | Pays de la Loire | Charente-Maritime |
|------------------------------|-----------|--------------|-----------|-----------|--------------|-----------------|-------------------------|--------------------------|
| Amande | ---- | ---- | ---- | ---- | 100 ind. | 100 | 3 kg | ---- |
| Bigorneau | 5 kg | 5 kg | 5 kg *TCC | 5 kg | ---- | 500 | 3 kg | ---- |
| Bulot | ---- | 5 kg | 5 kg *TCC | 5 kg | **CF | 100 | 3 kg | ---- |
| Clam | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | 100 | 3 kg | ---- |
| Coque | 5 kg | 5 kg | | 5 kg | 500 | 300 | 4 kg | 2 kg TCC |
| Coquille St-Jacques | ---- | ---- | ---- | 5 kg | 30 | 30 | 10 ind. | ---- |
| Couteau | 2 kg | 2 kg | ---- | 5 kg | **CF | 60 | 60 ind. / 3 kg | 5 kg TCC |
| Huître creuse | ---- | ---- | ---- | 5 kg | 72 | 60 | 60 ind. / 5 kg | 5 kg TCC |
| Huître plate | ---- | ---- | ---- | interdite | 40 | 60 | 36 ind. / 3 kg | 5 kg TCC |
| Lavagnon | 2 kg | 2 kg | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- |
| Mactre (fia) | ---- | ---- | ---- | ---- | 100 | ---- | 3 kg | ---- |
| Mactre solide | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | 100 | 3 kg | ---- |
| Moule | 5 kg | 5 kg | 5 kg *TCC | 5 kg | 350/5 litres | 300 | 5 kg | 5 kg TCC |
| Mye | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | 3 kg | ---- |
| Ormeau | ---- | ---- | ---- | 5 kg | 12 | 20 | 10 ind. | ---- |
| Palourde | ---- | ---- | ---- | 5 kg | 100 | 150 | 3 kg | 200 |
| Patelle | ---- | 5 kg | ---- | ---- | ---- | ---- | 3 kg | ---- |
| Praire | ---- | ---- | ---- | 5 kg | 100 | 100 | 3 kg | 3 kg TCC |
| Vanneau ou pétoncle | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | 100 | 3 kg / 2 kg | 5 kg TCC |
| Vernis | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | 100 | 3 kg | ---- |
| Spisule ou vénus | ---- | ---- | ---- | 5 kg | 100 | 100 | 3 kg | ---- |
| telline | 2 kg | 2 kg | ---- | 5 kg | **CF | 500 | 2 kg | 2 kg TCC |

| Crustacés (espèces) | 59 | 62/80 | 76 | 14 | 50 | Bretagne | Pays de la Loire | Charente-Maritime |
|------------------------------------|-----------|--------------|-----------|-----------|----------------|-----------------|-------------------------|--------------------------|
| Araignée de mer | CF | CF | ---- | CF | 10 | 6 en apnée | ----- | 6 ind. |
| Bouquet | ---- | ---- | 2 kg | CF | 5 litres | CF | CF | 2 kg |
| Crabe vert | CF | CF | ---- | CF | 20 | ---- | ---- | ---- |
| Crevette grise et autres crevettes | 5 litres | 5 kg | 2 kg | CF | 5 litres | CF | CF | CF |
| Étrille | CF | CF | 30 | CF | 40 | CF | CF | CF |
| Homard | CF | CF | 10 | CF | 4 (2 en apnée) | CF | ---- | ---- |
| Pouce-pied ou anatifie | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | 3 kg (29 et 56) | CF | ---- |
| Tourteau | CF | CF | 10 | CF | 10 | CF | CF | CF |

| Autres (espèces) | 59 | 62/80 | 76 | 14 | 50 | Bretagne | Pays de la Loire | Charente-Maritime |
|---------------------------|-------------|-----------------------------|-----------|--------------------|--------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------|
| Algues et végétaux marins | ---- | 0,5 kg (arrachage interdit) | ---- | 1 kg de salicornes | Arrachage interdit | 6 types d'algues CF | ----- | CF |
| Oursin | ---- | ---- | ---- | ---- | ---- | 12 | 12 | 5 kg |
| Vers marins | 100 TEC* ** | 100 TEC*** | ---- | ---- | ---- | 1 kg TEC*** | 500 g TEC | ---- |

* TCC = tous coquillages confondus - ** CF = consommation familiale ou personnelle - *** TEC = toutes espèces confondues

Ormeau

Mye



Là encore, un énorme travail est à mettre en œuvre.

On notera l'importante disparité entre les quotas. Pour les coquillages, il y a deux façons d'évaluer la pêche : compter le nombre d'individus ou estimer le poids. Il me semble que pour les gros coquillages, le comptage des individus paraît le plus adapté. À remarquer qu'il y a parfois un poids tous coquillages confondus (Calvados et Charente-Maritime), ce qui peut être frustrant dans une zone bien fournie en espèces différentes. Alors cette disparité est-elle justifiée ? À mon avis, non.

En fait, toutes ces différences proviennent du fait que la compétence administrative pour gérer la réglementation appartient à chaque région voire département et qu'il n'y a aucune concertation entre eux. D'où la nécessité d'avoir une commission nationale qui puisse harmoniser les règlements et faire des propositions concrètes.

Dates d'ouverture

En ce qui concerne maintenant les périodes de pêche, il y a également des différences.

- **Nord** : pas de période de fermeture.
- **Pas-de-Calais et Somme** : quelques fermetures sur des gisements de coquillages (se renseigner auprès des Affaires maritimes).
- **Seine-Maritime et Eure** : bouquet ouvert du dernier samedi d'avril au 31 janvier.
- **Calvados** : bouquet ouvert du 1^{er} juillet au 28 février. Dispositions spéciales pour les coquillages fouisseurs selon les zones (gisements classés). Coquille St-Jacques ouverte aux mêmes dates que pour les professionnels.
- **Manche** : amandes, praires et huîtres ouvertes du 1^{er} septembre au 30 avril ; ormeau du 16 septembre au 30 avril ; coquille St-Jacques aux mêmes dates que pour les professionnels ; bouquet du 1^{er} juillet (Chausey le 1^{er} août) au 28 ou 29 février ; araignée du 16 octobre au 31 août.
- **Bretagne** : la récolte de certaines algues est réglementée (dates différentes selon les espèces) ; amande de mer ouverte du 1^{er} septembre au 30 avril (comme en Manche) ; araignée du 16 octobre au 31 août (comme en Manche) ; coquille St-Jacques du 1^{er} octobre

au 14 mai ; ormeau du 1^{er} septembre au 14 juin (pas du tout comme en Manche) ; oursin du 15 octobre au 15 avril ; telline du 1^{er} septembre au 30 juin. Il faut noter qu'en Bretagne la pêche des huîtres et des praires est ouverte toute l'année contrairement au département de la Manche. Il faut préciser également que la pêche des coques et des palourdes est soumise à une réglementation spéciale en fonction des zones.

Pouce-pied en Morbihan et Finistère interdit du 1^{er} juillet au 31 août et ouvert selon dates des professionnels.

- **Pays de la Loire** : coquille St-Jacques ouverte du 1^{er} octobre au 14 mai ; oursin du 15 octobre au 15 avril. Ormeau du 1^{er} septembre au 14 juin ; pouce-pied du 16 janvier au 14 mars et du 16 septembre au 14 novembre ; à La Baule, le gisement de coques est réglementé (voir Affaires maritimes).
- **Charente-Maritime** : toutes espèces ouvertes toute l'année sauf les huîtres (dispositions particulières et sur les gisements huîtriers classés (voir Affaires maritimes).

Des différences subsistent également dans la possibilité de poser des lignes de fond sur l'estran (deux fois trente hameçons maximum).

- **Nord** : interdites du 1^{er} juin au 14 septembre.
- **Pas-De-Calais et Somme** : interdites du 15 juin au 15 septembre.
- **Seine-Maritime et Eure** : interdites du 15 juin au 15 septembre.
- **Calvados** : interdites du 15 juin au 15 septembre.
- **Manche** : interdites du 15 juin au 15 septembre.
- **Bretagne Nord** : interdites du 1^{er} juin au 30 septembre.
- **Bretagne Sud** : ? (rien dans la réglementation).
- **Pays de la Loire** : interdites du 1^{er} juillet au 31 août (pas de mention du nombre d'hameçons).
- **Charente-Maritime** : ? (rien dans la réglementation).

Concernant maintenant la zone d'exclusion aux abords des concessions conchylicoles, il y est interdit de pêcher à moins de :

- 3 m dans la Manche ;
- 15 m en Bretagne et Pays de la Loire ;
- 25 m dans le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime, le Calvados la Charente-Maritime.

Enfin des interdictions de pêche de nuit des coquillages, des vers voire des oursins et parfois des algues sont en vigueur dans le Pas-de-Calais, la Bretagne, les Pays de la Loire et la Charente-Maritime.

Si la pêche à pied vous intéresse et que vous avez l'intention de partir en découverte d'estrans inconnus de vous, on ne peut que vous conseiller de vous rendre sur ce site qui m'a bien aidé dans la rédaction de cet article : <https://www.pecheapied-loisir.fr/reglementation>

Jean Lepigouchet

responsable commission pêche à pied



Réunion au Sénat le 17 décembre

Les différents acteurs représentatifs se sont réunis avec la DGAMPA ce mardi 17 décembre, sous la présidence des sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle. La Confédération Mer & Liberté (CML) y représentait officiellement les pêcheurs de la pêche en mer de loisir et sportive.

De gauche à droite : Simone Falce, Alain Scriban, Jean Mitsialis, Christophe Goumas et Benoit Mayolle (Gifap).



Nouvelle réunion de concertation sur la pêche de plaisance dans le cadre de la CNML

Au retour des négociations annuelles des TAC et quotas à Bruxelles, la délégation française a indiqué, vu l'évolution constatée comme fortement à la baisse de la ressource pour le bar, le lieu (en particulier en zone 7 Manche est et mer du Nord) et même cette année le maquereau, avoir dû résister fortement aux propositions de la Commission d'un nouveau durcissement par des mesures encore plus contraignantes pour la pêche de plaisance du bar et du lieu, voire pour le maquereau.

Néanmoins, la DGAMPA a annoncé avoir pu, dans le cadre d'un accord global, obtenir que ne soient pas instaurées de nouvelles contraintes ou interdiction pure et simple pour la plaisance au niveau européen pour ces espèces. (Aurait même été évoquées, mais refusées, des restrictions allant jusqu'à un poisson par semaine !). Pas d'instauration non plus de quota pour le maquereau cette année : mais la situation est devenue fragile même si la part prélevée par la plaisance reste modeste. Ceci est sans doute en soi un moindre mal, côté européen, vu les propositions initiales.

Si la situation actuelle ne semble pas devoir changer en termes de restriction, reste à voir comment ces mesures, en particulier pour le bar et le lieu, seront maintenant déclinées au niveau national où nos positions concernant le nombre de prises sont connues, y compris sur le respect des périodes de repos biologique par tous pour préserver la ressource au regard de périodes et de zones de frai mieux ciblées.

D'autres discussions ont permis de réfléchir sur la façon dont la France mettra en œuvre ses obligations européennes auxquelles elle s'est engagée pour suivre l'évolution de la ressource et l'impact de la pêche de plaisance. Les débats se sont donc poursuivis sur la base de la mise en place, d'un côté une déclaration obligatoire annuelle par les pêcheurs en mer de plaisance et sportifs, et par ailleurs de la déclaration des prises en se limitant aux espèces reconnues sensibles et sous gestion. L'idée d'un quota généralisé, sous la forme d'une assiette familiale, a été clairement rejetée par la confédération.

Bien que peut-être contraignants au premier regard pour certains, ces dispositifs simplifiés sous forme dématérialisée, auront d'abord l'avantage de resituer plus clairement l'impact réel sur la ressource de la pêche en mer de plaisance face à beaucoup d'exagérations aujourd'hui.

Ils permettront aussi de mieux cibler les différentes pratiques et d'engager une démarche individuelle de sensibilisation et d'engagement de chaque pêcheur pour pratiquer une pêche en mer de plaisance écoresponsable et faciliter l'accès aux informations réglementaires pertinentes.

Réunion technique concernant le bilan de la dernière campagne thon

La confédération, tout en rappelant sa position sur la part inacceptable de 1 % laissée à la plaisance et toujours l'idée d'un thon par bateau et par an, a dénoncé l'application cette année d'un seuil de 80 % pour provoquer un arrêt total de la pêche et non pas comme un seuil d'alerte intermédiaire de bonne gestion pour arriver en suivi renforcé à approcher les 100 % de la part accordée. Résultat, avec la rémanence liée aux déclarations en cours au moment de l'arrêt total imposé, seulement 91 % du quota a été utilisé. L'administration s'est engagée à revoir le dispositif et à prévoir des seuils d'alerte et un suivi conjoint plus progressif pour permettre la consommation du quota, tout en sachant que tout dépassement conduira toujours à une pénalisation l'année suivante. A contrario, il a été demandé que la non-consommation de cette année puisse conduire à un bonus l'an prochain.

S'est aussi posée la question des autorisations accordées par l'administration aux pêcheurs individuels non fédérés pour lesquels, n'étant pas par définition organisés, aucun suivi ne permet la maîtrise d'un dépassement de ce fait important, portant ainsi préjudice à la bonne gestion du quota déjà maigre accordé à la plaisance.

Enfin, force est de constater que le non-respect par certains des règles de base, en particulier de déclaration dans les délais de 48 h ou de retour tout simplement des bagues non utilisées représentant encore cette année 10 % des bagues distribuées. Ceci complique fortement le suivi en temps réel avec le risque accru d'un dépassement et d'une pénalisation, et porte donc un préjudice considérable et inacceptable à l'ensemble des pêcheurs de thon pour la plaisance.





De droite à gauche :

Jean Mitsialis, co-président de la confédération,

Agnès Pannier-Runacher, Simone Falce et Alain Scriban. Gérard Peroddi, co-président était absent pour raison indépendante de sa volonté.

La Confédération Mer & Liberté reçue par la ministre Agnès Pannier-Runacher

La Confédération Mer & Liberté a été reçue le lundi 10 février par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Cette rencontre a permis d'évoquer plusieurs sujets de préoccupation forte pour le monde de la pêche en mer de loisirs et sportive.

Celui-ci s'interroge en particulier sur son avenir et sur le fait d'être de plus en plus confronté à une accumulation de contraintes et surtranspositions de décisions à court terme. Si les pêcheurs à pied sur le littoral ou du bord, en mer embarqué ou en pêche sous-marine, concèdent pourtant depuis longtemps d'importants efforts en faveur de l'environnement et la biodiversité, certaines décisions parfois déséquilibrées - ou jugées inéquitables jusqu'à diviser inutilement les uns contre les autres - sous-estiment les conséquences réelles à moyen terme sur le renouvellement et la préservation réelle de la ressource, tout en persistant à ne pas remettre en cause certains modes de faire non sélectifs ou à protéger certaines zones ou périodes sensibles. Plusieurs exemples ont pu être mis en avant concernant notamment le thon rouge, le lieu jaune ou le bar en particulier.

Une reconnaissance plus marquée des efforts entrepris par les pêcheurs en mer de loisirs et sportifs est nécessaire et attendue par des décisions concrètes plus cohérentes et équitables. En particulier, sont mis en avant ceux de toutes nos fédérations et associations qui s'engagent bénévolement de manière structurée pour promouvoir une pêche durable, écoresponsable et en toute sécurité, tout en restant force de proposition et en dialogue, présentes au niveau local, régional ou national (parc marins, éoliens, ports, etc.). Elles participent également au développement de solutions pour répondre aux obligations auxquelles la France s'est engagée au niveau européen dès 2026 (déclaration espèces sensibles, déclaration du pêcheur et charte de comportement) ou pour faciliter demain l'accès aux informations réglementaires ou d'ordre pédagogique.

La pêche en mer de loisirs et sportive reste en effet une activité populaire profondément ancrée dans la culture et les traditions, et qui transcende les différences sociales et générationnelles. Malgré une part de prélèvements de la ressource qui reste modeste pour la consommation du pêcheur, cette pêche offre un partage d'expériences et de savoirs, d'abord au niveau familial, et qui renforce le lien entre l'homme et la mer au plus près des réalités et de la nature. Sans oublier son poids économique de plus de 4 milliards d'euros.

Par les actions de ses fédérations et leurs centaines de milliers de membres engagées que représente la Confédération, elle est un vecteur puissant, sans subvention de l'État, de transmission de valeurs entre générations, de pratiques et comportements écoresponsables et d'information (revues trimestrielles, écoles de formation ou guides diffusés à des millions d'exemplaires, projets de sciences participatives avec des universités, rencontres thématiques).

Si certains progrès de concertation et d'écoute sont à relever, notamment dans le cadre de la CNML sous la présidence des sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle, gageons que cette rencontre avec Madame la ministre puisse ouvrir la voie à une évolution vers des résultats plus concrets et respectueux des efforts entrepris par la pêche en mer de loisirs et sportive. La ministre a été invitée à venir présenter ses vues et échanger sur ces sujets de sa responsabilité lors l'Assemblée générale de la Confédération Mer & Liberté en marge du Festival de Nantes qui aura lieu du 23 au 25 mai prochain.

Alain Scriban

vice-président conseil communication et secrétaire général

Avec le contrat Assurance Plaisance Matmut&Co, naviguez en toute sécurité en bénéficiant d'une couverture **tout inclus**, spécialement **conçue pour les adhérents de la FNPP** et distribuée par WTW Yachting.

Bateau à moteur, voilier, toutes les garanties essentielles sont dans notre solution !

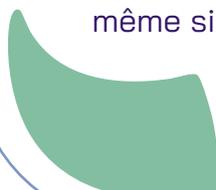
Responsabilité civile

- ☛ Couverture des dommages causés aux tiers, y compris en cas de pollution accidentelle et de pratique du ski nautique.
- ☛ Prise en charge des frais de retraitement.



Pertes, avaries, vol et vandalisme en tous lieux

- ☛ Garantie des dommages survenus au bateau, à ses accessoires, annexe et matériel de sécurité réglementaire.
- ☛ Indemnisation renforcée : remboursement au prix d'achat suite à perte ou vol total pour les bateaux de moins de 6 ans. Valable aussi pour les moteurs de moins de 3 ans, en cas de vol partiel, tentative de vol ou dommage partiel, même si le bateau est plus ancien !
- ☛ Prise en charge des frais de déconstruction et de renflouement.



Protection juridique³

- ☛ Pour être défendu et faire valoir vos droits en cas d'accident et, en cas de litige lors de l'achat, la réparation, le transport de votre bateau...



1- Prestations d'assistance réalisées par IMA GIE - Valables dans la zone de navigation définie au contrat.

2- En cas d'incapacité permanente totale ou partielle.

3- Prestations de protection juridique réalisées par Matmut Protection Juridique, SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 RCS Rouen. Entreprise régie par le code des assurances, 66, rue de Sotteville, 76100 Rouen.



Assistance¹ « 0 Mille » 24h/24 et 7j/7

Une assistance à quai comme en mer, pour le bateau et ses passagers :

- ☛ assistance au bateau : dépannage en cas de panne, grutage, frais de cale, envoi de pièces... ;
- ☛ aux personnes embarquées : rapatriement, envoi de médicaments...

Biens et effets personnels transportés

- ☛ Couverture de vos biens personnels (matériel de pêche, plongée, ski nautique, audiovisuel, vêtements, ordinateur portable) en cas de vol après effraction ou lors de dommages subis par le bateau.

Assurance corporelle pilote et passagers

En cas d'accident survenu à bord du bateau, de son annexe, ou lors de la pratique de sports nautiques tractés :

- ☛ remboursement des frais de recherche et de sauvetage, des frais médicaux ;
- ☛ indemnisation en cas de blessures graves² et capital décès.

Mise en location

- ☛ Prêt occasionnel du bateau sans déclaration préalable.
- ☛ Possibilité d'adapter votre contrat pour garantir la mise en location du bateau.

Que vous soyez
un navigateur confirmé
ou en conduite accompagnée,
nous avons pensé à tout pour vous
apporter une protection optimale.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties évoquées s'appliquent dans les limites, plafonds et conditions définis au contrat. Conditions détaillées de l'offre disponibles auprès de WTW Yachting.

Willis Towers Watson France Société de courtage d'assurance et de réassurance Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637 Siège social : 52 avenue du Général de Gaulle - 92 800 Puteaux Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/>
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)

Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex

Matmut & Co : Société anonyme au capital de 66 015 268 € entièrement libéré. N° 487 597 510 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen. Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 1

Pour plus d'informations

- ☛ En Agence : WTW Yachting Port de Plaisance
BP 66 - 44380 PORNICHET
- ☛ Par Téléphone : 02.28.55.01.01 (prix d'un appel normal)
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ☛ Par e-mail : contact@wtw-yachting.com

wtw
WTW Yachting

Le nouveau nom de Gras Savoye Yachting

Dominique Viard est décédé le dimanche 29 décembre. Président de l'association La Courguinoise à Calais, il était, au sein de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, le vice-président représentant de la façade Manche est et mer du Nord (Hauts-de-France et Normandie) dans toutes les instances régionales et départementales.

Ardent défenseur de la pêche de loisir en mer, des milieux marins et des espèces qui la peuplent, il considérait la mer comme un bien commun à toute l'humanité, un bien précieux à préserver. Il a activement œuvré pour cette cause en multipliant ses interventions que ce soit au niveau régional, national ou européen.

Il était convaincu que la défense de la pêche de loisir passait par un enregistrement de pêcheur de loisir et qu'il n'était pas anormal de devoir déclarer ses prises.

Un homme chaleureux, avec de fortes convictions, critique mais toujours positif et constructif, nous perdons un ami, un grand défenseur de la mer et du milieu marin. Nous n'oublions pas son sens de l'humour qu'il nous faisait partager au travers de ses articles publiés dans *Pêche Plaisance*. Dans notre précédent numéro, il écrivait en décembre dernier : **« il est certain qu'en continuant à réfléchir, à agir sans faiblir et à le faire savoir... à partager en somme, nos petits-enfants nous remercieront ».**

Les membres du conseil d'administration et du comité directeur FNPP sont très touchés par la perte soudaine d'un compagnon fidèle et engagé, ils expriment leur sincère soutien à la famille et aux proches de Dominique. Bon vent l'ami...



DÉCÈS
Dominique Viard nous a quittés

C'est un peu un monument de la pêche récréative qui nous a quittés en cette fin d'année 2024. Monsieur Dominique Viard, homme sincère et engagé, est décédé le dimanche 29 décembre. Il était président de l'association La Courguinoise à Calais, et était, au sein de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, le vice-président représentant de la façade Manche est-mer du Nord (Hauts-de-France et Normandie) dans toutes les instances régionales et départementales. La FNPP lui rend hommage avec ces mots : « Ardent défenseur de la pêche de loisir en mer, des milieux marins et des espèces qui la peuplent, il considérait la mer comme un bien commun à toute l'humanité, un bien précieux à préserver. Il a activement œuvré pour cette cause en multipliant ses interventions, que ce soit au niveau régional, national ou européen. Il était convaincu que la défense de la pêche de loisir passait par un enregistrement de pêcheur de loisir et qu'il n'était pas anormal de devoir déclarer ses prises. Un homme chaleureux, avec de fortes convictions, critique, mais toujours positif et constructif, nous perdons un ami, un grand défenseur de la mer et du milieu marin. Nous n'oublions pas son sens de l'humour qu'il nous faisait partager au travers de ses articles dans *Pêche Plaisance*, le bulletin d'information trimestriel de la FNPP. Pour finir, dans le numéro 84 de *Pêche Plaisance*, il écrivait en décembre dernier : "Il est certain qu'en continuant à réfléchir, à agir sans faiblir et à le faire savoir... à partager, en somme, nos petits-enfants nous remercieront." »

La FNPP

MANCHE

L'année 2025 va être une année de négociations avec la sous-préfecture, pour la reconduction des conventions qui permettent d'accéder à l'estran avec un engin motorisé.

Nous allons demander le **maintien des critères d'attribution des dérogations à la circulation et au stationnement sur l'estran** dans le cadre de la pêche de loisir, pour la mise à l'eau des embarcations. Les communes du littoral concernées se devaient de trouver des solutions de stationnement en dehors de l'estran, mais la difficulté est de trouver une zone de stationnement à proximité : entre les zones appartenant au littoral et les terrains disponibles, c'est impossible pour certaines municipalités. Le deuxième point pour obtenir une dérogation s'adresse aux **personnes en situation de handicap** pour se rendre sur le lieu de pêche avec un engin motorisé. **Nous réitérons notre volonté de défendre ces pêcheurs, déjà limités, voire sanctionnés par leur handicap de pouvoir assouvir leur plaisir de pêche à pied.**

Suivi palourdes avec le SMEL et la DDTM

Connaissance du gisement de palourdes : la cartographie de St-Martin de Bréhal et du Havre de Geffosses, réalisée lors du projet 3POC, a été discutée. Le suivi des populations à Gouville-sur-Mer, notamment pendant la période de ponte, a été abordé. De même que le suivi participatif auprès des pêcheurs professionnels et récréatifs.

Diminution des stocks de palourdes : un signalement a été effectué sur la baisse des stocks sur plusieurs sites, bien qu'il reste difficile d'évaluer l'impact réel des réserves et des pratiques de pêche. L'effet de la pêche à pied sur le benthos (ensemble des organismes aquatiques) est aussi compliqué à observer et difficilement quantifiable.

Suivi des stocks : des indicateurs d'évolution des stocks ont été mis en place. Le réseau d'observation de la biodiversité, via « Vigie des Havres », s'est montré essentiel pour suivre l'évolution sur plusieurs années. Des propositions ont été faites pour dupliquer ce programme sur d'autres estrans.

Réserves et gestion : un focus a été mis sur les réserves, et l'utilisation de ces dernières comme outils de sensibilisation et d'étude. Cependant, les réserves n'ont pas toujours montré un effet visible sur les stocks.

Connaissance de l'espèce : les aspects liés à la biologie, la pathologie (maladie de l'anneau brun), le déplacement des palourdes adultes et les mouvements larvaires ont également été étudiés en parallèle au cours de ce projet.

Conclusion : la réunion a permis de faire un état des lieux détaillé des connaissances actuelles sur les gisements de palourdes, tout en soulignant les nombreuses inconnues. Un consensus se dégage sur l'importance d'une approche scientifique rigoureuse pour la gestion des ressources, ainsi que la nécessité de renforcer la collaboration entre les différents acteurs (pêcheurs, scientifiques, gestionnaires). La mise en place de nouvelles études et de méthodes de suivi pérennes est une priorité pour assurer la durabilité de la ressource. Une enquête proposée par la DDTM et le SMEL devait nous parvenir pour essayer de comptabiliser les prélèvements effectués par les pêcheurs plaisanciers, mais pour l'instant, ne l'avons toujours pas reçue. Aucune avancée ce jour, à suivre...

Sensibilisation à l'importance d'adhérer à une association affiliée au CPML50-FNPP et à la fédération : notre bureau participe activement à rechercher de nouvelles associations ou à en réactiver d'autres. Nous constatons que nos démarches actuelles sont plutôt payantes, avec des effectifs en augmentation.

Denis Richard
président du CPML50-FNPP





L'État a fait marche arrière !

En novembre 2024 les membres de Gravelines plaisance ont participé à une manifestation rassemblant plus de deux-cents personnes pour exprimer leur opposition à l'installation d'un barrage flottant dans le chenal de l'Aa. Il s'agissait de protester contre la mise en place un dispositif plus communément appelé « filet anti-migrants ».

Un vrai problème pour la sécurité des usagers

Les plaisanciers ont détaillé les raisons de leurs inquiétudes : « Si nous arrivons et que le filet n'est pas baissé, il va falloir que l'on appelle la personne qui s'en occupe. Combien de temps cela va prendre pour pouvoir intervenir dessus ? Et dans ces conditions comment sauver la vie de quelqu'un ? »



Quelques jours auparavant, le maire de Gravelines avait jugé que ce barrage « entraverait indéniablement la mobilité et la sécurité des usagers ».

L'association de Gravelines plaisance avait bénéficié en novembre du soutien du regretté Dominique Viard, vice-président FNPP pour la région Hauts-de-France.

Les élus locaux et les plaisanciers ont été entendus et le projet a été enterré.

Le bureau de Gravelines plaisance

Extrait d'un article de Gilles Contraire paru dans La Voix du Nord du : 22/12/2024 : « L'État a abandonné son décrié projet d'installation d'un filet flottant dans le chenal de l'Aa destiné à empêcher le départ d'exilés vers les côtes anglaises. Une victoire pour les plaisanciers de Gravelines, en première ligne ces dernières semaines contre ce projet. »



SEINE-MARITIME

Assemblée générale à Fécamp

Le 11 janvier 2025, le CPP76 s'est réuni à Fécamp pour une assemblée générale annuelle.

Le président, Maurice Rogeret a présenté son rapport moral, le CPP76 compte actuellement sept associations représentant quatre cent soixante-deux adhérents. Nous avons appris le décès de Dominique Viard, vice-président FNPP Manche et mer du Nord, ce qui nous a profondément attristés. Nous soulignons que les chantiers éoliens sont actuellement une interrogation pour notre activité (Fécamp et Le Tréport). Nous constatons que les autorités ont encore limité nos libertés (taille du lieu jaune, dates de fermeture...).

Les modifications concernant la Division 240 ont été prises en compte.

Le président a poursuivi son intervention en présentant le rapport d'activité 2024 :

- plusieurs associations nous ont rejoints ;
 - nous avons participé à plusieurs manifestations départementales ;
 - participation à la commission des éoliennes de Dieppe et Fécamp ;
 - nous étions présents en visioconférence ou en présentiel à différentes réunions FNPP ;
 - nous avons acheté un simulateur de pêche, qui est mutualisé.
- Le rapport financier 2024 a été présenté par le trésorier. Les membres ont examiné en détail les recettes et les dépenses, avant d'approuver les comptes à l'unanimité. Il a été souligné l'importance de maintenir une gestion rigoureuse des finances pour assurer la pérennité des activités du CPP76.

Nos projets

Les membres présents ont ensuite discuté des perspectives et projets pour l'année à venir. Parmi les propositions évoquées, on trouve :

- rendre visite aux associations non adhérentes au CPP76 ;
- assister à différentes manifestations sur le littoral haut-normand ;
- être présents aux commissions éoliennes et protection de l'environnement marin, comité de façade ;
- assister aux réunions du comité directeur FNPP ;
- se déplacer au congrès de Talmont-St-Hilaire en Vendée fin mars ;
- aller au salon de la Pêche à Nantes à la fin du mois de mai ;
- envisager l'achat d'un deuxième simulateur de pêche ;
- prévoir la conception d'une banderole.

Ces projets visent à renforcer l'impact du CPP76 et à promouvoir ses valeurs auprès d'un public plus large.

L'assemblée générale de CPP76 à Fécamp a été un moment riche en échanges et en décisions importantes pour l'avenir de l'association. L'implication et l'engagement des membres présents ont permis de mener à bien les discussions et de poser les bases des futurs projets. Les membres se sont quittés avec le sentiment d'avoir contribué de manière significative à la vie du comité départemental et à la réalisation de ses objectifs. Le président a clôturé la réunion en remerciant tous les participants pour leur présence et leur participation active.

Cette assemblée générale marque le début d'une nouvelle année pleine de promesses pour le CPP76, avec des projets ambitieux et une volonté renouvelée de promouvoir ses valeurs et ses actions auprès du plus grand nombre.

Le bureau du CPP76

Le samedi 25 janvier, le conseil d'administration du comité départemental de la FNPP du Finistère, présidé par Dominique Ropars, s'est réuni pour la première fois à Plougasnou. Ce fut l'occasion d'évoquer les problématiques des pêcheurs de loisir qui subissent de nombreuses restrictions dans leur loisir au regard des différentes décisions européennes retranscrites dans le droit français.

Certaines obligations, dans un futur proche, sont compréhensibles et nécessaires, comme la déclaration des pêcheurs de loisir prévue en 2026 qui permettra enfin de quantifier le nombre de pratiquants. Il sera alors possible de mesurer le réel impact de ce loisir avec les emplois associés et les retombées économiques importantes. L'obligation de déclaration des prises des espèces en difficulté sera également mise en place par la suite. **La FNPP travaille avec les services de l'état et les politiques pour peaufiner l'instauration de ces déclarations obligatoires afin que celles-ci aient une réelle utilité associée à un déploiement convivial, pratique, accessible et accepté par tous.**

D'autres restrictions et décisions concernant la pêche de certaines espèces dont la ressource est en difficulté - par exemple, le bar et le lieu jaune - sont difficilement compréhensibles car elles ne s'appuient sur aucune donnée scientifique. Ces mesures illogiques, à commencer par le non-respect par tous les acteurs de la période de repos durant la reproduction, ne produiront que très peu d'effet positif sur la ressource. **La fédération tente d'expliquer ces incohérences afin d'obtenir les modifications nécessaires de ces arrêtés pour qu'il y ait un réel impact favorable et significatif sur les ressources en difficulté.**



Nous pouvons nous réjouir de voir que certaines poissonneries de quelques grandes enseignes aient retiré le bar sauvage de leur étal pendant la période de reproduction. Malheureusement pas toutes et nous continuons à trouver des lieux jaunes de petite taille sur d'autres étals durant ces mêmes périodes.

Par ailleurs, la FNPP est en recherche permanente de l'amélioration de la qualité et l'efficacité. C'est pourquoi le CD29 va expérimenter le partage de fichiers sur le Drive. Ce nouveau fonctionnement doit permettre de disposer des informations toujours à jour, chaque association pouvant modifier ses fichiers « composition de bureau » et celui des « adhérents » en ligne, à chaque changement. L'ensemble des informations stockées sont disponibles selon « le besoin d'en connaître » de chacun. Le niveau fédéral (direction, secrétariat, trésorier) aura accès à l'ensemble des données.

Enfin, le bilan de la représentation de la FNPP au sein des différentes instances du département a permis de vérifier l'implication de la fédération dans plusieurs zones Natura 2000, au sein du Parc naturel marin de l'Iroise, dans quelques Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et commission locale de l'eau. Il a été décidé de s'impliquer davantage dans ces instances afin d'y apporter le regard des plaisanciers avec leurs connaissances et leurs propositions pour améliorer la qualité des eaux de mer, la gestion de la ressource, le respect de la biodiversité et de l'environnement.

Le constat est fait de l'efficacité de nos communications à travers notre revue trimestrielle Pêche Plaisance qui apporte à chacun les dernières actualités. Toutes les associations de pêcheurs plaisanciers du département peuvent nous contacter (fnppcd29@gmail.com), et nous serons ainsi encore plus nombreux pour défendre la liberté d'accès à la mer et le respect de la nature. De plus, vous recevrez toutes les informations sur vos loisirs maritimes.

Un chouette début d'année !

Comme à l'accoutumée, l'Amicale nautique de la Méloine commence l'année en offrant sa traditionnelle soupe de légumes confectionnée sur le port durant l'après-midi. Le vin chaud a aussi participé à réchauffer les corps et les cœurs en ce début d'année. Un grand moment de convivialité rassemblant les bénévoles de l'association et l'ensemble des visiteurs qui ont profité d'un moment magique quand les vingt-cinq feux de détresse ont été déclenchés tout au long de la digue avec l'accord du Cross Corsen. L'année 2025 commence très bien et l'association vous invite à toutes les activités qu'elle organisera sur le port du Diben, et en particulier à la fête d'anniversaire pour ses trente ans d'existence. Contact : anlameloine@gmail.com

Dominique Ropars
président du CD29



Le temps gris et la succession des intempéries ne nous laissent que peu de temps pour aller au large, alors préparons activement une belle saison qui approche avec les jours qui rallongent. Les ateliers reprennent, le premier chez nous est consacré à la réglementation et à la sécurité et pour cela nous avons notre support, le site www.fnpp.fr, vous n'y êtes pas encore allés, foncez ! C'est une mine d'informations.



La pêche et les poissons

Le bar : toujours un seul poisson chez nous.

Le lieu : toujours deux poissons pour tous, « No-kill » interdit. Ceci est une ineptie et une décision intenable. En effet, si l'on pêche un poisson non-maillé, soit on ne le remet pas à l'eau, donc pas de « No-kill » (!), soit on le remet mais on ne peut pas le conserver sous peine d'amende, il n'est pas maillé... Un arrêté comme le gruyère : à la fin, plus il y a de gruyère, moins il y a de gruyère. Enfin, plein d'hypocrisie dans l'application de textes qui ne font qu'accentuer la méfiance, à la limite de la défiance, de nos pêcheurs qui ne vont au large que pour partager un bon moment et pêcher quelques poissons à partager en famille.

Champ éolien du banc de Guérande

Ce sera sans doute un fait que, l'hiver, nos sorties au large pour la promenade et ou la pêche sont très peu nombreuses et donc le banc de Guérande n'est pas une destination courante ! Mais comme chaque fois, je vais vous réécrire les règles d'un bon usage de nos pérégrinations dans et aux abords du champ éolien, ce que dit l'arrêté n° 3 de la préfecture maritime en date du 11 juillet 2024 n° 2024/165.

Pour la navigation c'est :

- VHF ASN en marche et la veille du canal 16 en VHF phonie est obligatoire ;
- exclusivement de jour ;
- la vitesse, c'est 12 nd maximum ;
- la visibilité à l'intérieur, c'est 5 km ;
- la distance minimale de navigation près des mâts d'éolienne c'est 50 m ;
- la distance minimale de navigation près de la sous-station électrique c'est 100 m ;
- le vent, c'est inférieur à 4 Beaufort.

Pour naviguer dans toutes autres conditions, ce sera possible si vous avez un AIS de type A ou B en émission.

- La pêche aux arts dormants avec des gueuses en respectant les distances éoliennes et sous station est autorisée ;
- La pêche à la traine en respectant les distances éoliennes et sous station est autorisée ;
- Le mouillage est interdit sur l'ensemble du champ éolien et à 100 m en périphérie ;
- Si vous envisagez une activité sous-marine, vous devez vous rapprocher de Joël Arvor, notre responsable pêche sous-marine au sein de la FNPP.



Au sein de tous les clubs de chez nous et d'ailleurs, et chacun à l'intérieur, merci de relayer l'information. Si nous voulons que perdurent ces règles de navigation, nous devons respecter et demander à tous de respecter cet ensemble de points, ceci afin de garantir, et pour longtemps encore, de pouvoir librement circuler dans et autour du banc de Guérande.

Vie de notre fédération

Lorsque vous lirez ces lignes, notre congrès 2025, cette année à Port Bourgenay-Talmont-Saint-Hilaire aura eu lieu, j'espère que nous nous y serons rencontrés ? Nous ferons le point sur cet événement d'importance pour nous tous, **51° congrès**, déjà !

Le festival national de la pêche

Ce sera à Nantes du 23 au 25 mai, au Parc des expositions, **nous y serons présents**, évidemment, et nous sommes les locaux de cette grande aventure, un renouveau différent certes mais attendu par tous, pêcheurs du bord, embarqués, sous-marins et à pieds. Ce sera le festival de notre passion, 11 000 m² d'animations et d'expositions pour une **expérience géante de la pêche et pour toutes les pêches, toutes les techniques** : leurres, moulinets, cannes, hameçons, fils, accessoires de pêche, voyages de pêche mais aussi électronique marine, bateaux, semi-rigides, moteurs, équipements, accastillage,... Nous serons là pour vous accueillir avec grand plaisir, alors venez nombreuses et nombreux !

Un mot sur La Confédération Mer & Liberté

Pendant le festival national de la pêche de Nantes, la Confédération Mer & Liberté organise son assemblée générale. Si vous le pouvez bien sûr, il serait pour chacun intéressant d'y assister, pour l'expérience de cette aventure des grandes fédérations de pêches réunies sous une seule bannière, et **vous rendre compte du travail effectué pour protéger au mieux notre loisir, mais aussi bien plus, nos usages et cette façon de vivre l'océan de manière responsable dans un environnement de plus en plus contraint. Mais tous réunis, nous veillons et veillerons toujours...**

Belle fin de saison à tous, et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen : **Duc In Altum** (Va au large).

Christophe Goumas
président du CD44

Parc éolien en baie de Saint-Brieuc

La 13^e réunion de l'instance de concertation et de suivi du parc éolien de baie de Saint-Brieuc, nous a permis de faire le point sur les six premiers mois d'exploitation.

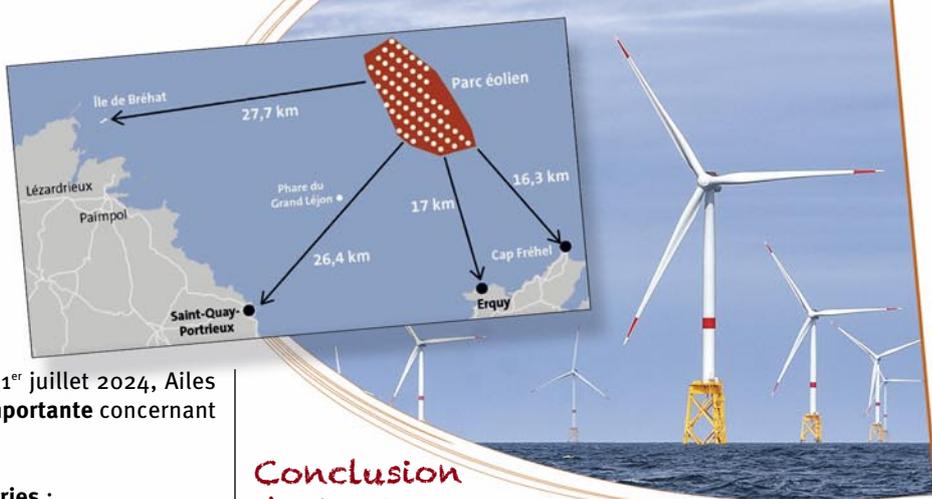
Depuis l'ouverture du parc à la navigation, le 1^{er} juillet 2024, Ailes Marines a mis en place une **communication importante** concernant les usages dans le parc :

- **parc renseigné dans les cartes Shom ;**
- **information à disposition dans les capitaineries ;**
- **participation de la FNPP** avec la reprise de la réglementation dans les guides des bonnes pratiques du CD22 (5000 exemplaires distribués) ;
- **Avurnar et Avinav ;**
- **site internet d'Ailes Marines** (ailes-marines.bzh).

Le bilan de ces six premiers mois nous a été présenté par la préfecture maritime qui a constaté **quatre manquements aux arrêtés 2024/138 et 2024/150** :

- présence d'un jet ski dans le parc ?
- 1 cargo est entré dans les 2 milles autour du parc ;
- concernant la pêche professionnelle :
- 1 bateau trop près d'une fondation ;
- et 1 trop près de la station électrique.

Ces incidents n'ont pas eu de conséquences. Après rappel, les navires ont quitté les zones interdites.



Conclusion de La Premar

- ouverture du parc sans incident ;
- succès des visites touristiques en mer ;
- bonne cohabitation avec la pêche ;
- signalisation du parc opérationnelle ;
- communication efficace.

Ces bons résultats prouvent :

- que nous avons eu raison d'insister sur le maintien des usages dans le parc pour la plaisance ;
- que l'emport de l'AIS classe A ou B n'était nécessaire que la nuit et par mauvais temps.

Cela devrait être un bon argument pour la réglementation des futurs parcs où le bon sens marin des usagers, vaut mieux qu'une réglementation trop restrictive.

Claude Bougault
président du CD22

Gardons le cap !

Le comité départemental du Morbihan a tenu son assemblée générale samedi 15 février dans les locaux de l'association des pêcheurs plaisanciers de Larmor-Plage.

Outre les rapports moraux et les finances, les sujets abordés ont été centrés sur le bilan 2024 des actions menées par la FNPP au niveau de la protection des intérêts des adhérents et les évolutions de la pêche de loisir en 2025. **Les co-présidents, Patrick Zimmermann et Christophe Barrault, ont respectivement insisté sur les prévisions 2026 en matière de déclaration du pêcheur et de la tenue du carnet de prises pour les espèces dites sensibles (lieu jaune et bar) ainsi que sur la campagne thon rouge à venir.** Cette dernière fera l'objet d'une réunion spécifique du CD56 afin de décliner localement les directives de l'échelon central de la FNPP comme de détailler l'arrêté sur le thon devant être publié prochainement.

La nouvelle obligation de déclaration des prises pour les espèces sensibles sous gestion, et à laquelle la France s'est engagée au niveau européen, amènera de nouvelles contraintes administratives. Cela fait naître de nombreuses interrogations sur les modalités pratiques de mise en place. Viendra s'y ajouter normalement une déclaration annuelle des pêcheurs, mais qui, si le processus est bien

développé selon notre vision de façon à éviter surtout un permis, **devrait aussi donner accès, en collaboration avec l'administration et la confédération, à des informations légales et pédagogiques utiles avec un rappel et engagement via une charte de bon comportement et de bonnes pratiques en faveur de l'environnement et de la biodiversité.**

Comme le rappelle Patrick Zimmermann, ces contraintes peuvent donc également comporter des avantages et fournir des arguments pour mieux défendre notre passion. **Il s'agit d'un mal pour un bien afin de démontrer, d'une part que la pêche de loisir peut s'organiser, et d'autre part démontrer tous les arguments fallacieux qui tendent à présenter la pêche plaisance comme une activité de prédation importante sur la ressource halieutique.** En effet, les données chiffrées du terrain parleront d'elles-mêmes à l'heure des bilans. Et ces données seront autant de supports pour infirmer les exagérations sur l'impact prétendu de la plaisance sur la ressource et les prélèvements, et contribuer à faire fléchir la rigidité que nous imposent tant l'administration que certains effets de modes sociétales et qui devient aujourd'hui absolument inique. Patrick Zimmermann souligne que tout cela est à travailler en 2025 afin d'être paré à virer en fin d'année. Les associations comme les comités départementaux vont se voir sollicités et la priorité du traitement administratif ira aux membres FNPP.

Il a été rappelé **la démarche de la FNPP en matière de préservation de l'environnement et le besoin du soutien des associations localement** comme des sociétés exploitantes des ports de plaisance dans le but d'y installer des dispositifs types nurseries afin de réensemencer la ressource.

Par ailleurs, il a été demandé à chaque association de se rapprocher de sa municipalité afin de participer de manière plus visible à la période de la fête de la Mer et des Littoraux se tenant du 6 juin au 6 juillet 2025.

Patrick Zimmermann
président du CD56



Hommage à Hubert Guillois

Mon frère Hubert est né en Bretagne en 1940 dans une famille très orientée chasse/pêche. Après une scolarité un peu agitée, il entre en 1957 à l'école hôtelière de Paris et fait ensuite son service militaire dans la marine où il est « repêché » par une relation de la famille, l'amiral Max Douguet. Cet amiral qui représente la France à l'Otan a besoin d'un maître d'hôtel/homme de confiance : Hubert a le bon profil. Pendant ces trois années à Washington, il perfectionne son anglais et amasse un joli pécule qu'il investit à l'issue de son engagement dans l'achat d'un billet tour du monde auprès des messageries maritimes.

Panama fin 1964, puis Les Marquises, Nouvelles Hébrides, Papouasie-Nouvelle Guinée, Australie, Japon, Vietnam en 1965... Hubert prend son temps, s'immerge au milieu de populations primitives, rencontre les derniers anthropophages et réalise pleinement ses rêves d'aventurier.

Revenu en France, il épouse la fille des meilleurs amis de mes parents : Dominique Ragot. Fille d'André et de Renée Ragot, Dominique a grandi à Loudéac au milieu des plumes de coq, des mouches à truite et des mitraillettes à maquereau, invention d'André qui a permis à Mouches Ragot de se tourner aussi vers la mer. Après quelques années en Afrique et en Argentine où il dirige des hôtels et accueille ses filles Marianne et Isabelle, Hubert est coopté par son beau-père André qui souhaite lui transmettre l'entreprise.

En 1970, André le forme, lui fait faire le tour de France de la clientèle, et lui transmet sa passion pour la pêche, la nature, l'écologie avant l'heure... Un héritage précieux qui marquera fortement son caractère et la suite de sa carrière.

Dirigeant de Ragot, il développe l'entreprise sur le marché mer mais prend soin de maintenir une forte activité sur les mouches de rivière. Il parle parfaitement anglais, ce qui lui permet d'importer des produits américains (Cortland) et de prendre contact avec le Finlandais Rapala dont il deviendra le distributeur exclusif pour l'Europe et l'Afrique.

Hubert disait qu'il fallait innover sans cesse et proposer des nouveautés aux pêcheurs. Il s'intéresse notamment à la chimie des plastiques et fait de nombreux essais qui se concrétisent dans le Raglou que beaucoup d'entre vous connaissent.

Sa rencontre avec Ange Porteux se traduit notamment par l'invention et la mise au point du Big Big, leurre flottant à hélices, qui a été à l'origine de l'engouement pour les leures de surface qui font notre joie aujourd'hui.

Fin des années 80, il décide de vendre Ragot car l'échéance du contrat d'exclusivité avec Rapala pourrait être une menace. La concurrence asiatique s'intensifie et une année de sécheresse lui fait craindre une récession importante du marché de l'eau douce. Encombré par une clause de non-concurrence, il décide de prendre du bon temps et passe une partie notable de son temps sur son bateau « Envie d'ailleurs » sur les côtes de Turquie.

Hubert avait un don pour les contacts humains et les relations publiques notamment avec les journalistes, ses ex-collègues fabricants et les instances de la pêche. La fameuse clause de non-concurrence arrivant à échéance, il lance, avec son fils Jean-Marie, le salon des Pêches en mer à Nantes. C'est un succès car sa notoriété entraîne la profession vers Nantes et nombre de pêcheurs ont pris plaisir à venir voir les nouveautés du monde de la pêche et des bateaux à la Beaujoire.

Parallèlement à cette aventure, il me rejoint dans la construction et le lancement du site web pecheubar.com. Il nous présente, à mon fils Tim et à moi, l'ineffable journaliste de pêche Jean-Marc Lanchier auquel pecheubar.com doit ses premiers succès. Hubert s'est éteint en Colombie en janvier 2025. Il avait pris l'habitude de passer l'hiver dans ce pays plus doux où il retrouvait avec bonheur son fils Jean-Marie qui a épousé une Colombienne. Il nous laisse une famille, des souvenirs et des écrits, et notamment deux intéressants livrets relatant son tour du monde et un livre sur la guerre américaine du Vietnam.

Vincent Guillois, son petit frère
APPIB-Bréhat

Le conseil d'administration, les membres du comité directeur de la FNPP expriment tout leur soutien à la famille et aux amis d'Hubert Guillois, disparu en janvier dernier.

Hubert, fidèle adhérent de la FNPP a toujours accompagné et soutenu l'inlassable combat des pêcheurs plaisanciers pour la sauvegarde de la liberté de pêcher en mer. Nos présidents, nos adhérents ont eu l'habitude de venir le rencontrer sur le stand de la fédération au salon de Nantes ou de le croiser une bonne partie de l'année sur le port du Crouesty dans le Morbihan. Une figure connue et reconnue de tous les gens de mer s'en est allée, un « sacré bonhomme » comme disait son ami de longue date, Jean Kiffer, qui l'avait retrouvé lors d'une visite mémorable dans l'atelier du légendaire Ange Porteux à Penmarc'h (29) en 2018.

Une page se tourne, mais gageons qu'ils sont désormais tous trois en train de discuter pêche là-haut...



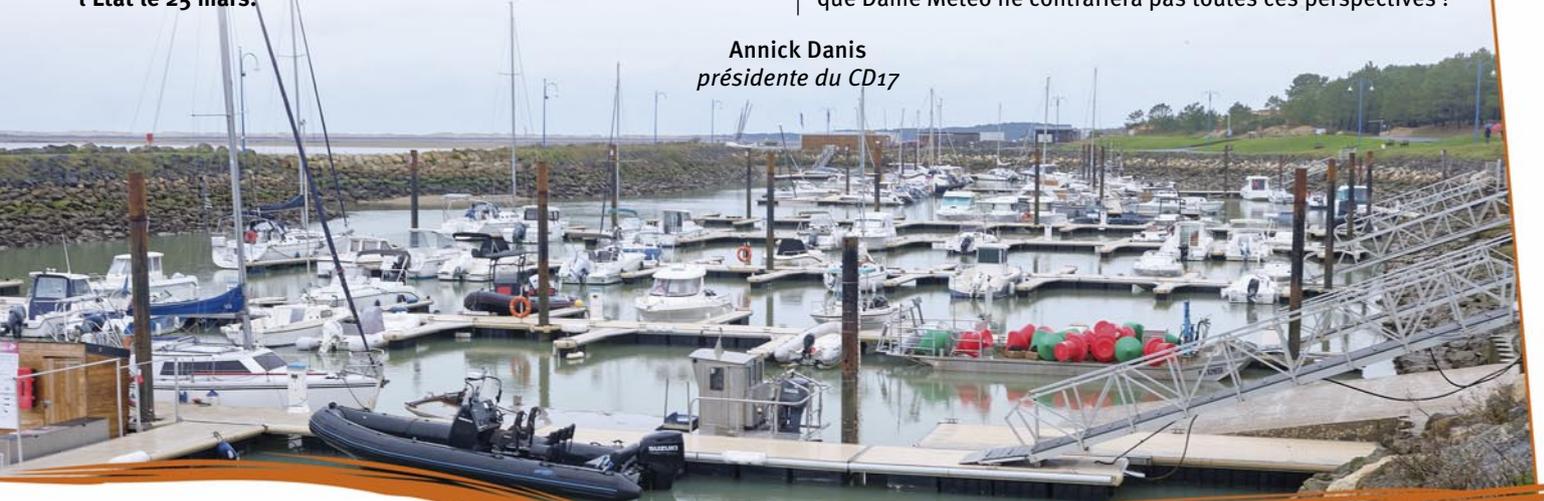
actu régionale

Après la trêve des confiseurs, la léthargie se poursuit en apparence. Même si les réunions avec les différents services de l'État commencent à être programmées, elles ne seront effectives qu'en février.

Il n'en demeure pas moins que les membres de la **commission permanente du CMF SA** doivent étudier rapidement des documents soumis à consultation afin de rendre des avis concernant les enjeux de l'eau pour la période 2028-2033 pour les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne ainsi que les questions importantes pour la gestion des risques d'inondation dans le bassin Loire-Bretagne. **Toute contribution provenant d'un membre du CMF, même hors de la commission permanente, envoyée au plus tard le 15 février, sera étudiée. Les délibérations devront être terminées et adressées à l'État le 25 mars.**

Le CD17 pense déjà aux beaux jours et se prépare pour les actions qu'il veut mener avec les associations locales. Ainsi, il est prévu de participer à la **fête du Plomb le 12 juillet**, d'animer un stand pour le **salon de la pêche de Royan les 11, 12 et 13 avril**, puis proposer un **challenge « No-kill » du thon rouge**, à but scientifique, ouvert aux dix-huit associations affiliées au CD17 les 2 et 3 août, puis probablement **représenter la FNPP au Grand Pavois du 23 au 28 septembre**. Alors, puisque nous sommes encore un peu dans les périodes des vœux, espérons que Dame Météo ne contrariera pas toutes ces perspectives !

Annick Danis
présidente du CD17



VENDEE

Grand rassemblement de la FNPP : quatre jours pour l'avenir de la pêche de plaisance à Talmont-St-Hilaire

Un événement clé pour les passionnés de pêche en mer : du 28 au 31 mars 2025, les Jardins de l'Atlantique à Talmont-St-Hilaire accueilleront les adhérents de la FNPP pour un grand temps d'échange et de réflexion sur l'avenir de la pêche de plaisance.

Un rendez-vous incontournable pour les pêcheurs plaisanciers

Chaque année, la pêche de plaisance évolue sous l'effet des réglementations, des enjeux environnementaux et des avancées technologiques. Dans ce contexte, la **Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP)** organise un rassemblement majeur pour offrir à ses adhérents un espace d'échange, de partage et de réflexion. Pendant quatre jours, du 28 au 31 mars 2025, les Jardins de l'Atlantique, à Talmont-St-Hilaire, deviendront le centre névralgique des débats sur l'avenir de notre passion commune.

Un programme riche et engageant

Les participants auront l'opportunité de débattre sur les grandes questions qui touchent la pêche de plaisance et de partager leurs expériences avec d'autres passionnés. Parmi les thématiques abordées :

- l'évolution de la réglementation et son impact sur la pêche de loisir ;
- la sécurité en mer, les nouveaux outils ;
- la préservation des ressources halieutiques : un enjeu clé pour demain ;
- les nouvelles technologies au service des pêcheurs de plaisance ;
- stratégies et actions de la FNPP pour défendre les droits des pêcheurs.

Une opportunité unique de faire entendre sa voix

Cet événement est d'une très grande importance : il s'agit d'une occasion unique pour chaque adhérent de prendre part aux décisions qui façonneront l'avenir de la pêche de plaisance en France. Les commissions permettent à chacun d'exprimer ses préoccupations, de poser des questions aux représentants de la FNPP et de participer activement aux réflexions stratégiques menées par la fédération.

Convivialité et partage au cœur du rassemblement

Au-delà des discussions, cet événement est aussi un moment de convivialité et de partage. **Les soirées organisées sur place favorisent les rencontres entre passionnés.** Pour les accompagnants, des visites et découvertes de la Vendée sont prévues à travers ses sites traditionnels.

Remerciements

Un grand merci à Jacques Flatin, trésorier et vice-président de la FNPP, et Jacques Tallut, chargé de l'organisation de l'événement ainsi qu'à tous les adhérents du CVPLM CD 85 pour leur implication dans la préparation de ce congrès.

Nous serons très heureux d'accueillir les participants et leurs accompagnants au sein de notre beau département Vendéen.

Jackie Plataut

président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer) et CD 85





Bassin d'Arcachon

La qualité de l'eau représente un enjeu majeur du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon. Elle est la garante du bon état écologique du bassin et des activités économiques qui en dépendent (production conchylicole, pêche, activités nautiques).

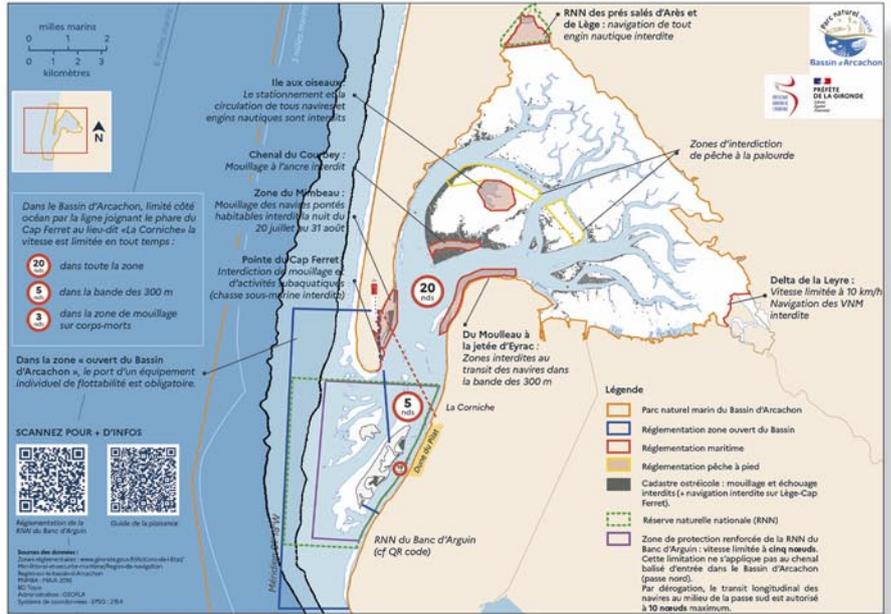
Pour rappel, ce **projet d'arrêtés** intervient en réponse à la saturation des systèmes d'assainissement lors de fortes intempéries. Cette situation avait conduit à des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel depuis les bassins de sécurité, notamment à l'hiver 2023-2024, ayant entraîné la contamination des huîtres au norovirus.

« Il n'y aura pas de déversement des bassins de sécurité dans le milieu naturel en cas de fortes pluies, sauf circonstances exceptionnelles » : inondations, actes de malveillance, travaux importants, a précisé le préfet Étienne Guyot...

Le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba) en charge de l'assainissement et du pluvial, a demandé de pouvoir déverser, depuis des bassins de sécurité, les eaux usées non traitées dans la nature en cas de fortes pluies. Ceci est pourtant bien aujourd'hui formellement interdit.

Les deux arrêtés modificatifs qui devaient être soumis à l'avis du parc marin ce vendredi 31 janvier, et avant validation de la préfecture rappelant la récurrence de ces « fortes pluies », leur possible illégalité a été soulevée.

De son côté, la députée de la circonscription, **Sophie Panonacle**, a saisi la ministre de l'Environnement et le directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB, gestionnaire des parcs naturels marins) sur la nécessité qu'un avis conforme, et non pas seulement technique (tel qu'il était annoncé), soit rendu par le PNMBA. Et d'expliquer que ces « événements exceptionnels » relèvent de cas de figure encadrés par des arrêtés ministériels tels que les inondations, actes de malveillance, travaux importants.



Le représentant de l'État assure que si, malgré tout, des déverses surviennent, l'État mettra le Siba en demeure de mettre fin à cette situation.

Le Siba, avait déjà annoncé le déploiement de 120 millions d'euros sur cinq ans.

La délibération du conseil de gestion du PNM BA et le vote : dix-neuf réserves, prescriptions et recommandations à ce projet d'arrêtés, à voir sur :

<https://parc-marin-bassin-arcachon.fr/actualites/conseil-de-gestion-du-parc-naturel-marin-du-bassin-darcachon>

Bassin d'Arcachon : gros dégâts après les dernières tempêtes de janvier au banc d'Arguin

Les tempêtes de fin 2023, les grands coefficients de marée ont eu impact sur le banc d'Arguin. Le sable a envahi les parcs et enterré les tables, faisant disparaître 160 tonnes d'huîtres.

Malgré le nettoyage des concessions ostréicoles, les ferrailles ressortent fin janvier 2025. La saison estivale arrive, et la nidation des oiseaux approche. Les agents de la Réserve naturelle nationale (RNN) du banc d'Arguin surveillent l'évolution. Le Comité régional de la conchyliculture (CRC) commence à nettoyer, malgré les marées, et l'instabilité du banc, où de nouvelles brèches sont apparues, ensevelissant des parcs.

Le banc se rétrécissant, et l'espace réservé à la reproduction des oiseaux se réduisant, le plan des zones des différentes activités va comme chaque année être difficile à déterminer.

La commission de gestion de la RNN entre les gestionnaires de la réserve, les plaisanciers et les ostréiculteurs devront composer avec les difficultés de la délimitation des zones de protection intégrale, aussi bien que les zones de mouillage, et des parcs à huîtres. Les tables ostréicoles ont surgi du sable ces derniers jours.

Bruno Fanara et Claude Mulcey
CR Aquitaine

Ci-dessous : des amas de ferraille désormais apparents sur le banc d'Arguin. ©Photo : Réserve naturelle nationale



Les herbiers de posidonie, une espèce marine protégée, essentielle pour la biodiversité en Méditerranée, jouent un rôle fondamental dans l'écosystème côtier. Ils sont pourtant terriblement menacés par l'ancrage de navires qui endommagent leurs racines et détruisent progressivement ces habitats sur de grandes superficies. Les Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) représentent aujourd'hui un outil indispensable à la préservation des herbiers de posidonie, en régulant l'ancrage dans ces zones fragilisées.

Les ZMEL offrent une solution durable en permettant aux navires de s'amarrer sans avoir à jeter l'ancre directement sur ces herbiers protégés. Elles sont aménagées dans des zones où la pression de la plaisance est forte, garantissant ainsi la sécurité des navires tout en évitant des dommages écologiques irréversibles.

De plus, ces infrastructures encadrent les pratiques de mouillage, contribuant ainsi à un usage respectueux et durable des espaces marins sensibles. Les ZMEL sont donc un outil essentiel pour protéger les herbiers de posidonie tout en assurant aux plaisanciers des solutions sécurisées pour le mouillage. Elles représentent un équilibre entre préservation environnementale et activités maritimes. Pour préparer votre périple pour cet été, et vu le nombre important

de ZMEL, je vous propose de consulter :

- le lien de la DIRM : https://www.dirm.mediterranee.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/inventaire_zmel_2024.pdf
- plus directement l'onglet dernière mesure du site de la FNPP Occitanie : <https://fnpp-oc.fr>

À ce jour, quarante-neuf ZMEL sont recensées en Méditerranée française : treize en Occitanie, quatorze en Paca et vingt-deux en Corse. Ci-dessous, un exemple de ZMEL à Agde (Occitanie). Vous trouverez les informations nécessaires pour votre prochain mouillage. Vous naviguez en toute sécurité et vous préserverez nos fonds...

Christian Guiraud
comité Occitanie



©Photo : Emmanuelle Rivas OFB

ZMEL DES TABLES

Gestionnaire : Commune de Agde
Adresse : Mairie d'Agde, Rue Alsace Lorraine 34300 Agde
Mail : renoud.dupuy@ville-agde.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N° 2014-154

Les Tables - Aire Marine Protégée "Côte Agathoise"

AGDE

Hérault - 34
43° 16.25' N, 3° 30.90' E

| NAVIGATION | TYPOLOGIE | | |
|--|---|---|--|
| <p>Ports de replis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port du Cap d'Agde, • Port de Sébe, • Port de Valras-Plage. <p>Vitesse maximale autorisée : 5 nœuds.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d'ancrage : selon substrat, vis à sable (simple, double, ou triple), • Profondeurs : de 2 à 4 mètres, • Lignes de mouillage : bout avec bouée intermédiaire de subsurface, • Bouées : couleur blanche en surface, couleur bleue et blanche réservées aux clubs de plongée. | | |
| <p>ACCESSIBILITÉ</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> <p>Ouverture 01/04 au 15/10</p> <p>Contact Tel : 04 67 94 60 00</p> </td> <td style="width: 50%;"> <p>Amarrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 bouées - navires < 8 m, • 3 bouées - navires < 13 m. <p>Tarif Gratuit</p> </td> </tr> </table> | | <p>Ouverture 01/04 au 15/10</p> <p>Contact Tel : 04 67 94 60 00</p> | <p>Amarrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 bouées - navires < 8 m, • 3 bouées - navires < 13 m. <p>Tarif Gratuit</p> |
| <p>Ouverture 01/04 au 15/10</p> <p>Contact Tel : 04 67 94 60 00</p> | <p>Amarrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 bouées - navires < 8 m, • 3 bouées - navires < 13 m. <p>Tarif Gratuit</p> | | |
| <p>SERVICES</p> <p>Services associés à la ZMEL : pas d'eau, ponton.</p> <p>Services de proximité de la ZMEL : eau (port du Cap-d'Agde), station de carburant, alimentation (450 m).</p> | | | |

CÔTE D'AZUR

Dans le paysage associatif du Var-Est, certaines structures ont fait le choix de privilégier la gestion du thon rouge à travers des quotas et des systèmes de bagues plutôt que de s'impliquer activement au sein de notre fédération. Si chacun est libre de ses orientations, nous déplorons toutefois que certains écrits aient été utilisés pour affirmer une posture d'autorité plutôt que de favoriser une démarche collective et constructive au service des pêcheurs plaisanciers.

De notre côté, nous avons toujours placé l'engagement et l'action au cœur de notre démarche. Notre fédération joue un rôle essentiel dans la préservation et la défense des intérêts des pêcheurs et plaisanciers. C'est pourquoi nous nous investissons activement pour faire entendre notre voix et valoriser notre action lors des réunions organisées dans le cadre des programmes Natura 2000 et des comités de pilotage (Copil). Depuis plusieurs années, nous sommes présents à ces rencontres stratégiques sur la corniche varoise, notamment à Saint-Raphaël, Cogolin, Ramatuelle et Saint-Tropez.

Notre implication nous permet de participer aux décisions qui concernent directement notre environnement de navigation et nos pratiques de pêche, en veillant à ce qu'elles restent compatibles avec notre passion et notre mode de vie.

Par ailleurs, en accord avec le président de notre fédération, nous avons entrepris une démarche proactive en allant à la rencontre des représentants de notre circonscription au plan national. Ces échanges nous permettent de porter haut et fort les revendications de notre fédération, d'alerter sur les problématiques rencontrées par les pêcheurs plaisanciers et de proposer des solutions adaptées à notre réalité de terrain.

Enfin, notre engagement ne se limite pas à ces actions de représentation. Nous avons également en 2018 activement contribué à l'organisation du congrès de la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et pêches en mer) qui s'est tenu à Roquebrune-sur-Argens et aux Issambres. Cet événement d'envergure a été une formidable opportunité de réunir les acteurs de la pêche de loisir, d'échanger sur les défis actuels et futurs de notre activité, et de renforcer les liens entre les différentes associations engagées dans la défense des plaisanciers.

Aujourd'hui plus que jamais, nous restons mobilisés pour défendre notre passion et les valeurs de convivialité, de partage et de respect de l'environnement qui y sont attachées.

Lionel Bert

Les Pêcheurs et plaisanciers azuréens



LES NAUTIQUES

PORT CAMARGUE

DU 18 AU 21
AVRIL
2025

WEEK-END
DE PÂQUES

**31 ÈME SALON
DU BATEAU
DES ÉQUIPEMENTS
DE L'ART DE VIVRE
EN MARINA**

ENTRÉES, NAVETTES
ET PARKINGS GRATUITS

Fer©

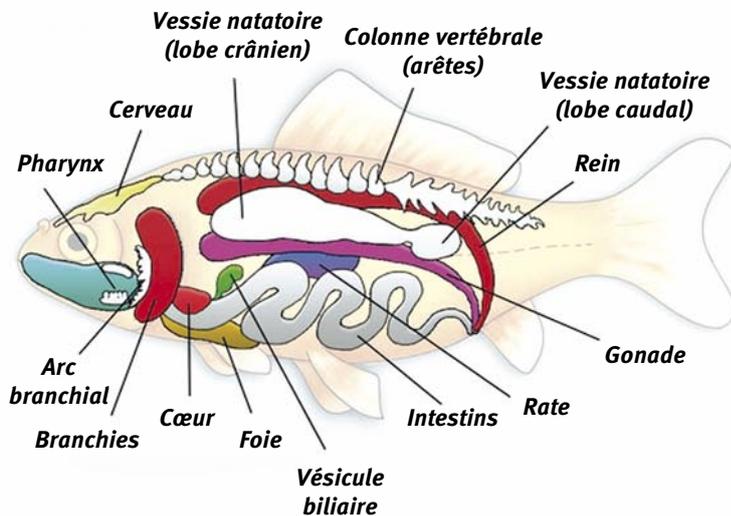
WWW.lesnautiques.com Zone technique I - PORT CAMARGUE - 30240 LE GRAU-DU-ROI - 04 66 51 81 65



Ces dernières années, les mentalités concernant la pêche ont considérablement évolué, passant d'une pratique globalement considérée comme nourricière à une activité sportive intégrant une réelle considération pour le poisson allant de pair avec la conscience que cette ressource, aussi riche soit-elle, est tout sauf inépuisable.

Au fil des années, la pratique du « No-kill » s'est de plus en plus répandue. Cela dit, prélever un poisson n'est pas un crime, car le plaisir passe aussi par le partage d'un poisson en famille ou entre amis, l'essentiel étant d'effectuer un prélèvement mesuré et sélectif en relâchant les juvéniles, ainsi que les gros spécimens qui sont aussi les meilleurs reproducteurs.

Depuis peu, une nouvelle pratique de prélèvement émerge chez les pêcheurs en mer souhaitant valoriser au maximum le fruit de leur pêche, il s'agit de l'ikejime.



Une pratique venant du Soleil-Levant

L'ikejime, littéralement traduit par « mort vive » en japonais, est une technique d'abattage du poisson pratiquée au Japon depuis plusieurs siècles. Elle consiste à détruire son système nerveux en neutralisant le cerveau, puis le cordon spinal tout en permettant au cœur de continuer à battre.

Elle n'a aucune dimension rituelle ou religieuse. L'ikejime, c'est juste du bon sens. Cette technique empirique a vu le jour à l'époque où il n'y avait ni frigo, ni transport rapide.

Il a été constaté que si l'on neutralise le système nerveux du poisson et qu'on le vide de son sang, il gagne en qualité et se conserve mieux en sublimant les qualités organoleptiques du poisson et en allongeant considérablement sa durée de conservation.

Pratiquer l'ikejime demande d'avoir une connaissance pointue de la morphologie et de l'anatomie des poissons que l'on prélève. En effet, que ce soit un bar, une vieille ou une dorade, l'anatomie n'est pas identique, et le cerveau ne se trouve pas au même endroit. Vous devez donc vous intéresser de près à l'anatomie et ainsi découvrir de plus près certaines espèces que vous pensiez bien connaître jusqu'alors.

Cette pratique ne laisse pas le poisson agoniser, stressé en mourant par asphyxie, mais l'ikejime, en tuant cérébralement le poisson, puis en le débarrassant de son sang, pousse à son maximum la mise en valeur du produit.

Les trois étapes de la pratique

L'intérêt de la pratique de l'ikejime n'est valable que si le poisson est tué sans stress et sans avoir agonisé, faites-le directement après sa sortie de l'eau.

- La première étape consiste à le tuer en neutralisant le poisson à l'aide du tegaki, outil permettant de neutraliser le cerveau du poisson. Il est composé d'un manche en bois et d'une pointe courbée. Il en existe d'autres modèles plus basiques mais tout aussi efficaces. Pour ce faire, vous devez viser le cerveau du poisson qui se trouve sur le dessus du crâne, légèrement en arrière des deux yeux.



Le tegaki pour neutraliser le cerveau du poisson

- La seconde étape consiste à détruire le cordon spinal du poisson. Il s'agit d'empêcher la transmission d'informations aux muscles par le système nerveux. Cette action empêchera la propagation d'acide lactique et l'ammoniaque, le rendant ainsi gustativement meilleur à sa consommation.

Pour ce faire, insérer l'aiguille par l'orifice créé par le tegaki, viser la ligne latérale du poisson pour tenter de trouver la moelle épinière. Lorsque vous toucherez celle-ci, le poisson aura alors une réaction nerveuse, les nerfs réagiront, entraînant ainsi quelques sursauts. Procéder ainsi jusqu'à l'extrémité du poisson en effectuant des mouvements de va-et-vient.

Le poisson étant mort cérébralement, il n'y a aucune souffrance.



L'aiguille pour détruire le cordon spinal



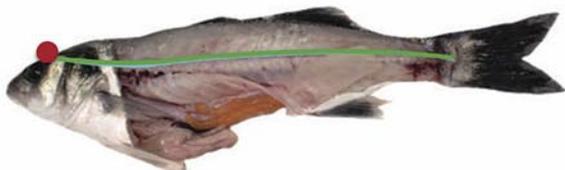
- La dernière étape consiste à débarrasser le poisson de son sang, la principale source de dégradation et de mauvaises odeurs et pouvant ainsi, si vous le souhaitez le faire mûrir plusieurs jours. Les quatre branchies d'un poisson ont pour fonction d'oxygéner le sang. À l'aide d'un couteau, sectionner la troisième branchie en direction de la bouche, de ce fait vous sectionnez le vaisseau principal. Si toutefois la taille du poisson est importante, il est également possible de sectionner une partie de la queue en prenant grand soin de garder la partie la plus grande pour un éventuel contrôle de la maille par les affaires maritimes. Laisser ensuite le poisson se vider de son sang pendant une durée de 5 à 10 min en fonction de la taille et ensuite le conserver au frais pour garder toute sa fraîcheur.

Cas général

Insertion de la tige dans le point de décérébration.



Parcours de la tige dans le système nerveux.



Comparaison de la longueur de la tige insérée par rapport à la ligne longitudinale du poisson.



Cas des poissons plats

La déméduation des poissons plats peut s'effectuer par la tête avec la méthode classique, mais **il est plus facile de passer par la queue.**



Faire une entaille assez profonde au niveau de la queue, face ventrale.

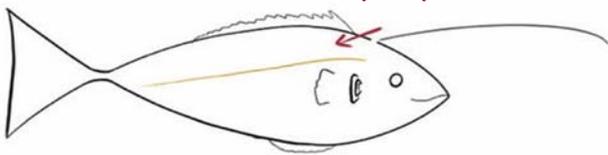


Une fois le canal médullaire bien visible, **enfoncer la tige** métallique jusqu'à la tête. Attention de ne pas rentrer dans les chairs.

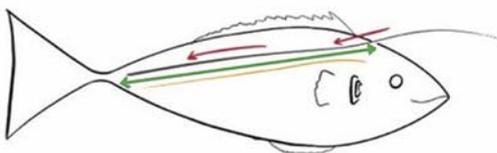


Cette entaille à la queue sert à la fois à la déméduation et à la saignée.

Pratiquer avec des mains propres et des outils propres



Placer la tige horizontalement face au trou de décérébration. Insérer la tige, avancer doucement sans forcer jusqu'au niveau de la nageoire caudale et constater les réactions nerveuses (+ « palpitations » des nageoires). Effectuer plusieurs allers-retours.



Pour vérifier que la déméduation a bien été effectuée jusqu'à la queue : la **longueur de la tige insérée** doit être égale à la longueur **du poisson jusqu'au départ de la queue.**

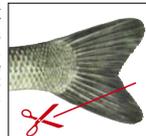
Alors, grâce à une prise de conscience collective des pêcheurs le « No-kill » gagne du terrain, la FNPP ne peut que féliciter et encourager la pratique de l'ikejime, le tout étant d'effectuer un prélèvement raisonné, adapté à la saisonnalité tout en respectant les tailles légales de captures.

Denis Cottard

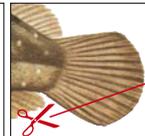
Comment marquer vos prises ? Schéma de marquage

Le marquage consiste à couper la queue des poissons et crustacés. Il est obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés



Tableau des tailles minimales p. 2.



Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Les outils FNPP

RESPECTONS LES TAILLES



Bonne mer, bon vent à tous.

PÊCHE DE LOISIR

Depuis sa création, la FNPP défend les droits des pêcheurs de loisir en mer. Elle souhaite le maintien et l'émergence d'une pêche libre et durable.

EN SAVOIR PLUS >>>

ACTUALITÉS

51^e CONGRÈS FNPP DU 28 AU 31 MARS 2025

DIVISION 240 FIN 2023 ET SYNTHÈSE ARRÊTÉ FIN 2024 MODIFIANT LA D240 ET LA D244

QUESTIONNAIRE SUR LE NOMBRE DE LIEUX PÊCHÉS EN 2024

Retrouver toute l'actualité de la FNPP sur www.fnpp.fr
contact@fnpp.fr

PÊCHER LA SEICHE EN BATEAU

Aussi ludique que passionnante, la pêche de la seiche en bateau est certainement l'une des techniques les plus simples à mettre en pratique. Que vous soyez entre amis ou en famille, elle vous procurera à coup sûr éclats de rire (attention au jet d'encre) et plaisir de déguster le fruit de votre session de pêche après une belle journée passée sur l'eau.

Selon les régions, la seiche peut porter différents noms comme margatte, morgatte ou encore sépion. Les cassérons sont quant à eux des seiches juvéniles. Leur longévité n'est généralement que d'un ou deux ans, ce qui explique les différences de taille en fonction de la période durant laquelle on les recherche. Mais, même s'il est possible de les pêcher toute l'année avec de bons résultats, c'est en avril/mai qu'il est envisageable de prendre de véritables spécimens. Certains records peuvent même dépasser les deux kilos.

Un montage simple et efficace

Pour commencer à pêcher la seiche en verticale, voici un des montages les plus simples et des plus prenants à effectuer. Vous allez avoir besoin d'une turlutte, d'une bobine de fluorocarbure en 30/100°, de plombs poires de 20 à 60 g et d'un sachet d'agrafes. Montez une turlutte de type egi (celle avec un plomb incrusté sous la tête) sur un bas de ligne en fluorocarbure d'une trentaine de centimètres et faites une boucle à son extrémité de ce même bas de ligne. Prenez un plomb poire ; accrochez-le également à un bas de ligne d'une trentaine de centimètres et faites aussi une boucle à son extrémité. Le grammage du plomb devra être choisi en fonction de la profondeur et de la dérive. Le poids du plomb est généralement compris entre 20 et 60 g, l'important étant de pouvoir rester un minimum en verticale. Après avoir installé une agrafe sur votre fil sortant du moulinet, vous n'avez plus qu'à y accrocher vos deux bas de lignes. Vous êtes prêt à pêcher !

Ce montage « passe-partout » permet de pêcher sur tous types de substrats comme les algues, la roche ou le sable sans vous accrocher. De même, il s'adaptera en quelques secondes à la profondeur et au courant de votre spot de pêche, tout simplement en changeant le grammage de votre plomb. Par ailleurs, en cas de présence de nombreuses algues sur le fond, il est tout à fait possible de rallonger le bas de ligne sur lequel se trouve le plomb, afin que votre turlutte puisse évoluer juste au-dessus des herbiers sans s'y accrocher.

Le choix des turlattes



Il existe une multitude de turlattes sur le marché, toutes plus belles les unes que les autres. Aussi, il n'est vraiment pas évident de s'y retrouver et de faire les bons choix car, même si elles possèdent toutes la capacité de prendre des céphalopodes, il s'avère qu'en action de pêche, certaines seront beaucoup plus prenantes que d'autres.

Il existe de nombreux paramètres pour choisir sa turlutte : sa forme, sa taille, sa phosphorescence, le bruit qu'elle émet, sa réaction aux ultraviolets et enfin sa couleur. Mais, puisque la



pêche de la seiche en bateau se pratique essentiellement de jour et que vous n'allez pas acheter tout le magasin, il est essentiel de se concentrer sur le facteur essentiel, à savoir la couleur.

Les couleurs dominantes qui sont pour moi fondamentales et qui peuvent convenir dans 90 % des situations de pêche sont : le rose fluo, l'orange fluo et une ou deux couleurs naturelles comme le sable et/ou le vert. Plus la profondeur sera importante et plus l'eau sera chargée, plus il conviendra d'utiliser des couleurs voyantes. Inversement, par faible profondeur et par eaux cristallines, il conviendra de choisir une turlutte de couleur naturelle.

Les tailles des turlattes sont classées par numéro. Ainsi, la taille 2,5 correspond à une turlutte de 9 cm, la taille 3 à une turlutte de 10 cm et la taille 3,5 à une turlutte de 12 cm, la taille 3 étant la dimension passe-partout qui conviendra à la plupart des situations.

Un matériel adapté

Il existe de nombreuses cannes spécifiques pour pêcher les céphalopodes, généralement dénommées cannes « eging ». Elles possèdent toutes la particularité d'avoir une action assez souple et progressive pour ne pas décrocher les seiches ou autres calamars pendant le combat. En effet, les turlattes n'ayant pas d'ardillons, la canne doit pouvoir amortir tous les mouvements des céphalopodes pour garder en permanence la ligne en tension. Mais une canne typée leurre pourra également être utilisée, du moment qu'elle soit assez souple et qu'elle puisse plier lorsque vous remontez une seiche. Le moulinet aura quant à lui une importance mineure et servira surtout de réserve de fil (sauf si vous tombez sur un poulpe). Une taille 2 500 ou 3 000 garnie de tresse en 17/100° ou en nylon de 30/100° suffira largement.

L'autre ustensile obligatoire, c'est bien sûr l'épuisette. Les seiches se piquant la plupart du temps superficiellement, il est conseillé de ne jamais la soulever hors de l'eau avec sa canne. Pensez à mettre votre épuisette déjà dans l'eau lorsque votre seiche se rapproche de la surface et rentrez-la en douceur dans le filet.



Comment animer sa turlutte ?

Les seiches se pêchent près du fond et ne remontent généralement pas dans la couche d'eau supérieure, à moins de poursuivre une proie ou pour fuir un prédateur. Il est donc logique de les pêcher au plus près du substrat.

L'animation principale consiste à simplement laisser traîner le plomb sur le fond. Le bruit et la sédimentation soulevée par le lest raclant le substrat attireront à coup sûr les seiches de très loin. La turlutte située quelques centimètres au-dessus jouera, quant à elle, le rôle de leurre et ne manquera pas de se faire attaquer au bout de quelques mètres de dérive.

Si les seiches vous paraissent tatillonnes, c'est souvent lié à une mauvaise turlutte ou à une mauvaise couleur. Je vous conseille dans ce cas de faire régulièrement des pauses avec votre turlutte lors de vos dérives. Le fait de rendre la main à une vitesse identique à celle du bateau arrêtera net votre turlutte et laissera le temps à une potentielle seiche suiveuse de s'en emparer.

Une autre technique, en particulier lors de très faibles dérives, consiste toutes les cinq minutes à taper le fond plusieurs fois avec votre plomb pour envoyer un fort signal sonore, puis de remonter votre turlutte d'un mètre de haut pour la rendre visible de très loin. La touche intervient souvent à la descente ou juste après que le plomb a repris contact avec le fond.

Par ailleurs, soyez toujours attentifs lorsque vous remontez (à vide) votre turlutte, il est assez fréquent de voir une seiche suivre votre calamarette jusqu'à la surface. **Redescendez alors votre turlutte, restez immobile et vous verrez sûrement l'attaque en direct.**

Le ferrage : un coup à prendre !

Vous êtes en train de dériver et vous ressentez une lourdeur au bout de la canne, une seiche s'est vraisemblablement saisie de votre turlutte ! **Il faut alors effectuer un ferrage sec, mais de faible**

amplitude, puis remonter doucement votre ligne sans faire d'à-coups jusqu'à la surface pour pouvoir mettre enfin votre précieuse dans l'épuisette.

Il arrive que la seiche se décroche au moment du ferrage, car elle préfère attaquer la tête de la turlutte que l'arrière où se trouve le panier. Mais n'ayant pas été piquée, il y a de fortes chances qu'elle s'en saisisse à nouveau. Aussi, pour l'inciter à revenir plus vite, remontez doucement la turlutte d'un mètre, faites une pause de quelques secondes et redescendez-la doucement sur le fond.

Les postes de prédilection

Le choix du poste est un des facteurs les plus importants ! Il existe surtout trois paramètres à prendre en considération : le substrat, la vitesse de dérive et la présence de structures. Même si la profondeur d'eau est un facteur secondaire, par confort, il conviendra de pêcher sur des zones entre trois et vingt mètres de fond.

Les fonds de types sableux, vaseux ou de maërl seront les premiers postes à prospecter, d'une part grâce à leur simplicité de pêche et, d'autre part, grâce à leur faculté à attirer les seiches. Les fonds herbeux ou de roches peuvent aussi être de bons spots, mais ces zones sont généralement à éviter, si vous ne voulez pas perdre vos turlottes.

Particulièrement en Atlantique, la vitesse de dérive est un facteur déterminant pour la réussite de votre pêche. Elle se doit de n'être ni trop lente pour pouvoir prospecter un minimum de terrain, ni trop rapide pour que les seiches puissent attraper facilement votre turlutte. La vitesse de dérive doit être comprise entre 0,2 et 1 nœud avec une vitesse optimale de 0,5 nœud.

Les structures telles que les mouillages de bateaux, les parcs à moules ou les abords des ouvrages portuaires seront à coup sûr des « hot spots » pour commencer votre prospection. Abrutant en effet de nombreux petits poissons et crustacés, ces types d'abris leur servent de gîtes pour se dissimuler facilement et de couverts pour leur nourriture.



Félicitations à Emma pour sa pêche record



@Alexis Chatelain

Montage multi-espèces

En fonction des secteurs et de la saison, la seiche n'est forcément pas le seul céphalopode à pouvoir être pêché en dérive. Il serait donc dommage de se priver de quelques modifications pour pouvoir séduire également ces autres espèces que sont le calamar et le poulpe.

À partir du mois de septembre, il n'est pas rare de croiser des calamars et des seiches sur les mêmes postes. Il est d'ailleurs tout à fait possible d'améliorer le montage vu précédemment afin de pouvoir cibler efficacement ces deux espèces en même temps. Pour cela, il suffit de rajouter une ou deux turlattes flottantes à 1,50 mètre plus haut que votre agrafe, soit en l'accrochant directement sur votre fluorocarbure par un nœud palomar simple, soit en l'accrochant avec un bas de ligne de 30 cm avec un nœud de teaser. Mais si vous n'êtes pas à l'aise avec les nœuds, des marques proposent un montage spécifique pour cette technique, « le bas de ligne turlutte fixe » qui possède deux agrafes rapides directement montées sur un bas de ligne de 160 cm où il ne vous reste plus qu'à installer vos turlattes. La turlutte du bas prendra alors toutes les seiches là où les turlattes du haut ne sélectionneront quant à elles que les calamars.

En cas de présence de poulpes sur la zone de pêche, ce qui arrive d'ailleurs de plus en plus souvent avec la forte augmentation observée de leur population ces deux dernières années, il peut être également intéressant de les cibler, du moment que vous possédez une canne assez puissante pour pouvoir remonter un spécimen de plusieurs kilos. Les poulpes résidant également sur le fond, il est donc possible d'utiliser ce même montage, mais je vous conseille d'utiliser une turlutte plus grande que pour les seiches. Une taille de 3,5 sera un minimum pour remonter ce gros céphalopode sans encombre. La taille légèrement plus importante de la turlutte n'aura qu'une incidence assez faible sur la prise des seiches en ne limitant les prises que des plus petits individus.

Pour un ciblage plus spécifique, mais qui vous permettra tout de même de prendre des seiches, l'utilisation d'une turlutte cage non plombée avec une sardine à l'intérieur peut se montrer aussi terriblement efficace. Les effluves libérés par la sardine ne rendront jamais un poulpe indifférent et l'attireront de plus loin qu'une turlutte traditionnelle.



Quelques astuces

Les attractants sont aussi une manière terriblement efficace pour stimuler et décider nos amis céphalopodes à attaquer. Il en existe plusieurs modèles déclinés sous différentes formes. Les plus couramment utilisés sont les sprays et les pâtes. Ces dernières ont l'avantage de rester plus longtemps sur la turlutte mais, étant souvent colorées, elles dénatureront la couleur de votre leurre. Les sprays sont quant à eux faciles d'utilisation et incolores. Même si on doit en mettre un peu plus souvent.

L'utilisation d'une bourriche flottante pour garder vos seiches vivantes peut également vous offrir quelques avantages. Même si vous pouvez aussi vous en servir d'encre flottante, les hormones des seiches libérées par les femelles enfermées à l'intérieur de la bourriche attireront les mâles. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir de gros mâles monter jusqu'au bateau grâce à cette technique ; il suffit alors de lui mettre une turlutte sous le nez pour l'attraper !

Ensemble, protégeons la ressource !

En période de reproduction, c'est-à-dire entre le mois de mars et le mois de juin selon les régions, privilégiez le prélèvement des mâles, reconnaissables à leurs rayures foncées sur le manteau ainsi que sur les bras extérieurs. Un mâle pouvant féconder plusieurs femelles, son prélèvement ne limitera pas la quantité des futures seiches juvéniles.

Les seiches vivent souvent par banc, il est possible dans certaines situations de réaliser de véritables pêches miraculeuses.

Lors de ces moments d'euphorie, pensez toujours à ne prélever que le strict nécessaire pour votre consommation, la ressource n'étant pas hélas inépuisable.

Les œufs de seiche...

Il est fréquent de trouver des œufs de seiches sur des supports décrochés du fond dérivant à la surface de l'eau. Ils sont appelés couramment « raisin de mer » à cause de leurs formes et de leur couleur noire.

Lorsque les œufs sont à maturité, la membrane se détache et on peut alors voir à l'intérieur les petites seiches déjà formées prêtes à éclore. Dès la sortie de l'œuf, elles vivront alors en parfaite autonomie et se reproduiront un an plus tard entre le mois de mars et le mois de mai.





OPEN BAR

C'est en 2017 que l'association Les Pêcheurs de l'estran a lancé cette compétition de pêche au bar en « No-kill ». De vingt-cinq équipages de deux pêcheurs, ils sont soixante-cinq maintenant à en découdre chaque année.

Pour situer l'engouement provoqué par l'événement, toutes les places ont été réservées en quatre jours mais la structure d'accueil du port ne permet pas d'augmenter le nombre de participants. Pour 2024, les dates choisies étaient le 31 août et le 1^{er} septembre. Le samedi matin, les organisateurs ont fait le choix de repousser le départ de deux heures afin de garantir la sécurité. Deux zones différentes les deux jours avec une pêche compliquée cette année puisque seulement deux cent trente poissons ont été mesurés par les cinq bateaux commissaires. À l'issue des deux manches, on retrouve sur le podium en N° 1 Val Fishing Valentin Leveque et Guillaume Duhail avec 423 pts, en N° 2 Thibault Prunières et Gabriel Gilles de l'équipe Fiish/ Fécamp Nautic 409 pts et à la troisième place, Jean-Baptiste Morel et Nicolas Noël de Lowrance, Fox Rage avec 407 pts. À la quatrième place la Team Crevette Dream, la première des trois équipes mixtes avec 403 pts. Un grand bravo donc à Cédric Mouchel et Céline Lelièvre ainsi qu'à Michel et Ludivine Vaillant « les Bredouilles » et pour le « Harponneurs », Christophe et Stéphanie Cherrier. L'Open bar se féminise pour notre plus grand plaisir.

Fécamp : le succès toujours au rendez-vous

Pour la deuxième année consécutive, un « Village nautique » est venu s'adosser à la compétition. Le public a eu l'occasion d'admirer un bateau hors catégorie, le class 40 d'Axel Tréhin, de visiter le bateau et de discuter avec le skipper, ceci grâce à MG Nautic-Uship Fécamp. Une dizaine de stands dont une structure gonflable ont fait la joie des petits et des grands.

Globalement une réussite, sachant qu'entre les commissaires et le personnel à terre, c'est une quarantaine de bénévoles qui sont mobilisés. Cette année encore les sponsors ont répondu présents pour garantir des belles dotations ainsi que nos partenaires qui nous permettent de boucler le budget, notons le département, la Criée de Fécamp... Un merci particulier à la CCI pour son aide et aux services techniques de la ville de Fécamp pour leur accompagnement et leur réactivité.

Découvrez nos sponsors et partenaires ainsi que la vidéo réalisée par Topimage en partenariat avec Mercury sur le site : lespecheursdelestran.fr

Jean-Maurice Titren
président

CAPTURE D'UN POISSON MALADE

Il est peu fréquent, mais pas impossible, de pêcher un poisson présentant des lésions, voire des parasites, essentiellement au niveau de la peau et des branchies. Ces lésions sont bien souvent les conséquences d'une attaque bactérienne, virale ou parasitaire, sur des animaux en état de faiblesse.

À notre connaissance, aucune réglementation nationale n'impose une conduite particulière à tenir lors de la capture d'un poisson *malade*. Il convient cependant d'éviter de le manipuler à mains nues, et il est donc recommandé de porter des gants non seulement pour le décrocher de l'engin de pêche, mais également lors de toutes les autres opérations. Il est reconnu que les poissons sauvages sont susceptibles de déclarer des maladies diverses (EFSA, 2008¹), mais il est important de noter qu'aucune de ces infections sur des poissons sauvages, de mer comme d'eau douce, ne possède un caractère zoonotique, c'est-à-dire d'une possibilité de se transmettre directement à l'homme².

En l'absence d'une réglementation nationale, des recommandations peuvent, cependant, être émises :

- dans la pratique, il est bien sûr et légalement possible de, tout simplement, rejeter ce poisson à la mer ;
- si le pêcheur souhaite le ramener à terre, il convient de le manipuler avec des gants et de l'isoler des autres prises. À l'arrivée au port, le poisson peut être débarqué, toujours à l'écart des autres prises, et déposé, ensaché, dans une poubelle ou un autre récipient adéquat ;

- le pêcheur peut également, toujours s'il le souhaite, se renseigner sur l'état de santé du poisson en le confiant à un organisme spécialisé qui pourra effectuer des prélèvements afin de réaliser, si besoin, diverses analyses (bactériologiques, virales, parasitaires, toxicologiques ou même histologiques). Pour ce faire, le poisson peut alors être apporté dans un cabinet vétérinaire ou dans un laboratoire d'analyses vétérinaires spécialisé dans les pathologies des animaux aquatiques. Il convient cependant de bien se renseigner, au préalable, sur le coût de la prise en charge et des analyses car, malheureusement, rien n'est jamais gratuit ! Les services de l'État (DDTM) peuvent également être contactés afin de se renseigner sur la conduite à tenir.

Notons enfin qu'il est également possible de contacter l'association Santé poissons sauvages (santepoissons Sauvages@hotmail.fr) dont l'objectif principal consiste à évaluer la santé des poissons sauvages et la qualité de leur environnement et qui, par conséquent, peut renseigner, voire proposer, une orientation de diagnostic, à condition, toutefois, de fournir le maximum d'informations sur les lésions présentes et les caractéristiques du milieu.

Dans tous les cas, après avoir manipulé ce poisson, il est fortement conseillé d'effectuer un lavage des mains notamment, en employant un détergent, puis, si possible, une désinfection minutieuse de tout le matériel ayant pu être en contact avec ce poisson « mal-en-point ».

Pierre Colin

1-Efsa Journal (2008), 808, 1-144.

2- L'exception des risques de transmission par la voie alimentaire, notamment par les parasites de type Anisakis.

Zoom sur le plus grand poisson prédateur de Méditerranée

Rendu populaire grâce au roman « Les Dents de la mer » de Peter Benchley et adapté au cinéma par Steven Spielberg, le grand requin blanc *Carcharodon carcharias* possède une robe caractéristique avec le dos gris et le ventre blanc séparés par une ligne de démarcation bien nette. Poisson fusiforme comme la plupart des requins, ce seigneur des mers peut atteindre 6 m d'envergure à l'âge adulte. Le requin blanc est le deuxième plus grand requin de Méditerranée derrière le requin-pèlerin.

Son museau est conique et bombé en partie inférieure. Ses dents sont plates, triangulaires et dentelées ; on en dénombre de quarante-quatre à cinquante-deux car sa dentition s'enrichit avec l'âge. Leur taille peut atteindre 6 cm de hauteur visible. Son œil se distingue par un large iris noir foncé sans membrane nictitante (membrane capable de recouvrir l'œil), à l'inverse des espèces citées dans le précédent numéro (*Pêche Plaisance* n° 84). Les nageoires pectorales, puissantes et falciformes (en forme de faucille), possèdent une tache sombre (le plus souvent noire) au point d'insertion et noire sur leur extrémité au revers. La première dorsale est de grande taille, haute et triangulaire, avec un bord postérieur libre (non rattaché au corps et donc mobile). La seconde dorsale se situe très en retrait mais prend place avant la nageoire anale ; on observe également une forte carène (excroissance) sur le pédoncule caudal. La forme en croissant de lune de la nageoire caudale est une caractéristique de cette espèce, unique représentante de son genre.

Carcharodon carcharias vit principalement dans les eaux côtières et autour des îles océaniques des régions tempérées, entre la surface et 1280 m de profondeur. On le retrouve dans les vagues déferlantes des plages sablonneuses ou au large des côtes rocheuses. Il nage volontiers dans les baies abritées, les lagunes, les havres et les estuaires, mais se tient généralement à l'écart des eaux saumâtres ou douces.

Le grand requin blanc est ovovivipare. On ignore la durée de sa période de gestation mais si l'on regarde celle du requin-taube bleu, une espèce étroitement apparentée, elle serait d'environ 14 mois. Les portées varient de sept à neuf petits mais peuvent en

atteindre dix-sept ; la fertilité des femelles augmentant en fonction de leur taille. À la naissance, les jeunes mesurent environ 1 m de long mais leur taux de survie est plutôt faible. La durée du cycle de reproduction de ce prédateur n'est pas connue mais selon les données, celle-ci dépasserait 3 ans en raison de grande quantité d'énergie demandée par la mise-bas.

Le requin blanc adulte n'a pas beaucoup de concurrents, hormis les orques. On le désigne de super-prédateur parce que son régime alimentaire, très varié, est constitué uniquement de grands prédateurs : thons rouges, espadons ou grands poissons, dauphins, autres requins, raies, et parfois calmars ou tortues. Avant de devenir un super-prédateur, le jeune requin blanc (moins de 2 m) ne se nourrit que de petits poissons. Il est alors lui-même parfois la proie de gros prédateurs ! Il n'est pas prédaté à l'âge adulte excepté par l'Homme.

La pêche est la principale cause du déclin du grand requin blanc. Il figure sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). À l'échelle de la planète, cette espèce est considérée comme « vulnérable », ce qui est déjà préoccupant. Au niveau de la Méditerranée où elle est devenue rare, son statut est encore plus critique puisqu'elle est classée « en danger d'extinction ». Le grand requin blanc y était très abondant au début du XIX^e siècle.

Très recherchées pour leurs mâchoires et leurs ailerons, les populations de requins blancs ont été surexploitées, si bien que plusieurs pays ont pris des mesures de protection : l'Afrique du Sud, l'Australie et les États-Unis. Cette espèce bénéficie de la protection de quatre grandes conventions internationales.



GRAND REQUIN BLANC
Carcharodon carcharias



« Les requins sont en danger, ensemble préservons-les ! »

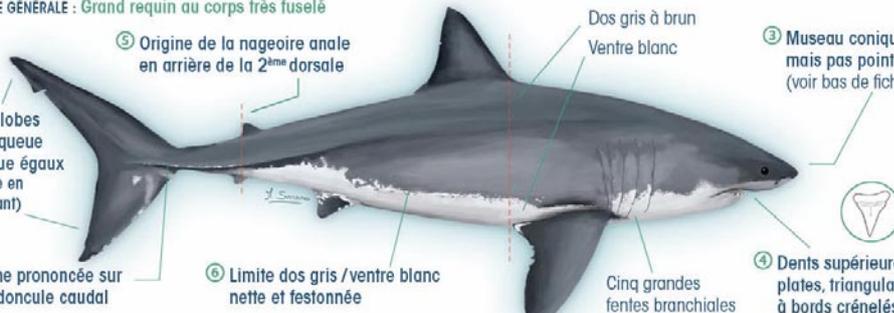
EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

TAILLE DE REPRODUCTION mâle : 3,5-4 m - femelle : 4-5 m

TAILLE max : 6,8 m

➤ ALLURE GÉNÉRALE : Grand requin au corps très fuselé



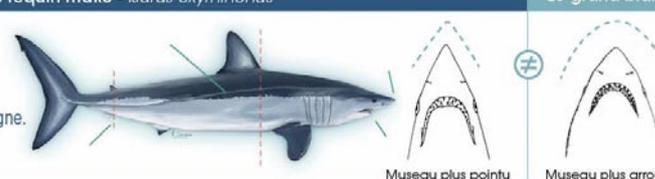
- 1 Les 2 lobes de la queue presque égaux (queue en croissant)
- 2 Carène prononcée sur le pédoncule caudal
- 3 Origine de la nageoire anale en arrière de la 2^{ème} dorsale
- 4 Limite dos gris / ventre blanc nette et festonnée
- 5 Dos gris à brun / Ventre blanc
- 6 Museau conique mais pas pointu (voir bas de fiche)

NE PAS CONFONDRE AVEC : Le requin mako - *Isurus oxyrinchus*

Il se différencie par :

- Le museau plus pointu.
- Les dents supérieures allongées, à bords lisses.
- La limite dos bleuté / ventre blanc rectiligne.
- L'origine de la nageoire anale sous la 2^{ème} nageoire dorsale.

Le grand blanc



Museau plus pointu Museau plus arrondi

© Longitude 181 - 2015 - Conception : Mélanie Sarano - Illustration & création graphique : Marjolaine Sarano

LEA NATURES
FONDATION SOLUTIONS
MUSEUM NATURAL HISTOIRE

Le grand requin blanc est sans doute le plus dangereux des requins en raison de sa taille ; il est impliqué dans une centaine d'accidents survenus depuis un siècle. Alors attention lors de vos balades en mer !

Rendez-vous dans le numéro 86 de votre magazine pour poursuivre la découverte de la richesse des requins de nos côtes !

Camille Domingo

Références

- <https://www.guidedesespeces.org/>
- <https://doris.ffesm.fr/>
- <https://www.marinespecies.org/>
- <https://inpn.mnhn.fr/>
- <https://www.longitude181.org/>
- <https://www.fishipedia.fr/>
- Séret, B., & De Maddalena, A. (1999). *Les requins des côtes françaises*. Ouest-France.



En Mer

En Eau Douce

2^{ème} ÉDITION

SALON DES PÊCHES

DE *Royan*

11, 12 ET 13 AVRIL 2025

Esplanade Kerimel – ROYAN

PLUS D'INFOS





La SNSM intervient régulièrement dans les salles de classe, comme ici devant les élèves du lycée d'excellence Edgar Morin, à Calais.

© Lycée d'excellence Edgar Morin



SAUVETEURS EN MER

Le sauvetage en mer, ça s'apprend dès l'école !

Les bénévoles de la SNSM réalisent de nombreuses missions de prévention dans des établissements scolaires. Dès le plus jeune âge, les enfants sont ainsi sensibilisés aux risques de la mer et du littoral, ou initiés au sauvetage en mer. Une mission essentielle.

Former, c'est aussi sauver. La sensibilisation aux dangers de la mer fait partie des missions principales de la SNSM. Tout au long de l'année, de nombreux bénévoles travaillent avec les établissements scolaires avec deux objectifs en tête : partager les bonnes pratiques et transmettre la valeur de l'engagement.

Pour faciliter ce travail, la SNSM et l'Éducation nationale ont signé une convention en 2020 afin « **d'engager un partenariat autour de l'engagement citoyen, de la prévention des noyades et de l'éducation au développement durable** ». Stations et centres de formation et d'intervention ont ainsi noué des partenariats avec des établissements scolaires. En 2022, 105 structures locales ont organisé des interventions auprès de divers établissements.

Car il n'est jamais trop tôt pour prendre les bons réflexes. À Saint-Briac-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), les bénévoles dispensent tous les ans une demi-journée de prévention pour les grandes sections de maternelle, CM1 et CM2. « **Ils sont à fond ! On arrive avec nos tenues opérationnelles dans la classe et on explique leur utilité** », s'enthousiasme Michel Payrat, président de la station locale.

Avec les plus grands, les sauveteurs essaient de susciter des vocations. Dès la 3^e, les élèves peuvent développer leur intérêt pour le milieu maritime grâce au brevet d'initiation à la mer (BIMer), créé en 2020. Pendant une quarantaine d'heures, ils acquièrent des compétences techniques maritimes, comme la navigation ou la flottabilité des embarcations.

« **Si on parle mer aux jeunes et qu'après, on en recrute deux ou trois, c'est déjà gagné** », estime Philippe Auzou, délégué départemental adjoint de la SNSM pour le Calvados. Il est à

l'initiative du premier BIMer du département, mis en place au lycée technique Jules Verne de Mondeville. « **Le plus important est de leur montrer notre activité. Nous leur avons fait découvrir le bateau, puis ils ont participé à une sortie en mer, ajoute le bénévole. Tous les élèves ont beaucoup apprécié.** »

Les lycées professionnels maritimes et aquacoles sont aussi un moyen intéressant de s'adresser à un public déjà sensibilisé. Ces établissements forment au métier de marin, que ce soit pour la pêche, le commerce, la plaisance ou les cultures marines. « **Tous sont plus ou moins liés à une station de la SNSM** », indique Julien Cometto, délégué départemental SNSM de la Haute-Corse.

Dans son département, c'est la station de Bastia qui s'est rapprochée du lycée maritime. « **Le but est que nos jeunes trouvent, à travers la SNSM, la concrétisation de ce qu'ils apprennent ici, au lycée maritime** », souligne Evelyne Orsini, directrice du lycée maritime de Bastia. Déjà une réussite pour la station, qui a recruté certains anciens élèves. Leurs connaissances de la navigation sont grandement appréciées dans un équipage, même si aucune compétence professionnelle n'est requise pour rejoindre la SNSM.

*NDLR : Les lycées professionnels maritimes sont des établissements d'enseignement public. Au nombre de 12, ils sont répartis sur les différentes façades maritimes de la métropole et assurent la formation initiale secondaire (CAP maritime et Bac professionnel) et supérieure (BTS maritime) des élèves qui se destinent au métier de marin dans les secteurs de la pêche, du commerce, de la plaisance et des cultures marines.

À Lourdes, une section sauvetage en mer en pleine montagne

Une option sauvetage en mer a vu le jour il y a dix ans au sein d'un collège-lycée de la ville des Hautes-Pyrénées. Elle permet aux élèves de découvrir une discipline méconnue, tout en répondant à un besoin local en surveillants de baignade.

Apprendre le sauvetage en mer dès le collège et le lycée, c'est ce qu'a fait Terry Augé, tout juste 18 ans et fraîchement bachelier en cet été 2024. Il a partagé son temps entre ses cours et la natation au sein de la section Sauvetage de la cité scolaire publique de la Serre de Sarsan, à Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées. « **C'était très intéressant d'apprendre ces techniques** », résume le jeune homme, qui a obtenu son brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) à l'issue de la formation. Ce dispositif rare, créé il y a dix ans par l'une des professeures d'éducation physique et sportive de l'établissement, Nadine Richou, regroupe chaque année une bonne vingtaine d'élèves. Une section sauvetage aquatique à Lourdes, à deux heures de l'océan ? Oui, car la formation de sauveteur est un véritable enjeu local : le piémont haut-pyrénéen compte de très nombreux espaces aquatiques – lacs, rivières, campings avec piscines... Sans perdre de vue les besoins de la côte basque.

La section donne la possibilité aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique dans la discipline, tout en conciliant scolarité normale et entraînement renforcé. Les élèves ont des objectifs précis à valider : être en mesure de gérer la sécurité d'un lieu de pratique aquatique, savoir porter secours, gérer la chaîne des secours, maîtriser l'hygiène de l'eau et de l'air... **C'est aussi une expérience de solidarité et d'entraide. « On apprend à travailler en équipe, à se coordonner. Être sauveteur, c'est aussi savoir donner des directives et prendre des initiatives, et tellement d'autres points sur lesquels on peut apprendre sur soi ou les autres ! »** Il a passé l'été en tant que sauveteur aquatique aux thermes de Cauterets. Et il promet de bientôt se rapprocher des Sauveteurs en mer, dans l'intention de compléter sa formation et, certainement, devenir nageur sauveteur de la SNSM lors d'une saison prochaine.



© DR

Photo ci-dessus : les élèves de la section Sauvetage du lycée Serre de Sarsan s'entraînent régulièrement en lac de Lourdes.



Treize enfants volontaires ont choisi l'option Collégien, citoyen, sauveteur en mer en 2023-2024.

© Anne-Sophie Moal

À Plouescat, une option « Collégien, citoyen, sauveteur » unique en France

Pendant une année scolaire, treize élèves de 4^e ont vécu au rythme des entraînements des bénévoles du Finistère... Une option unique mise en place par l'une de leurs enseignantes, également sauveteuse.

Pas toujours facile de se lever le dimanche matin quand on est collégien. Pourtant, plusieurs week-end de l'année passée, une quinzaine d'élèves du collège Saint-Joseph ont enfilé leur combinaison sur la plage de Plouescat (Finistère), prêts à affronter les vagues. Ils étaient accompagnés d'Anne-Sophie Moal et de Julie Lejeune, professeures de français et d'éducation physique et sportive, dans le cadre d'une option Collégien, citoyen, sauveteur en mer.

Cette option unique en France a été lancée en 2023 par Anne-Sophie Moal, également équipière de la station SNSM locale. « **On m'a transmis beaucoup de valeurs lorsque je me suis formée, que j'aimerais moi-même transmettre aux plus jeunes.** » La démarche plaît aux élèves : à la rentrée, treize volontaires étaient inscrits. « **J'ai déjà vu des sauveteurs en action et ça me plairait de faire ça plus tard** », s'enthousiasme Abby, l'une des participantes.

Tout au long de l'année, sur leur temps libre, ces collégiennes et collégiens ont participé à des ateliers avec les bénévoles de la station. Fin septembre, ils ont joué les victimes durant une formation. « **Les sauveteurs avaient plusieurs problèmes à gérer à la fois** », se souvient Jordan. « **C'était un véritable travail d'équipe** », renchérit son ami Loris. Les mercredis après-midi, les adolescents se sont formés aux gestes de premiers secours. Une fois aguerris, ils ont eux-mêmes montré les gestes qui sauvent aux membres du club de football local et à des employés d'une agence bancaire de Plouescat. « **Je pense qu'à partir**

de 10 ans, il faut vraiment avoir les bases des premiers secours, juge Maxence. On ne sait jamais ce qui peut arriver. »

« **Si on loupe une évaluation de grammaire, on rattrape à la prochaine, mais si on loupe un massage cardiaque, là, il n'y a pas de prochaine fois** », renchérit la jeune Sanaa. Durant le cross du collège, les apprentis sauveteurs disposaient de leur propre poste de secours et ont pu aider certains camarades en difficulté.

Cette initiation leur a aussi permis de prendre de bons réflexes. « **Des parents nous ont fait des retours des comportements des élèves à la maison, indique Anne-Sophie Moal. Notamment, ils anticipent mieux les risques quotidiens.** »

Grâce à leur engagement, ils ont reçu le Trophée breton de la citoyenneté 2024, remis par la mairie. « **Je me rappellerai toujours l'expression de Loris, il était ébahi, se remémore l'enseignante de français. Ils ne sont pas rendu compte de l'importance de leur action. C'était devenu naturel pour eux. Là, j'étais fière.** »

L'année prochaine, tous les élèves continueront à suivre l'option et seront rejoints par les nouveaux élèves de 4^e. « **On sème des graines sans savoir ce qu'on va récolter, philosophe Anne-Sophie Moal. L'idée, c'est de leur donner envie de se former au sauvetage en mer.** »

Clarisse Oudit-Dalençon

Le Costa Rica est très prisé des pêcheurs sportifs depuis une vingtaine d'années. La diversité des espèces attire les amateurs du monde entier, avec une forte proportion de Nord-Américains. Moins connue des pêcheurs sous-marins, cette destination est pourtant l'une de celles qui m'a le plus marqué.

Un pays très nature

Ce pays d'Amérique centrale est également réputé pour ses actions en faveur de la protection de l'environnement. Et en dehors de la pêche, les centres d'intérêt pour les visiteurs ne vont pas manquer. Il serait bien dommage d'y séjourner sans découvrir les nombreuses richesses naturelles qu'offre le Costa Rica.

La Guanacaste me semble être la province à découvrir en priorité. Elle borde la côte Pacifique nord-ouest du pays. La meilleure solution est de poser ses valises dans une des stations balnéaires de cette province, Playa Del Coco, Tamarindo ou encore Hermosa. Outre les sorties en mer, vous pouvez rayonner dans l'arrière-pays et visiter les parcs nationaux : Palo Verde, Volcan Arenal, Rincon de la Vieja... La capitale du Guanacaste, Liberia, est desservie par des vols internationaux. L'aéroport est à trente minutes de Playa Del Coco. Il y a une liaison directe Paris-San Jose, la capitale du Costa Rica, mais pour rejoindre le Guanacaste vous devrez ensuite emprunter un vol intérieur d'environ une heure ou un taxi pour une durée de quatre ou cinq heures.

La météo, comme souvent dans ces zones tropicales, se caractérise par deux saisons principales, sèche et humide. Mais en Amérique centrale, elles sont particulièrement marquées. La première s'étend de décembre à mai et la seconde de juin à novembre. Lors de cette dernière, les précipitations peuvent être très importantes, surtout l'après-midi.

L'impact de ces saisons sur la présence et le comportement du poisson est déterminant.

La pêche sous-marine est tout à fait autorisée au Costa Rica, preuve que les autorités locales estiment que cette méthode de pêche est sélective et durable. Le seul impératif consiste à obtenir la licence de « Pesca Deportiva Sub Acuatica Marina », valable un an mais qui vous coûtera 50 USD. Le nombre de prises est limité à cinq par jour.

Il est à noter que pêcheurs de loisir et professionnels participent conjointement à la gestion de la ressource, plutôt dans un état satisfaisant d'ailleurs. Dans certains secteurs, la pêche au gros est devenue un moteur de l'activité économique.

Des possibilités de pêche diverses

Une fois obtenu ce permis, vous avez la possibilité de vous mettre à l'eau du bord. Ce peut être une bonne option car la ressource est bien présente en zones côtières. **Mais il convient d'être vigilant sur deux points.** Le premier, c'est l'accès, pas toujours aisé en voiture. Le second, c'est de voir le véhicule visité en votre absence. Même si le Costa Rica est considéré comme le pays le plus sûr d'Amérique centrale, il n'en demeure pas moins que la prudence reste de mise. Une autre option consiste à faire appel à un taxi, pas très onéreux, pour vous conduire sur zones. Le chauffeur connaîtra certainement quelques spots.

Le meilleur moyen de se rendre sur les zones intéressantes reste le bateau. Les barqueros susceptibles de vous prendre à leur bord ne manquent pas. Après, il convient de fixer le tarif qui peut aller du simple au double en fonction de la saison et de vos qualités de négociateur. Pour une demi-journée, vous pouvez compter entre 200 et 250 \$ et entre 350 et 500 \$ pour un full day. Ce sont des pangas de six ou sept mètres bien motorisés. Mais les zones de pêche ne sont jamais bien loin et la demi-journée, cinq heures, est souvent amplement suffisante pour vous assurer une bonne sortie. Il faut savoir que le Nicaragua, dont la frontière est à quelques kilomètres au nord, offre également des possibilités de pêche intéressantes pour un coût de sortie moindre.

Il convient de bien préciser au patron du bateau que vous pratiquez la pêche sous-marine et ce que vous souhaitez cibler. D'une manière générale, les barqueros locaux connaissent très bien les zones de pêche et les habitudes des espèces.

Une météo déterminante

Les eaux du Pacifique, contrairement à la côte Caraïbe, ne vous apportent pas toujours des couleurs tropicales et la visibilité peut s'avérer moyenne, mais la densité de la faune sous-marine est tout autre. **L'incidence du vent et des précipitations n'est pas à négliger.** Entre janvier et avril, le vent de nord-est, qui peut s'avérer assez fort, va dégrader la visibilité et la température de l'eau.

À titre d'exemple, j'ai souvenir de sorties, début mars, à San Juan del Sur, petite station balnéaire dans le sud du Nicaragua bordant la frontière costaricienne. Une première virée s'était soldée par un retour rapide car ce fort vent de nord-est générerait une mauvaise visibilité, autour des deux mètres, une mer très formée dès qu'on s'écartait du bord et une eau fraîche, tout juste au-dessus de 20°C. C'était assez frustrant car j'entendais, à chaque apnée, de forts coups de queues, révélateurs de poissons de taille conséquente. Le lendemain, le vent avait faibli permettant une amélioration des conditions de visibilité, autour des quatre mètres, mais toujours une eau froide. Cette relative meilleure visibilité me permit d'identifier l'origine des coups de queue. Il s'agissait de belles sérioles dont je prélevai deux beaux spécimens. Trois jours plus tard, le vent était complètement tombé.





La visibilité était de l'ordre de douze mètres et la température de l'eau était remontée à près de 29°C... Par contre les sérioles avaient disparu et étaient remplacées par de nombreuses carangues hippos. **Vous l'aurez compris, le vent est déterminant sur la présence et la nature des espèces. L'eau aura toutefois tendance à être plus claire en saison des pluies ce qui favorisera la rencontre, en côte, d'espèces pélagiques, tel que le wahoo.**

Une diversité unique

Au chapitre des espèces, nous avons déjà évoqué trois pélagiques évoluant dans ces eaux du Pacifique. Les sérioles, amberjack et almaco jack, fréquentent les côtes costariciennes. Elles peuvent, surtout les amberjack (*seriola dumerili*), atteindre des poids importants, au-delà de 50 kg. L'almaco jack (*seriola rivoliana*) est de taille plus modeste, jusqu'à 20 kg. Ce sont des poissons puissants nécessitant un matériel particulièrement adapté. L'agachon sur les remontées sera la méthode la plus payante pour espérer capturer un beau spécimen.

Les carangues sont bien représentées. Les plus recherchées les hippos. Il s'agit d'un poisson puissant pouvant dépasser les 20 kg. Un spécimen de 10 kg vous prend rapidement cinquante mètres de moulinet. Carangues gros yeux, bleues, dorées ou à plume sont également bien présentes. Certains îlots, notamment les Catalina à trente minutes de bateau de Playa del Coco, constituent de bons spots à carangues.

La rencontre avec un wahoo, ou une coryphène mais dans une moindre mesure, est donc tout à fait possible en côte. Ils se tiennent à proximité des petits secs, assez nombreux le long des falaises du Guanacaste. Préférant les eaux claires et une température d'eau stable, on les croise plutôt en saison humide.

Le thazard pacifique, appelé localement macarella, est une autre espèce relativement abondante. Pas d'un poids exceptionnel, en moyenne entre 3 et 5 kg, mais sa défense n'a d'égal que ses qualités culinaires. Certainement un des meilleurs poissons à consommer.

Mais s'il y a bien un pélagique qui symbolise la faune sous-marine d'Amérique centrale, c'est le poisson coq, pez gallo localement. Toutefois, on se garde bien de lâcher son tir, car l'espèce est actuellement interdite de pêche au Costa Rica, sauf en « No-kill ». Cette interdiction est récente, mais depuis de nombreuses années les opérateurs de pêche au gros réservaient déjà exclusivement sa capture aux amateurs de catch and release. Il s'agit d'un poisson emblématique dont la pêche est mise en avant par les charters. Sa chair, en outre, ne présente pas de grand intérêt culinaire. Donc on se contente de l'admirer. Parfois d'un poids conséquent, il ne manque pas de venir vous voir lors d'un agachon. Il est également bien présent au Panama ou au Nicaragua.

Pour être complet, sur les pélagiques, je ne peux que vous déconseiller de tenter une sortie offshore pour pratiquer le blue water.

Outre le coût, il faut savoir que les poissons à rostre sont interdits et la rencontre avec un thon est assez aléatoire. Les coryphènes peuvent être par contre assez abondantes. Des petits spécimens d'albacores sont assez fréquemment observés à la côte.

Les espèces benthiques ne sont pas en reste. Les carpes notamment sont plutôt abondantes. La cubera, ou carpe rouge, sera particulièrement recherchée. La difficulté de s'en approcher et sa puissance une fois fléchée en font une prise de choix. Une flèche d'un bon diamètre avec une pointe tricut est à privilégier. En effet, ses écailles sont très épaisses et lui confèrent une belle protection. Les plus gros spécimens peuvent dépasser les 30 kg, mais un poisson de 5 à 10 kg est déjà une très belle prise. La cubera est excellente à consommer.

D'autres espèces de carpes, comme le mullet snapper ou le yellow snapper sont également bien présentes. Poissons de fond circulant entre les éboulis, parfois assez profonds, les carpes peuvent aussi se rencontrer en pleine eau dans des zones à courant.

Plusieurs espèces de mérous fréquentent les eaux côtières, mais dans les zones chassables ce sont souvent des spécimens de taille modeste qui peuvent être capturés. La badèche balai, broomtail grouper, est peut-être le seul mérou de belle taille pouvant être croisé dans nos profondeurs accessibles.

Niveau équipement, je vous recommande d'utiliser une arbalète assez polyvalente. Une 130 double sandow, avec tahitienne de 7 ou 7.5 et moulinet monté avec 60 ou 70 mètres de Dyneema. Une seconde arbalète, plus courte, 120 par exemple avec le même montage, vous permet d'avoir du matériel de rechange et de disposer de quelque chose de plus adapté pour une visibilité qui, rappelons-le, peut devenir médiocre. Un roller ou invert roller de 100 ou 110 est une bonne alternative. Concernant la combinaison, une 3 mm reste un bon compromis, mais prévoyez un lycra supplémentaire de 1,5 mm pour pallier une baisse de la température.

La pêche sous-marine au Costa Rica vous réservera certainement de belles surprises. Mais soyez raisonnable face à cette relative opulence. Capturez uniquement ce qui vous est nécessaire, éventuellement une prise pour le barquero et la pension qui vous héberge, pour un repas partageur du soir qui sera particulièrement apprécié. Il faut aussi prendre un peu de temps pour simplement admirer les autres richesses de ces fonds : tortues (nombreuses par endroit), raies manta, requins nourrice ou pointe blanche... Tout ça, souvent sur fond de chants de baleines.

« Pura Vida » est une expression communément utilisée par les Ticos, nom donné aux habitants du Costa Rica. Cette vie pure est une réalité sur terre ou sous mer, grâce au bon sens des acteurs locaux. L'accès à cette ressource doit être raisonné et respectueux, en profiter est un privilège.

Joël Arvor

Réglementation de la pêche maritime de loisir au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion

Depuis le 12 février 2024, la pêche de loisir est soumise à la réglementation fixée par l'**arrêté préfectoral n°R93-2024-02-12-00002**. Cette mesure vise à concilier la préservation de la biodiversité marine et la pratique responsable de cette activité. La mise en place de cette réglementation revêt un caractère expérimental pour l'instauration de l'autorisation individuelle obligatoire de pêche. Alors que la réglementation est entrée en vigueur, il est temps de faire un premier bilan de sa mise en place et de rappeler les fondements essentiels qui la soutiennent.



Un cadre réglementaire

La réglementation s'applique à l'ensemble du périmètre du Parc naturel marin et concerne tous les types de pêche de loisir (du bord, embarquée, sous-marine). Deux grands types de mesures ont été définies :

Autorisation annuelle obligatoire

Il est désormais **obligatoire de demander une autorisation individuelle valable sur l'année en cours pour pratiquer tout type de pêche de loisir dans le Parc**. Cette demande se fait via une application numérique spécifique appelée « **CatchMachine** ».

Cette autorisation a pour but de :

- **Suivre plus finement** l'activité de la pêche de loisir et mettre à disposition des usagers les informations sur la réglementation locale et les bonnes pratiques.
- **Recenser les pratiquants** pour démontrer la place de cette activité sur le Parc.

Depuis cette application CatchMachine, les pratiquants sont encouragés à **partager et déclarer volontairement leurs captures, et y compris à informer les sorties de pêche non fructueuses**. Ces données participeront à disposer d'une meilleure connaissance de l'état des stocks et de pouvoir adapter la gestion de la ressource.

Attention, cette autorisation de pêche ne vous permet pas de pêcher dans le périmètre de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

Tailles minimales, quotas, périodes d'interdiction de pêche

Des tailles minimales de capture ont été établies pour différentes espèces afin qu'elles aient le temps de se reproduire au moins une fois.

Un quota journalier de capture par personne et par jour, pour limiter les pêcheurs qui captureraient au-delà des seuils durables. Ce quota est fixé à 10 prises par jour par pêcheur, dans la limite de 30 prises par bateau de 3 pêcheurs ou plus.

Des quotas spécifiques pour certaines espèces sont également mis en place pour éviter la surexploitation de certaines espèces vulnérables.

Des périodes de « repos biologiques » qui correspondent à **des périodes d'interdiction de pêche** pour que les espèces puissent se reproduire en toute tranquillité selon leur cycle.

L'interdiction de capture de 3 espèces, le mérrou et le corb, déjà sous moratoire, et le labre vert au vu de la précarité de son statut.



Des difficultés ? Comment obtenir mon autorisation ?



Assistance sur place :

Lundi au vendredi, 9h00-12h00 / 14h00-17h00
2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer
Téléphone : 04 68 68 40 20
Mail : parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

Plus d'informations sur le site internet du Parc :
<https://parc-marin-golfe-lion.fr/editorial/en-pechant> et sur la « Foire Aux Questions » (FAQ)

Les premiers enseignements de la mise en place

La première année d'application a déjà permis de tirer quelques constats factuels :

- **5 843 autorisations de pêche** ont été délivrées entre le 12 février et le 31 décembre 2024.
- **En 2024, 431 assistances** lors des permanences dans les locaux du Parc avec : **266 autorisations délivrées sous format papier** et **165 assistances téléphoniques** pour guider les pratiquants.
- **83% des pêcheurs** proviennent de la région Occitanie, dont 58% des Pyrénées-Orientales.
- **2 221 déclarations** de capture via l'application CatchMachine, représentant 5 745 prises pour seulement 608 pêcheurs.
- **Une campagne d'information** a été menée dès la sortie de l'arrêté afin de **sensibiliser les acteurs du territoire**. Des outils de communication ont été distribués dans une cinquantaine de « points relais » (principalement offices de tourisme, capitaineries, magasins de pêche) : **guides immergeables, dépliants, affiches, et règles autocollantes de mesure.**

Pour toucher les publics non connectés, des articles de presse, des pages dans des journaux locaux, des passages en radio et des permanences d'assistance ont été organisés.

- **Une réunion a été organisée par la délégation FNPP des PO pour informer les adhérents des clubs.**
- **Une campagne de sensibilisation sur deux ans a débuté en novembre 2024.** Elle renforce la distribution des outils d'information dans les points relais, et va à la **rencontre des pêcheurs sur le terrain toute l'année**, notamment durant la saison estivale, afin de maximiser l'accès à l'information des différents profils de pêcheurs (fédérés, non fédérés, locaux, touristes, etc.).

La pêche de loisir au sein du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate

- **L'autorisation annuelle obligatoire**
- **Le panier familial** : Une limitation de 5 kg par pêcheur et par jour.

Pour en savoir plus sur la réglementation



LES RÈGLES À RESPECTER

pour que les prélèvements ne dépassent pas les seuils de durabilité*

Pour les espèces représentées ci-dessous

- **Taille minimale de capture** pour que l'espèce ait le temps de se reproduire au moins une fois
- **Quota maximal par espèce** par jour et par pêcheur pour éviter la surpêche de certaines espèces vulnérables et/ou emblématiques
- **Période d'interdiction de capture en rouge** pour que les espèces puissent se reproduire en toute tranquillité selon leur cycle
- **Marquage obligatoire** de la nageoire caudale de certaines espèces pour lutter contre la revente illégale

Comment mesurer ses poissons ?

La taille d'un poisson se mesure de la pointe du museau à l'extrémité de la nageoire caudale déployée.

Comment marquer ses poissons ?
Pour certaines espèces, le pêcheur doit couper la partie inférieure de la nageoire caudale des prises qu'il souhaite conserver. Ce marquage doit être réalisé dès la capture et ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson.

*Actuellement 30 % des pêcheurs prélèvent au-dessus des seuils de durabilité.

| Zone | Espèce | Seuil de durabilité | Quota |
|--------------|---|---------------------|---|
| LOIN DU FOND | Barracuda / Bécune à bouche jaune <i>Sphyraena tibeticus</i> | 65 cm / 3 | 3 |
| | Chinchard / Saurel <i>Trachurus trachurus</i> | 20 cm / 10 | 10 |
| | Liche amie <i>Squilla scaber</i> | 50 cm / 2 | 2 |
| | Liche glauque / Palomine <i>Trachurus ovatus</i> | 25 cm / 5 | 5 |
| | Sérieole <i>Seriola lalandi</i> | 65 cm / 2 | 2 |
| | Dorade coryphène <i>Coryphæna hippogridus</i> | 60 cm / 3 | 3 |
| PRES DU FOND | Bonite à dos rayé / Pélamide <i>Sarda sarda</i> | 40 cm / 5 | 5 |
| | Maquereau (commun et espagnol) <i>Scorpaenopsis</i> | 25 cm / 10 | 10 |
| | Oblade <i>Oblada melanura</i> | 20 cm / 10 | 10 |
| | Loup <i>Dicentrarchus labrax</i> | 42 cm / 2 | 2 |
| | Denti <i>Dentex dentex</i> | 40 cm / 1 | 1 |
| | Dorade royale <i>Sparus aurata</i> | 30 cm / 3 | 3 |
| SUR LE FOND | Pageot acarne / Galet <i>Pageotus acarne</i> | 25 cm / 10 | 10 |
| | Pageot commun <i>Pageotus erythrinus</i> | 25 cm / 5 | 5 |
| | Pageot commun <i>Pageotus pagrus</i> | 30 cm / 3 | 3 |
| | Sar à museau pointu <i>Diplodus puntazzo</i> | 25 cm / 10 | 10 |
| | Sar à tête noire <i>Diplodus vulgaris</i> | 25 cm / 10 | 10 |
| | Sar commun <i>Diplodus sargus</i> | 25 cm / 10 | 10 |
| SUR LE FOND | Sar tambour <i>Diplodus cervinus</i> | 40 cm / 1 | 1 |
| | Saupe <i>Labrus mixtus</i> | 25 cm / 10 | 10 |
| | Girelle <i>Girella girella</i> | 15 cm / 10 | 10 |
| | Labre merle <i>Labrus merula</i> | 25 cm / 3 | 3 |
| | Serran chevrette <i>Dicentrarchus squalus</i> | 15 cm / 10 | 10 |
| | Serran écriture <i>Diplodus labrax</i> | 20 cm / 2 | 2 |
| SUR LE FOND | Chapon / Rascasse rouge <i>Scorpaenopsis scabra</i> | 35 cm / 2 | 2 |
| | Rouget barbet ou de roche <i>Mullus barbatus</i> | 20 cm / 10 | 10 |
| | Congre <i>Conger conger</i> | 120 cm / 3 | 3 |
| | Mostelle <i>Psycropterus phycis</i> | 30 cm / 3 | 3 |
| | Calmar <i>Loligo vulgaris</i> | 1 kg / 10 | 10 |
| | Sèche <i>Squilla gallica</i> | 1 kg / 10 | 10 |
| SUR LE FOND | Pêche à l'oursin Oursin violet <i>Neopanopeus packardii</i> | 5 cm hors piquants | 2 douzaines / pêcheur / jour |
| | Poulpe <i>Octopus vulgaris</i> | 1 kg / 2 | 2 douzaines / bateau de plus de 3 pêcheurs / jour |

Fédération française des ports de plaisance : Michaël Quernez réélu à la tête de la fédération

Michaël Quernez a été réélu président de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP) jeudi 19 décembre 2024. Il décroche donc un **second mandat de trois ans** et la quasi-totalité du bureau reste inchangée. « **Je suis très heureux d'être réélu dans ce contexte délicat et de voir une vraie stabilité dans nos instances** », a-t-il déclaré à l'issue de l'assemblée générale.

2025 : l'année de la Mer !

L'année de la Mer a débuté le 1^{er} janvier et se déroulera durant toute l'année 2025. Elle a été introduite fin 2024 par quelques temps forts, depuis les Journées européennes du patrimoine, la Fête de la science (dédiée cette année aux sciences océaniques), les 40 ans de l'Ifremer, la Fête de la Mer et des Littoraux ou encore le Vendée Globe. **La labellisation de projets 2025 est lancée dans le cadre de « La Mer en commun »** : <https://www.mer.gouv.fr/annee-de-la-mer-2025-lancement-des-labellisations-de-projets>

La ministre de la Mer veut utiliser l'IA et les usagers pour mieux recenser les activités en mer

Une plateforme de données maritimes partagée va être créée, a annoncé la ministre de la Mer Agnès Pannier-Runacher. **Elle sera alimentée par les usagers civils afin de mieux connaître l'environnement et le protéger contre les atteintes.** Avec la deuxième ZEE mondiale (11 millions de km²), la France a fort à faire pour connaître l'activité de cette ressource, mais aussi la protéger. La marine, plus largement la chaîne d'action de l'État en mer, qui s'est organisée depuis longtemps, ne peut pas tout faire ni tout détecter et **la ministre de la Mer a livré sa conviction que les usagers civils avaient aussi leur place à tenir dans la préservation de ce capital unique.** En marge d'une visite à Naval Group sur le thème de l'intelligence artificielle (IA) à Ollioules (Var) vendredi 14 février, elle a dévoilé **la mise en place prochaine d'une base de données maritimes qui serait à la fois alimentée et partagée par les usagers civils, plaisanciers, pêcheurs, marine de commerce et même navigateurs au long cours, qui croisent dans des zones souvent peu parcourues.**

- Dernière minute - Dernière minute - Dernière minute -

Suivi de l'enquête sur la pêche de loisir du lieu jaune

Courant décembre, une enquête sur la pêche du lieu jaune a été lancée et les premiers résultats sont déjà très parlants. Certaines associations n'ont pas répondu car elles ne pêchent pas ce poisson et sont plus orientées sur d'autres méthodes de pêche comme celle du thon rouge ou la pêche à pied. D'autres attendent la tenue de leur assemblée générale pour pouvoir envoyer leurs résultats. Néanmoins, **les associations ayant répondu à ce stade représentent 9 915 adhérents FNPP.** Sur ce nombre, 1 719 se déclarent pêcheurs de lieu jaune. **Ainsi, ces pêcheurs ont capturé et conservé 6 636 lieux jaunes.** Ce nombre représente un nombre moyen annuel de 3,86 lieux par an et par pêcheur de lieu jaune mais seulement 0,67 lieu par adhérent FNPP.

D'une moyenne plutôt généreuse retenue de poids tout littoraux de 2,2 kg par poisson selon les retours du terrain, cela représente un total 14,6 tonnes de lieux pêchés dont :

- **6.87 tonnes en zone CIEM 7, soit 1,26 % en 2024 du quota pro de cette zone 7**
- **7.73 tonnes en zone CIEM 8, soit 0,87 % du quota pro sur cette zone 8.**

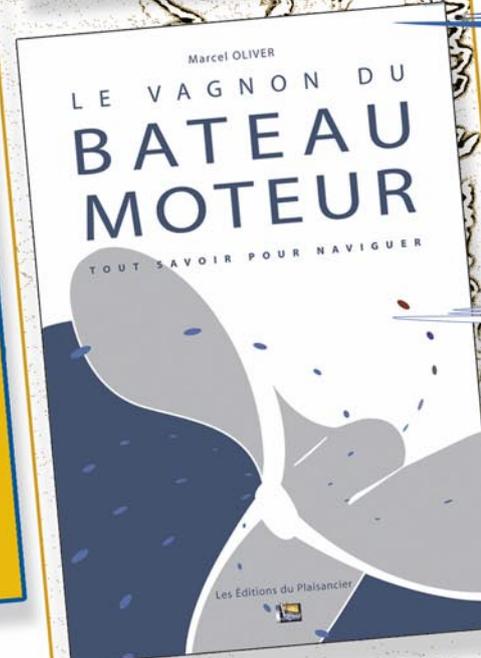
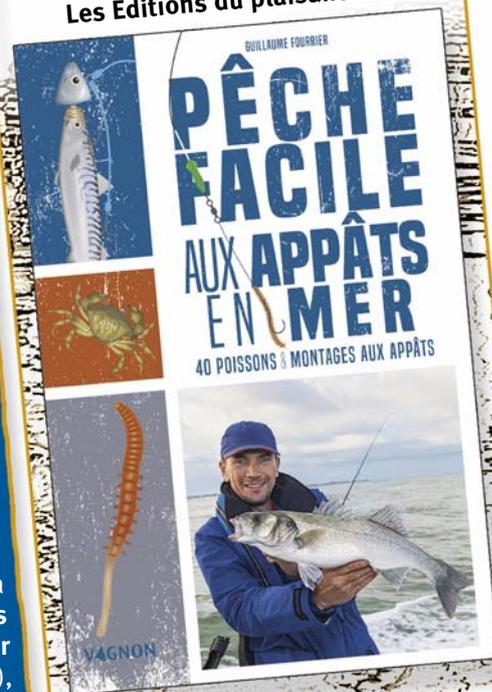
Ces chiffres étant hors quota attribué aux navires non adhérents à une OP. Afin d'affiner et confirmer ces chiffres déjà parlants, nous attendons encore les associations qui n'ont toujours pas répondu et cela même si aucune prise n'a été réalisée au sein dans leur association.

Votre collaboration active est nécessaire !

Vous trouverez le lien du questionnaire sur le site de la FNPP.

Yves Thillet - APMDD Oléron

Éditions : Vagnon
Les Éditions du plaisancier



Nouvelles

CROZON-MORGAT (29)

Conférence sur la biodiversité marine à Morgat



Philippe Le Niliot, directeur adjoint du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) et chef du service ingénierie, était l'invité de notre association pour présenter une conférence ouverte au public, sur le thème de la biodiversité marine en mer d'Iroise et en baie de Douarnenez.

Le but de cette intervention était de faire découvrir à l'assistance, la biodiversité côtière et les enjeux de sa protection. Au travers d'exemples très concrets, le conférencier a démontré l'importance et la richesse des milieux marins de la mer d'Iroise (couches sédimentaires, zones de zostères et de maërl, zones rocheuses...) en corrélation avec la présence d'activités humaines notamment au sein du PNMI. Il a, en particulier, insisté sur des initiatives intéressantes comme la mise en place d'une réglementation particulière sur les fonds rocheux de la Chaussée de Sein pour la préservation et surtout le développement de la ressource de langoustes roses, et sur l'accord obtenu entre les partenaires pour la gestion de la récolte des algues de l'archipel de Molène, en

insistant sur l'idée de la mise en place effective de zones de jachères afin de préserver cette ressource importante tant sur le plan économique qu'écologique. De même, il a démontré, de manière très didactique, l'influence du front thermique d'Ouessant sur la production de plancton avec les conséquences sur les autres maillons de la chaîne alimentaire.

À la suite de cette intervention éminemment intéressante, des questions ont été posées par les nombreux auditeurs. Le sujet de la pêche à la sardine en baie de Douarnenez fut particulièrement évoqué, notamment sur la pratique de la bolinche dans les zones côtières à l'intérieur du parc marin. Malheureusement, aucune solution n'a pu être, pour l'instant, proposée. L'APPCM remercie très chaleureusement Philippe Le Niliot pour cette intervention très intéressante et fort utile pour la compréhension des activités scientifiques, parfois méconnues, menées par les équipes du Parc naturel marin d'Iroise. Cette initiative devra être renouvelée régulièrement.

Le bureau de l'APPCM

(14)

COURSEULLES-S/MER

Courseulles mer et passion

Début 2024, une nouvelle association a vu le jour : Courseulles mer et passion.

« Le monde de la pêche de loisir est en plein bouleversement » explique Arthur Aubry, président de l'association. « Il y a de plus en plus de quotas restrictifs, de lieux interdits, de tailles à respecter... c'est compliqué à suivre. Nous avons donc créé l'association et nous sommes affiliés à la Fédération nationale de la plaisance et de la pêche (FNPP). Cela nous permet d'avoir les autorisations nécessaires pour pêcher notamment le thon, et d'être informés des dernières réglementations ». « Par-dessus tout, on veut pouvoir continuer à pêcher » renchérit Patrick Aubry, trésorier et à l'initiative du projet. « L'association, que l'on souhaite à taille humaine, est composée uniquement de pêcheurs passionnés et actifs ».

Dès que le temps le permet, quasiment toutes les semaines, les membres organisent des sessions de pêche à Courseulles-sur-mer, mais aussi en Bretagne, à Chausey... « Nous avons eu une année de lancement un peu discrète mais, à partir de 2025, nous allons être un peu plus visibles ». Cela commencera le 8 juin avec l'organisation d'une foire aux greniers au parc de l'Edit avec pour thématique : la mer et les bateaux. « Nous inviterons les acteurs locaux du nautisme et la fédération à exposer pendant notre événement ». « Nous allons également faire des initiations à la pêche en étang, organiser des sorties interclubs, des concours de pêche entre associations, des sessions de pêche sur épave... ». « Nous avons plein d'idées » ajoute Arthur. + d'infos : arthur.aubry14470@gmail.com

Le bureau de Courseulles mer et passion



(30)

LE GRAU-DU-ROI

Nouvelle association

C'est avec succès que notre nouvelle association Pêche au Grau Le Grau-du-Roi a terminé sa première année d'activité de pêche pour la saison 2024.

Nous avons donc pu remettre à la SNSM Port Camargue, le premier chèque de soutien. Nous espérons qu'au fil des ans, la somme grandira avec le nombre d'adhérents. Et c'est bien parti pour la saison 2025, et un grand merci à ces adhérents fidèles. Un grand merci aussi à la SNSM qui nous a reçus, pour cette première, en tenue d'intervention.

Hervé Delahaye

président de l'association Pêche au Grau Le Grau-du-Roi





ST-BRÉVIN MINDIN (44)

L'APNR invite l'APSBM (Mindin, St-Brévin) sur l'île de Ré

Annick et Marcel nous avaient invités à leur rendre visite sur l'île de Ré comme ils ont coutume de le faire avec d'autres associations. À l'annonce du projet, nous étions une quinzaine à être intéressés. Au fil du temps, de report en report, dus pour la plupart aux conditions météo de ce printemps 2024, c'est finalement à sept que l'expédition s'est mise en route le 13 juin au matin. Je vais vous faire grâce des péripéties du voyage aller qui prendraient trop de place dans l'article mais on peut dire que cela a été folklorique.

Entre ceux qui se sont perdus en campagne à la recherche de carburant et notre Thierry qui a essayé de coucher un arbre avec sa caravane pliante, nous ne pouvions être à l'heure pour le repas du midi. Après les présentations sur le parking à l'entrée de l'île, où l'APNR nous attendait, nous avons finalement réussi à nous rendre au resto que Annick avait réservé, avec une bonne demi-heure de retard. Et là devant une assiette bien garnie et un verre de rosé (pourquoi un ?), tout va bien, rires et bonne humeur, enfin les vacances.

Pour nous occuper un peu après le repas, et nous faciliter la digestion, **quoi de mieux qu'un petit tour de l'île à vélo**. Chacun enfourche son destrier et c'est parti, Marcel en tête, c'est lui qui connaît le parcours et il a un bon coup de pédale (au départ...). Il fait beau, la promenade est très agréable, tantôt sur le bord de mer, tantôt sur les chemins forestiers avec arrêt à l'abbaye des

Châteliers pour un peu d'histoire de l'île. Pour la soirée du 13, Annick et Marcel avaient prévu l'apéro dans une salle municipale et là encore le temps de faire quelques provisions, nous arriverons un peu en retard pour déguster le pineau rouge ou, plutôt et, le pineau blanc produits sur l'île, le tout dans une très bonne ambiance.

Les plus chanceux ont pu rester trois jours mais d'autres ont dû rentrer pour se rendre à la réunion du samedi 15 juin à Saint-Brice. Un grand merci à Annick et Marcel, ainsi qu'à tous les membres de l'asso pour leur accueil et leur gentillesse. Merci à Jean-Claude pour l'organisation « excepté ce qui concerne le respect des horaires », pour ce grand moment de convivialité.

Moralité : prévoir des vacances plus longues pour avoir plus de temps à partager, la FNPP c'est aussi les relations humaines.

Patrice Allin

Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer
09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr

Bulletin d'abonnement - 3 formules au choix

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.

Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 16 €

(8 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : www.fnpp.fr/les-associations/les-associations-fnpp

2/ Non affilié à une association FNPP, j'adhère individuellement à la FNPP.

Tarif : 40 € (28 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Je m'abonne uniquement au *Pêche Plaisance* (4 numéros).

Tarif : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

Je choisis la formule n° : Montant :

**Remplir le bulletin et le retourner avec le règlement par chèque à
FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex**

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail



GARMIN®

UNE NOUVELLE LÉGENDE EST NÉE

À la proue de votre bateau, sous la mer tumultueuse, se cache le Kraken.
Plus puissant que les vagues et suffisamment précis pour rester en place,
il n'est pas issu de légendes ou de superstitions anciennes.

Il est réel. Il est bien là, prêt à prendre le contrôle.

FORCE® KRAKEN

